



Rapport annuel 2010

Sommaire

➤ Mot de la Présidente	p.5
➤ Composition des organes de gestion et consultatifs	p.9
➤ Rapport d'activités	p.15
✓ Evolution législative	p.17
✓ Actualités financières	p.20
✓ Les Obligations de service public à caractère social	p.21
✓ Focus sur le compteur à budget	p.24
✓ La gestion des réseaux	p.26
✓ Charte des Impétrants	p.27
✓ Les réseaux et compteurs intelligents	p.28
✓ Clearinghouse	p.29
✓ Proximité et accessibilité	p.30
✓ Nouveau siège social d'ORES	p.32
➤ Activités de l'intercommunale	p.33
✓ IEH, territoire desservi et communes associées	p.35
✓ Synthèse des investissements réalisés en 2010	p.36
✓ Plan d'investissement 2011-2013	p.41
✓ Plan CWaPE 2011-2013	p.42
➤ Rapport de gestion	p.53
✓ REMCI, Coûts et actif régulateur	p.55
✓ Description des risques et incertitudes	p.57
➤ Comptes annuels	p.63
✓ Règles d'évaluation	p.89
➤ Gestion financière	p.93
➤ Répartition bénéficiaire	p.113
➤ Situation des parts	p.117
➤ Rapport du Contrôleur aux Comptes	p.121
➤ Liste des adjudicataires	p.129
➤ Glossaire	p.151
➤ Informations	p.157

Mot de la Présidente



Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de l'intercommunale et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Il y sera également question, parmi l'actualité, du suivi des obligations de service public à caractère social ainsi que du Smartmetering – ou compteur intelligent – et le Smartgrid – réseau intelligent – qui sont les parfaites illustrations d'un monde de l'énergie qui bouge et qui,

à terme, conduiront plus que certainement à une nouvelle définition du métier de distributeur d'énergie mais également de l'engagement des impétrants par la signature d'une charte ce 1^{er} mars 2011 et de la mise en place d'une Clearinghouse.

Nous compléterons votre information par le rapport de gestion qui présentera et commentera les comptes annuels.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous rappelle que l'intercommunale est à votre disposition.

Danièle Staquet
Présidente du
Conseil d'administration

Intercommunale de distribution d'électricité

Société coopérative à responsabilité limitée

30^e exercice social • Année 2010

Siège social : *Boulevard Mayence 1 – 6000*

Charleroi

R.S.C. : *Charleroi n°1412*

T.V.A. : *BE 223.414.061*

N° d'entreprise : *0223.414.061*

Association de Communes – Société Civile ayant la forme d'une Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par le livre V du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



*Composition
des organes de gestion
et consultatifs*

Composition des organes de gestion et consultatifs

Composition des organes en 2010

<u>Composition des organes de gestion et consultatifs</u>		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Secteur public :						
Madame Katherine CHEVALIER Directrice des Services généraux d'IGRETEC		●	●	●	●	
Madame Véronique DAMEE Conseillère communale à Quiévrain			●		●	
Madame Delphine LERICHE Conseillère communale à Flobecq		●	●		●	
Madame Florence MONIER Echevine à Saint-Ghislain			●		●	
Madame Danièle STAQUET Conseillère communale et Présidente CPAS à La Louvière	Présidente CA	●	●	●		●
Madame Dominique THOMAS Echevine à Fleurus			●	●		
Monsieur Jean COSYNS Conseiller communal à Thuin	Vice-président CA	●	●	●		●
Monsieur Jean DELESTRAIN Conseiller communal à Celles			●		●	
Monsieur Jean-Paul DEPLUS Conseiller communal à Mons	Vice-président CA	●	●		●	●
Monsieur Jacques DERVAL Conseiller communal à Binche			●	●		
Monsieur Jacquy DETRAIN Echevin à Dour			●		●	
Monsieur Anthony DUFRANE Conseiller communal à Montigny-le-Tilleul			●	●		

Composition des organes de gestion et consultatifs

	Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
<i>Composition des organes de gestion et consultatifs</i>					
Monsieur Paul DUMONT Echevin à Silly		●		●	
Monsieur Guy FLAMENT Echevin à Soignies		●	●		
Monsieur Serdar KILIC Conseiller communal à Charleroi		●	●		
Monsieur Guy LELOUX Conseiller communal à Saint-Ghislain		●		●	
Monsieur Ghislain MOYART Bourgmestre à Lens		●		●	
Monsieur Gérard SPITAEELS Conseiller communal à Courcelles		●	●		
Monsieur Sylvain UYSTPRUYST Conseiller communal à Frasnes-lez-Anvaing		●		●	
Monsieur André TZANETATOS Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●		●
Monsieur Jean-Philippe VANDAMME Conseiller communal à Pont-à-Celles		●	●		
Monsieur Daniel VANDERLICK Bourgmestre à Châtelet	Vice-président CA	●	●		●
Monsieur Pierre VECHE Echevin à Frasnes-lez-Anvaing		●		●	
Secteur privé :					
Madame Béatrice DEBACKER ¹ ELECTRABEL		●			
Madame Chantal PONT ² ELECTRABEL		●			
Monsieur Xavier ALLARD ELECTRABEL		●			
Monsieur Didier DOMKEN ³ ELECTRABEL	●	●	●	●	

¹ Depuis le 23 juin 2010.

² Jusqu'au 23 juin 2010.

³ Jusqu'au 22 février 2010.

Composition des organes de gestion et consultatifs

<i>Composition des organes de gestion et consultatifs</i>		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Monsieur Philippe GELISSEN ⁴ ELECTRABEL			●			
Monsieur Fernand GRIFNEE ELECTRABEL	Vice-président CA	●	●			
Monsieur Didier LÉCHAUDÉ ELECTRABEL			●			
Monsieur Jean-Pol TOUBEAUX ELECTRABEL			●			
Monsieur Philippe VANBEVER ⁵ ELECTRABEL		●	●			
Monsieur Philippe VAN TROEYE ⁶ ELECTRABEL			●			
Monsieur Jean-Jacques CAYEMAN Invité aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction sur proposition de l'I.P.F.H.	Technicien	●	●			
Madame Anna GUADAGNANO Chef du Service Participation & Services Énergétiques d'IGRETEC	Secrétaire CA	●	●	●		

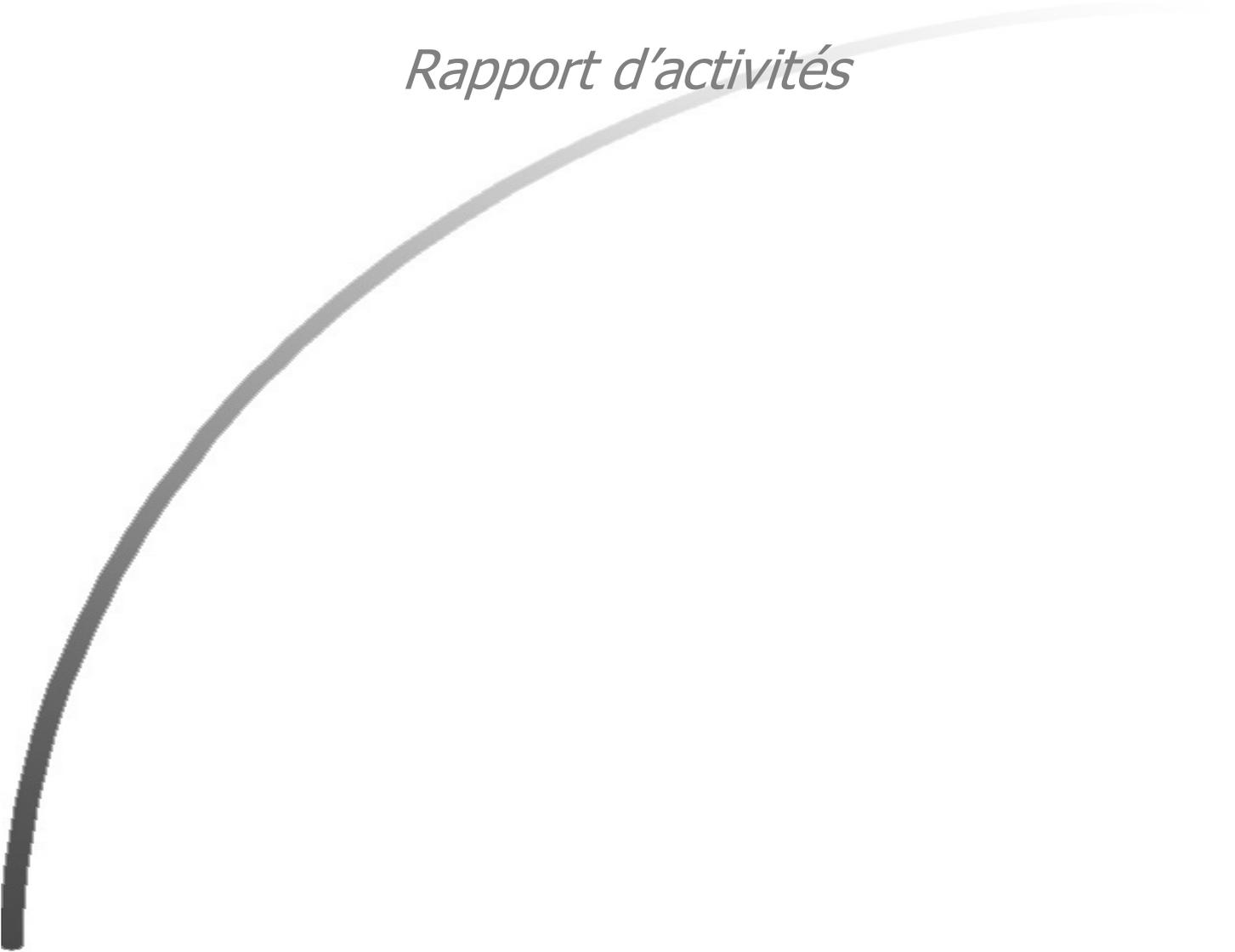
Réviseur

RSM INTER AUDIT – Réviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Thierry LEJUSTE désigné par délibération de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 pour une durée de 3 ans.

⁴ Depuis le 23 juin 2010.

⁵ Depuis le 22 février 2010.

⁶ Jusqu'au 23 juin 2010.



Rapport d'activités

Rapport d'activités

Evolution législative

Législation européenne

Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie »

En juillet 2009, le Parlement et le Conseil européens ont approuvé les directives et règlements du Troisième paquet Energie. En janvier 2010, la Commission européenne a publié des notes interprétatives relatives au contenu de ces directives. Ces textes constituent le nouveau cadre légal européen qui devait être transposé et appliqué dans le droit des Etats membres pour le 3 mars 2011 au plus tard.

Les activités de distribution sont concernées par les points suivants :

- le renforcement de l'indépendance et des compétences des autorités de régulation, principalement en matière tarifaire ;
- le renforcement des mesures de protection et des droits des consommateurs dont la garantie d'un service universel à tous les clients résidentiels et, si nécessaire, aux PME ;
- sous réserve des résultats d'une évaluation économique, 80% des consommateurs devraient avoir accès d'ici à 2020 à des systèmes intelligents de mesure de consommation ;
- l'introduction de la notion de réseau fermé de distribution.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la transposition des textes européens en droit belge n'est pas finalisée.

Au niveau régional, les Gouvernements bruxellois et flamand ont approuvé, en décembre 2010, un projet d'ordonnance et de décret dont les grandes lignes concernent la transposition de la notion de réseaux fermés de distribution.

En Wallonie, la CWaPE a rédigé une proposition transposant en droit wallon les règles relatives aux réseaux fermés de distribution et aux lignes et conduites directes contenues dans ce troisième paquet.

Au niveau fédéral, en novembre 2010, par le biais de deux études, le Comité de direction de la CREG, a pris position quant aux modifications à apporter à la législation fédérale pour transposer les directives européennes. Par ailleurs, le Ministre fédéral a déposé sur la table du Gouvernement un avant-projet de loi transposant les directives gaz et électricité. Cet avant-projet opte pour une continuité maximale de la législation actuelle notamment, en ce qui concerne la distribution, en reprenant le cadre tarifaire actuel inchangé et en adaptant les lois uniquement lorsque cela était requis par la législation européenne.

Les études de la CREG ont fait l'objet d'un avis du Conseil général de la CREG.

Outre sa participation à l'élaboration de l'avis du Conseil général, Intermixt a transmis au Ministre fédéral sa position officielle quant à l'avant-projet de loi. Intermixt se rallie à l'option choisie par le Ministre de maintenir le cadre tarifaire actuel en confiant la fixation de la méthodologie de calcul des tarifs de transport et de distribution au législateur. Intermixt souligne que la continuité tarifaire est une condition sine qua non au maintien de la capacité financière du secteur. Le développement d'un réseau de distribution intelligent requiert en outre un contexte de fonctionnement stable à moyen-long terme. Pour ce faire, il convient de confirmer autant que possible la réglementation actuelle pour la prochaine période tarifaire.

L'avant-projet de loi a été présenté à la Commission européenne qui a rendu un avis négatif quant à la procédure de fixation des tarifs de distribution. Elle exige que le législateur belge se limite à donner les grandes lignes des tarifs de distribution sans pour autant en fixer les paramètres. Cette compétence reviendrait à la CREG.

Le 15 avril 2011, le Conseil des Ministres a adopté en première lecture un projet de loi qui transpose notamment ce « Troisième paquet ».

L'avant projet de loi prévoit entre autres la fixation des méthodologies et des paramètres tarifaires par la CREG, cette dernière ne devant plus répondre que devant la Chambre des Représentants.

A l'heure de l'impression du présent rapport, ledit avant-projet était en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Législation régionale

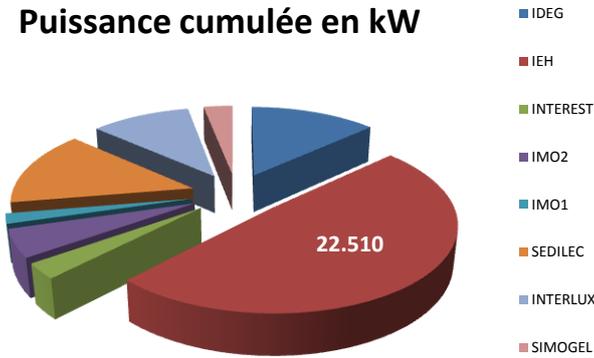
Eclairage public

Bien que les communes sont et restent propriétaires de leur éclairage public, ORES assure - pour le compte d'IEH et des autres gestionnaires mixtes wallons de réseau de distribution - le suivi de nombreux projets relatifs à l'éclairage public (E.P.) depuis l'étude technique jusqu'aux dossiers administratifs, tout en gérant les autorisations, subsides et contacts avec les services de la Région wallonne.

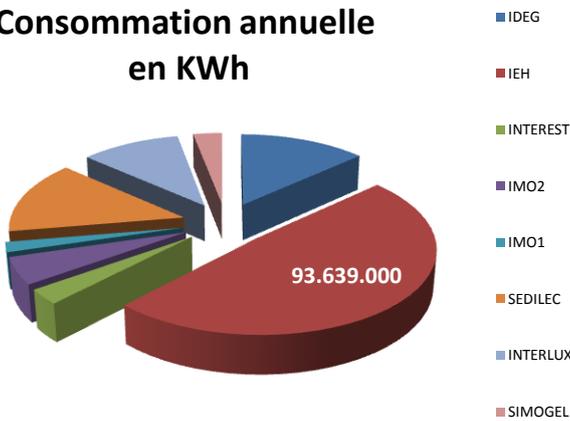
Le parc des sept GRD pour lesquels ORES assure la gestion de l'éclairage public représente quelques 420.000 points lumineux – dont environ 180.080 pour le territoire d'IEH. L'ensemble de ces points lumineux ont une puissance cumulée d'environ 45.800 kW et génèrent une consommation annuelle de près de 190 millions de kWh.

Rapport d'activités

Puissance cumulée en kW



Consommation annuelle en KWh



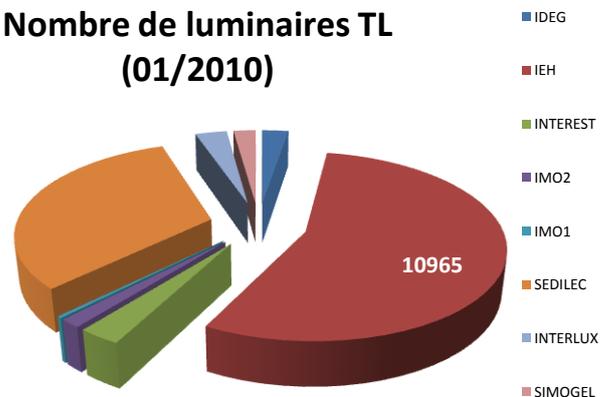
En synergie avec la gestion des réseaux électriques et dans le but de rendre un service de qualité au public, les missions d'IEH confiées à ORES, dans le cadre de l'éclairage public, sont :

- l'étude, la préparation et le suivi des dossiers pour les villes et communes ;
- la gestion des travaux réalisés par les sous-traitants ;
- la gestion de la base de données ;
- le suivi des consommations incluant la gestion des heures de fonctionnement fixées par les GRD ;
- l'entretien préventif et curatif ainsi que le dépannage ;
- l'étude d'optimisation des consommations et de la qualité de l'éclairage.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif aux obligations de service public liées à l'éclairage public dispose que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'entretien – hors vétusté – des luminaires communaux qui éclairent les voiries, parcs, tunnels, etc., est réalisé par IEH qui en supporte le coût en lieu et place des communes, conformément aux dispositions légales.
- Quelque 21.000 luminaires à tubes luminescents (tubes néon) répartis sur les sept GRD mixtes wallons sont vétustes et génèrent des frais d'entretien importants. L'arrêté du Gouvernement wallon précité précise, que moyennant la fixation d'un plafond du coût de l'intervention, ces charges nouvelles sont répercutées dans les tarifs de distribution de l'électricité. Les études ont commencé en 2010 en concertation avec les communes et les travaux de renouvellement ont débuté en 2011. Le décret prévoit que ces travaux doivent être terminés pour fin 2013.

Nombre de luminaires TL (01/2010)



- IEH devra fournir à chaque commune un audit de son parc d'éclairage ainsi que des conseils pour en optimiser le fonctionnement. Cet audit est également à communiquer au Ministre de l'Énergie du Gouvernement wallon et à la CWaPE. Le premier audit est à soumettre pour juin 2012. Afin d'avoir les données précises nécessaires, il est indispensable d'effectuer un recensement global du réseau E.P. organisé en deux phases.

Rapport d'activités

Pour IEH, ces données ont déjà été récoltées. Elles seront complétées par des informations relatives à leurs alimentations réseau lors des prochains entretiens.

Au terme de l'opération de recensement, l'ensemble des communes affiliées aux GRD mixtes wallons disposeront d'un accès en ligne à l'application informatique de gestion de l'E.P, à l'instar de ce qui existe déjà pour IEH. Elles pourront de la sorte signaler les points en panne et avoir un suivi des dépannages. Il est en outre prévu de permettre aux citoyens de signaler les pannes directement via internet. Cette vaste opération, qui nécessitera des moyens humains importants, permettra à n'en pas douter des économies significatives mais également et surtout d'améliorer considérablement l'efficacité de la gestion du parc d'éclairage.

La Circulaire du Ministre Furlan du 22 mars 2010

En matière d'investissement (construction de nouveaux réseaux ou renouvellement de réseaux existants), une circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Paul Furlan a précisé le rôle respectif des communes et des GRD. Elle a également défini le mode opératoire dans la gestion des dossiers, qu'ils soient subsidiés ou non.

C'est ainsi que pour les fournitures (luminaires, mâts...), après accord des instances communales sur les projets d'études réalisés à leur demande, les services d'ORES préparent les procédures communales d'achat - dans le respect de la législation des marchés publics -, et réceptionnent les commandes à la suite de l'attribution du marché par les communes.

Les factures établies par les fournisseurs au nom des communes sont adressées à ces dernières après validation de leur conformité par les services d'ORES.

En matière de travaux, une centrale de marchés a été constituée afin de respecter l'obligation édictée par la circulaire en matière de relation contractuelle entre les communes et les adjudicataires. Cette centrale de marchés devrait pouvoir aboutir à la désignation de sous-traitants durant le premier semestre 2012.

Durant la période transitoire, une procédure spécifique visant à recourir aux entrepreneurs qui sont actuellement sous contrat avec les GRD a été validée par les autorités de tutelle.



Rapport d'activités

Actualités financières

Memorandum of Understanding et parts R

Pour rappel, les décrets du 12 avril 2001 et du 19 décembre 2002 relatifs à l'organisation des marchés régionaux de l'électricité et du gaz ont été modifiés par les décrets du 17 juillet 2008. Une des principales conséquences de ces modifications consiste en un renforcement de la position des communes dans le secteur mixte de la distribution : les Pouvoirs Publics devant détenir – dès 2009 – 70 % des parts représentatives du capital du gestionnaire de réseau de distribution, ce pourcentage s'élevant à 75 % fin 2018.

En 2008, un accord a été conclu entre les Pouvoirs Publics associés regroupés au sein d'Intermixt et Electrabel. Ce protocole d'accord, le Memorandum of Understanding du 3 novembre 2008 (ci-après MoU), définit les modalités de cession des parts, les réductions de fonds propres prévues conjointement aux cessions de parts ou encore la possibilité pour Electrabel de se retirer du capital des GRD mixtes wallons et la formule de détermination du prix de cession des parts à appliquer dans ce cadre.

Cet accord a été partiellement exécuté en juin 2009 puisqu'outre sa transposition dans les statuts des GRD mixtes wallons, la première étape d'acquisition des parts par les Pouvoirs Publics associés a été réalisée.

Toutefois, le Conseil d'Etat a remis en question, d'une part, le mécanisme qui permettait une acquisition échelonnée des parts aux gestionnaires de réseau de distribution wallons et, d'autre part, la prise en compte des parts détenues par les intercommunales pures de financement associées pour la détention à 70% par les associés publics.

En outre, des discussions entre Electrabel et Intermixt ont eu lieu au cours du premier semestre 2010 qui ont conduit à un accord des parties en présence sur l'interprétation de certains paramètres de la formule de valeur économique déterminant le prix de cession des parts. Suite à ces deux événements, un avenant au MoU a été signé le 30 juillet 2010.

Comme pour le MoU, cet avenant a été traduit dans des modifications statutaires et porte sur 5 points :

1. pour les GRD concernés, ce qui n'est pas le cas d'IEH, il implique l'acquisition des parts nécessaires à la détention de 70 % des parts représentatives du capital avec une suppression du calendrier étalé d'acquisition des parts ;
2. un accord sur l'interprétation de certains paramètres de la formule de calcul à utiliser pour déterminer la valeur économique ;
3. une accélération des réductions de fonds propres de manière à atteindre le ratio de

33% de fonds propres par rapport à la RAB au plus tard fin juin 2011. Cette accélération des réductions de fonds propres implique de facto une accélération de l'acquisition des parts. Cette acquisition permettra aux Pouvoirs Publics associés de détenir, également au plus tard fin juin 2011, 75% des parts représentatives du capital des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons ;

4. une précision de la date d'exercice du droit de put par Electrabel (2019) ;
5. la mise en place de parts bénéficiaires, dénommées « parts R ». Ces dernières sont destinées à maintenir dans les GRD les moyens nécessaires aux obligations futures (par exemple le financement des investissements).

La mise en œuvre de ces modifications aura lieu au cours de l'exercice 2011, à l'exception de la mise en place des parts bénéficiaires R pour lesquelles les organes de gestion d'IEH se sont prononcés fin 2010.

Par ailleurs, en même temps que l'approbation des principes de l'avenant au MoU du 3 novembre 2008 et la transcription de ces principes dans des propositions de modifications statutaires, le Conseil d'administration d'IEH s'est également prononcé en faveur d'un avenant à la convention d'associés du 6 février 2009 signée par Electrabel et les GRD mixtes wallons.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évoluent les GRD et l'évolution de l'actionnariat des GRD mixtes wallon telle qu'évoquée ci-dessus, une précision sur les principes contenus dans cette convention d'associés s'imposait sur la question de la prise en charge des coûts rejetés par la CREG et des garanties d'emprunt.

Redevance de voirie pour occupation du domaine public par le réseau électricité

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2010 a instauré un principe de déclaration et d'exonération pour les villes et communes de la redevance de voirie électricité en ce qui concerne leurs consommations. Cette déclaration d'exonération est réalisée pour la première fois en 2011. En outre, cet arrêté a également instauré une indexation du montant de la redevance de voirie électricité.

Rapport d'activités

Les Obligations de Service Public à caractère social

Depuis la libéralisation du marché de l'Énergie, les Obligations de Service Public (OSP) à caractère social qui incombent aux GRD ont pris une part de plus en plus importante dans leurs budgets. Elles ont aussi complexifié les relations entre les différents acteurs du marché, notamment avec le client.

Pour remédier à la situation, un projet baptisé « Vision OSP sociales » avait été lancé en 2009. Celui-ci visait, dans le cadre de la législation en vigueur, à l'amélioration des processus OSP sociales en termes de communication vis-à-vis de la clientèle. Il s'agissait également d'optimiser l'organisation en interne.

Le projet a abouti en mars 2010 et les différentes modifications ont permis de réduire de plus de 20 %, en un an, le nombre de clients alimentés temporairement par leur GRD

Pour rappel, en cas de dépassement par le GRD des délais imposés dans le cadre des procédures d'OSP sociales, le client est fourni temporairement par ce dernier en tant que fournisseur X.

Les résultats obtenus étaient encourageants mais restent limités en l'absence de modification du cadre légal. C'est la raison pour laquelle, en octobre 2010, ORES a proposé aux GRD purs wallons et aux fournisseurs d'initier une modification profonde d'un des processus 'phare' du marché : le placement d'un compteur à budget chez le client résidentiel non-protégé déclaré en défaut de paiement chez son fournisseur.

Conformément à ce processus, à l'issue des 40 jours de délai imposés au GRD pour poser le compteur à budget, ce dernier prend en charge la fourniture du client en tant que fournisseur X jusqu'à la pose effective du compteur à budget. Le client est alors facturé à un prix supérieur à celui qu'il avait obtenu par contrat avec son fournisseur. Ce processus est propice à la confusion dans l'esprit du client puisque la séparation des rôles entre le GRD et le fournisseur n'est pas atteinte mais il est surtout source de coûts OSP importants pour les GRD amenés à assurer la fourniture d'énergie auprès de ces clients.

La proposition dénommée « abandon du fournisseur X » a été unanimement acceptée par les fournisseurs et GRD. Elle a dès lors été présentée à la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

En parallèle, ORES a envoyé à la CWaPE et au Ministre wallon en charge de l'Énergie, un document faisant état de sa position officielle en matière d'OSP sociales. L'objectif poursuivi demeure la réduction des coûts OSP pour les GRD et de ce fait, pour la collectivité, tout en veillant à une plus grande responsabilisation des

différents acteurs du marché. Outre l'abandon du fournisseur X, qui est un point central de ce document, étaient également abordés :

- une adaptation de la procédure de déclaration en défaut de paiement des clients résidentiels impliquant plus activement les clients, les fournisseurs et les CPAS ;
- le maintien du système de compteur à budget dans le cadre du défaut de paiement. En effet, le compteur à budget reste la meilleure réponse aux problèmes de surendettement du client ;
- la recherche d'un système de rechargement des compteurs à budget optimal, en remplacement du système actuel via les cabines téléphoniques ;
- une uniformisation et une clarification des législations fédérales et régionales en matière de protection sociale et d'octroi du tarif social ;
- une participation financière des fournisseurs dans les frais des processus OSP sociales engendrés par eux-mêmes ;
- une analyse avec les acteurs du marché afin d'envisager l'opportunité pour le client, les GRD et la collectivité, de la gestion par les GRD des clients résidentiels protégés au niveau régional et du transfert vers les GRD des clients résidentiels déclarés en défaut de paiement.

En octobre 2010, la CWaPE a publié une étude d'évaluation concernant les mesures sociales applicables en Région wallonne. Pour le processus de pose d'un compteur à budget, la proposition de la CWaPE préconise une reprise par le GRD en tant que fournisseur X de tous les clients qui refuseraient le compteur à budget, sans possibilité d'annulation en cas d'apurement de la dette. Pour les GRD mixtes wallons, cette procédure augmenterait les coûts des OSP sociales de 46 %.

ORES a proposé une solution alternative, visant à rencontrer les objectifs poursuivis par la CWaPE à savoir la diminution du nombre de coupures, un meilleur accompagnement du client ainsi que la simplification des procédures. La proposition d'ORES conduit à une réelle simplification des procédures, un renforcement du rôle du GRD en tant que facilitateur du marché et une diminution des coûts des OSP sociales du fait de l'abandon du fournisseur X.

Rapport d'activités

Elle prévoit que le GRD accompagne le client en cas de contestation de la procédure lancée à son encontre, tout en laissant la possibilité d'annuler la pose du compteurs à budget à la demande du fournisseur en cas d'apurement de la dette. Les fournisseurs, les GRD

purs et la Fédération des CPAS ont marqué accord pour cette solution. Les discussions se poursuivront en 2011 avec le régulateur wallon et le Ministre wallon en charge de l'Énergie.

1. Compteurs à budget électricité, clients non-protégés

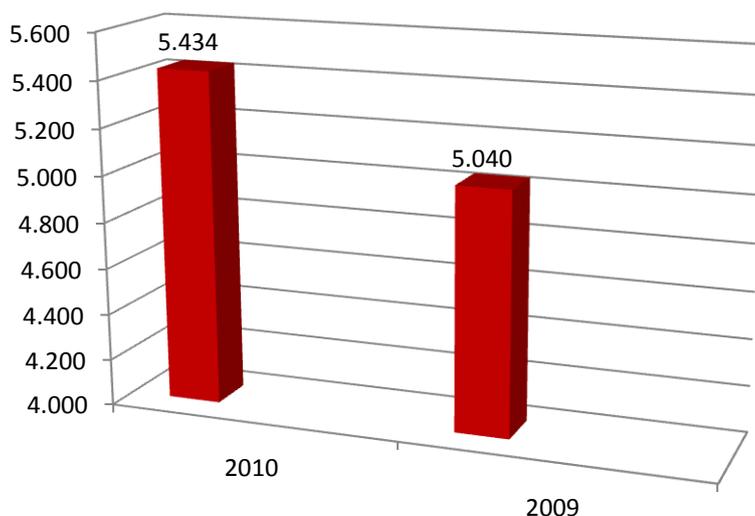
Demandes		Demandes/EAN		Placements		Coupures		Parc total	% actif
2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2010	2010
23.154	29.015	4,3%	5,4%	6.012	4.980	2.514	2.009	41.246	47%

2. Déménagements problématiques

Demandes		Demandes/EAN		Coupures	
2009	2010	2009	2010	2009	2010
9.363	8.447	1,8%	1,6%	1.541	1.881

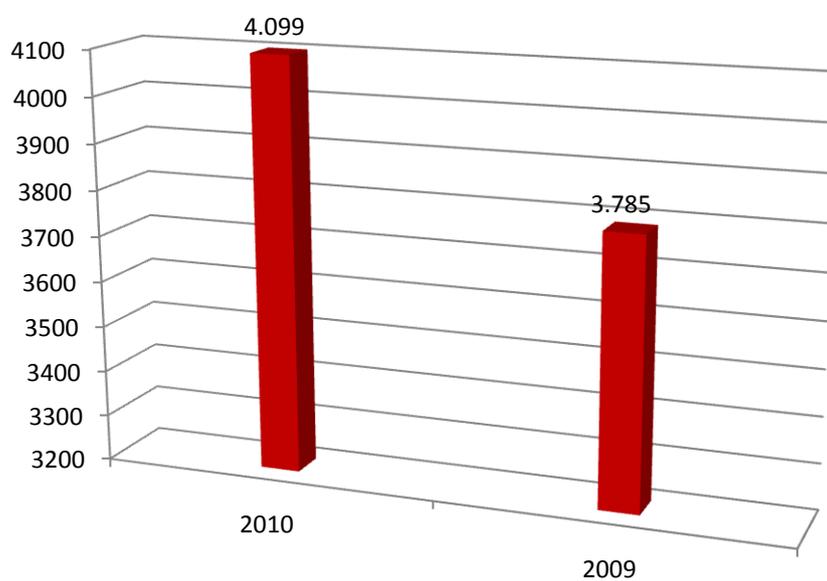
3. Fourniture d'énergie

Nombre de point d'accès chez le fournisseur social



Rapport d'activités

**Nombre de point d'accès
chez le fournisseur X**



4. Commissions locales pour l'énergie – Nombre de CLE

Fourniture minimale		Perte de client protégé		Total	
2009	2010	2009	2010	2009	2010
39	42	387	343	426	385

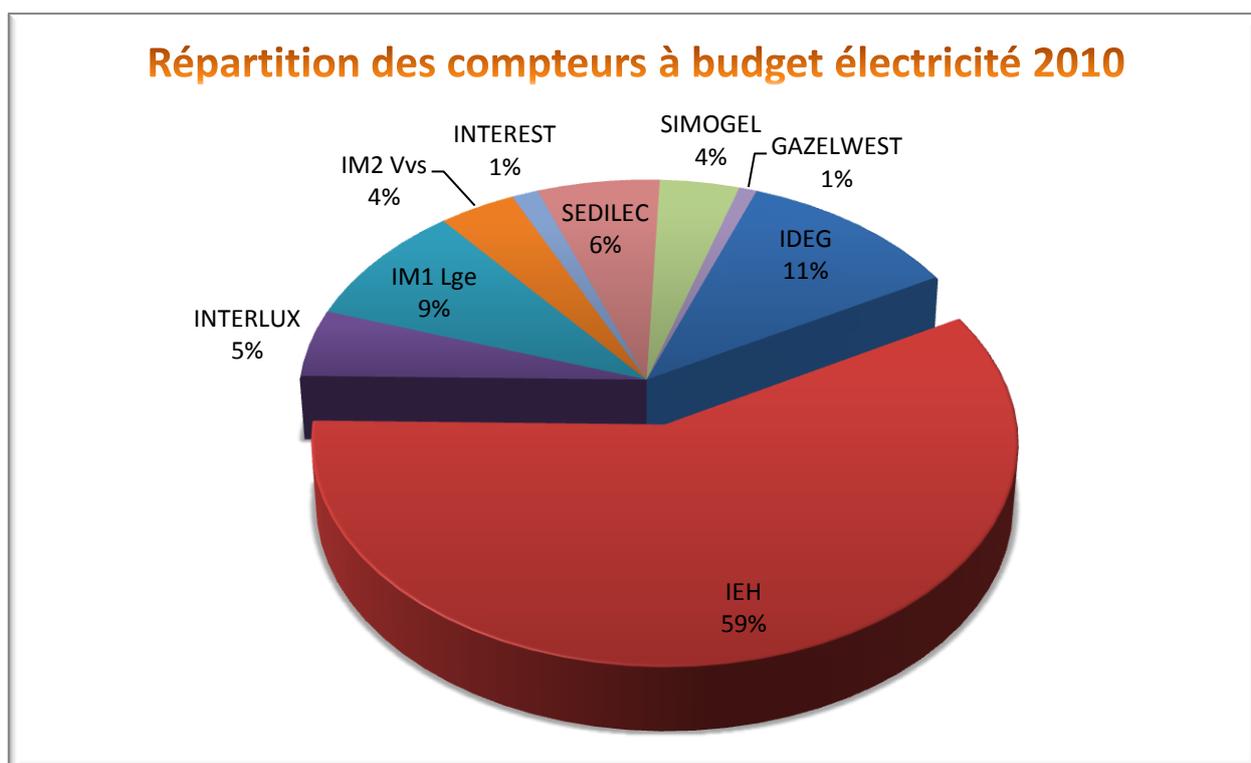
Rapport d'activités

Focus sur le compteur à budget

Fin décembre 2010, le parc global des compteurs à budget pour l'ensemble des GRD mixtes wallons s'élevait à 83.297 compteurs à budget installés (dont

52,9% actifs). Pour IEH, le nombre de compteurs à budget se porte à 41.246 (dont 47% actifs).

La répartition par intercommunale peut être présentée comme suit :



L'évolution annuelle du parc est de 6,7 % en électricité.

Dans les communes qu'ORES dessert, 44.428 ménages sont équipés d'un compteur à budget en service. Ces compteurs sont placés à la demande des fournisseurs d'électricité ou de gaz, lorsqu'un client est en défaut de paiement. Au lieu de payer leur énergie sur facture, ces ménages prépayent leur électricité ou leur gaz au moyen d'une carte à puce qu'ils chargent pour le montant de leur choix (entre 5 et 99,99 euros), et qu'ils insèrent dans leur compteur à budget.

Le système des compteurs à budget a deux avantages. Au fournisseur, il garantit le paiement de l'énergie fournie. Au client, il permet de suivre de près la consommation d'électricité et le budget qui y est consacré.

A l'heure actuelle, les clients ont trois possibilités pour charger la carte de leur compteur à budget : les cabines téléphoniques, les bureaux d'accueil d'IEH, et certains CPAS. Les cabines sont présentes en nombre sur tout le territoire et sont accessibles en

permanence : sans surprise, elles ont la préférence des utilisateurs. Plus de 6 chargements sur 10 y sont réalisés, contre 3 sur 10 dans les bureaux ORES, et moins de 1 sur 10 dans les CPAS.

Annuellement, nous enregistrons au total 774.362 transactions de rechargements tous réseaux confondus. Or, les jours des cabines téléphoniques publiques sont comptés. Belgacom a annoncé son intention de diminuer fortement le nombre de téléphones publics dans les deux ans qui viennent, et d'arrêter fin 2012 le système de Pay-Phone qui permet de recharger les cartes via Proton dans les cabines.

ORES a donc moins de deux ans pour développer, tester et mettre en service une nouvelle solution de rechargement des compteurs à budget.

Les solutions futures doivent être aussi efficaces et conviviales qu'à présent. C'est ainsi que différentes pistes sont explorées : le paiement par internet, téléphone mobile, Bancontact, cabines téléphoniques et autres bornes de rechargement.

Rapport d'activités

Concrètement, trois solutions sont envisagées : l'amélioration des rechargements dans les bureaux d'accueil et les CPAS, la recherche d'une nouvelle technologie de rechargement dans les lieux publics, et la possibilité de rechargement à domicile.

ORES n'est pas la seule entreprise intéressée par le développement de nouveaux outils de chargement. D'autres gestionnaires de réseaux de distribution, comme Tecteo et les autres GRD purs wallons, mais aussi Eandis et Infrax en Flandre, s'y sont associés. Une convention de collaboration a été signée début 2011 et le marché public sera réalisé conjointement.

Le fait de développer un système commun va réduire les frais pour chacun des opérateurs.

Le système doit être opérationnel pour septembre 2012. Le changement doit impérativement se faire avant l'hiver, période où les rechargements sont beaucoup plus nombreux.



Rapport d'activités

La gestion des réseaux

Au cours de l'année 2010, les réseaux n'ont pas été épargnés par les intempéries. La tempête Xynthia à la fin février, les tornades du 14 juillet, les inondations du week-end du 11 novembre et ensuite les importantes chutes de neige de novembre et décembre ont fortement perturbé l'approvisionnement électrique – et parfois gazier – dans plusieurs régions de Wallonie.

Ces différents événements climatiques ont tour à tour affecté pratiquement toutes les régions de Wallonie. Les dégâts les plus spectaculaires et les plus sensibles, notamment pour le réseau électrique aérien, ont été causés par les violents orages qui se sont abattus dans la journée du mercredi 14 juillet 2010. Depuis le sud de la Province du Hainaut, la tempête a balayé la Wallonie sur un axe ouest-est en provoquant localement des ravages rarement vus : des centaines de poteaux brisés ou couchés, des kilomètres de lignes au sol, plusieurs milliers de cabines affectées.

Une quinzaine d'agents et cinq équipes d'entrepreneurs ont été déployées sur le terrain. Des communes comme Quévy, Buvrines, Carnières, Estinnes et Anderlues ont été fortement touchées. Une douzaine de groupes électrogènes et des solutions provisoires ont dû être mises en place afin d'alimenter au mieux la clientèle.

Six autres zones ont été particulièrement impactées : Erquennes, Merbes-le-Château, Lobbes, Fontaine-L'Évêque, Courcelles et Pont-à-Celles. Cette fois, 15 agents électrogaziers, une équipe de Fabricom (pour la basse tension) et 12 agents haute tension ont été mobilisés.

La mobilisation des agents d'ORES sur nos réseaux a été exemplaire pour faire face à l'urgence et rétablir le plus rapidement possible l'alimentation des clients privés d'énergie. L'efficacité des interventions a permis de limiter au minimum les temps d'indisponibilité. Il faut souligner que toutes les interventions se sont déroulées en toute sécurité et sans accident.

IEH a toujours accordé une importance accrue à la qualité de son service et ORES en a fait son principal objectif. Aussi, nonobstant les conditions climatiques difficiles de l'année 2010, nos indicateurs de performance basés sur le nombre, le type et le délai d'intervention sur le réseau sont satisfaisants et ventilés comme suit :

Indicateurs de performance – Electricité

Indicateurs de performance	Unité	Statistiques 2009	Statistiques 2010
Nombre d'utilisateurs du réseau BT	nbre	536.631	539.821
Nombre d'utilisateurs du réseau HT	nbre	3.564	3.539
Longueur du réseau BT	km	10.355	10.156,37
Longueur du réseau HT	km	6.238	6.251,16
Energie distribuée en BT	kWh	2.571.909.817	2.578.838.768
Energie distribuée en HT	kWh	1.973.662.617	2.020.149.943
Indisponibilité pour coupures planifiées	heures	0 :13 :26	0 :20 :32
Indisponibilité suite défaillance MT	heures	0 :46 :00	1 :06 :00
Temps d'arrivée sur site en intervention BT	heures	01 :01 :00	1 :14 :05
Temps d'intervention moyen en BT	heures	01 :06 :24	1 :05 :47
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés.			
Délai Raccordement (à partir de l'accord du client)	%	23	17
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés.			
Délai mise en service / réouverture	%	51	27



Rapport d'activités

Charte des Impétrants

Plus de sécurité et une meilleure coordination sur les chantiers

Le 30 avril 2009, le Parlement wallon a adopté le décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, appelé communément le décret « Impétrants ». Pour être applicable, il devait faire l'objet de plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon, qui fixeraient les dispositions pratiques indispensables à sa mise en œuvre.

Les difficultés rencontrées lors de la rédaction des deux premiers avant-projets d'arrêtés ont mis en évidence la complexité de la matière et l'impossibilité d'aboutir à des positions communes entre les différents intervenants. Force a été de constater que le décret était trop ambitieux et qu'il devait être repensé d'une manière plus pragmatique.

Conscient de ces difficultés, le Ministre Paul Furlan, a d'ailleurs déjà proposé à deux reprises au Gouvernement wallon de reporter l'entrée en vigueur du décret à la date ultime du 31 décembre 2011.

Dans l'attente d'une refonte de la législation et soucieux d'améliorer la sécurité sur les chantiers, ORES – en sa qualité de société filiale assurant l'exploitation journalière des GRD mixtes wallons - et d'autres impétrants actifs sur le territoire wallon, se sont engagés de manière volontariste à respecter une charte, qui reprend les obligations suivantes :

- l'adhésion au portail fédéral géré par l'ASBL CICC (Contact fédéral Informations Câbles et Conduites) ;
- la transmission des informations relatives au repérage des installations souterraines au plus tard dans les 15 jours ouvrables qui suivent la demande reçue de CICC ;
- la visite sur place d'un agent, et le cas échéant la prise en charge de sondages, en cas de discordance entre les informations reçues et les relevés sur le terrain ;
- l'utilisation du géo-référentiel PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue) de la Région Wallonne ;
- l'envoi des projets de pose de réseaux de plus de 250 mètres aux autres impétrants ;
- l'examen de l'opportunité d'une coordination de ces chantiers ;
- l'étude d'une plate forme wallonne d'échange d'informations et de coordination des chantiers.

La Charte des Impétrants a été signée par 21 entreprises actives dans les secteurs de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau et des télécommunications le 1^{er} mars 2011 au cabinet du Ministre Paul Furlan.

Elle doit entrer en vigueur le 30 juin 2011, date à partir de laquelle les demandes de plans adressées aux signataires s'opéreront via une seule et même adresse internet.

Cartographie : à la pointe de la technologie

Lors de l'élaboration de la Charte Impétrants, la cartographie et le géo-référencement étaient au centre des préoccupations de tous.

Les plans sont non seulement indispensables à la réalisation des missions du gestionnaire de réseau au quotidien mais ils sont aussi les garants d'une bonne information des entrepreneurs et des autres sociétés dites d'utilité publique.

Aujourd'hui, IEH dispose de systèmes de cartographie à la pointe de la technologie. Les cartes et des plans de repérage mis à jour sont interconnectés avec différentes bases de données servant à l'exploitation des réseaux et peuvent être consultés directement sur les PC portable par des techniciens.



Rapport d'activités

Les réseaux et compteurs intelligents : Smartgrid et Smartmetering

Aujourd'hui, les sources de production décentralisées se multiplient : éolien, photovoltaïque, ...

L'intégration progressive de productions sur la base de ces énergies renouvelables induit des changements importants :

- un changement de logique : la demande devra s'aligner de plus en plus sur l'offre ;
- une gestion différente des réseaux électriques haute, moyenne et basse tensions : les flux d'énergie peuvent s'inverser et aller de l'aval, du producteur – consommateur, vers des niveaux de tension plus élevés ;
- des investissements complémentaires seront nécessaires pour faire face aux risques de surtension ou de congestion lorsque la production ne sera pas absorbée localement ;
- un nouveau concept, le « smart grid » : le réseau intelligent est une alternative partielle au renforcement pur et simple des réseaux face à une production de moins en moins prévisible. Il permet une gestion plus intelligente de la demande. Il devrait permettre le développement optimal des productions décentralisées tout en limitant les investissements complémentaires à réaliser par rapport à une approche classique ;
- la mise en place de nouveaux modèles de marché : le concept « smart grid » implique des actions sur la demande à l'initiative, par exemple, d'un GRD. De nouvelles relations devront être définies et organisées entre les différents acteurs du marché ;
- une prise en charge des coûts du réseau de distribution par les différents utilisateurs doit être envisagée à terme, qu'ils soient consommateurs, producteurs ou « prosumers⁷ ».

Quelles initiatives ?

Depuis sa création, ORES, au nom des GRD mixtes wallons, s'est impliqué dans l'analyse de la problématique Smart Grid/Smart Metering notamment en :

- créant un service dédié au sein d'ORES dont la mission principale consiste à mener la réflexion sur les évolutions possibles à (très) long terme du contexte dans lequel évoluent les réseaux afin de conduire le changement dans la gestion et les activités des GRD, actuelles et futures, et ce, en collaboration avec les autres départements de l'entreprise ;
- lançant un projet pilote portant sur 1.250 compteurs électricité et 250 compteurs gaz dont l'objectif est, d'une part, de tester les fonctionnalités des compteurs intelligents et les systèmes de

communication utilisés et, d'autre part, d'avoir une meilleure visibilité sur les aspects économiques tels que les coûts d'installation et d'exploitation de cette technologie ;

- en participant à différentes initiatives menées par des associations belges telles que la plate-forme B-EEGI, animée par ELIA ayant pour objectif de renforcer la collaboration entre les gestionnaires de réseaux de distribution et le gestionnaire de transport belges et d'autres plates-formes européennes telles que EDSO4SG et Eurelectric visant à partager des connaissances ;
- en suivant d'une part, via la plate-forme B-EcoGrid (ORES, ELIA, EANDIS), le projet européen EcoGrid se déroulant au Danemark et, d'autre part le projet InovGrid (Portugal) via sa participation au groupe de référence ;
- en collaborant avec le milieu académique. ORES, en tant que société exploitante des gestionnaires de réseaux de distribution d'énergies, a décidé d'étudier de façon approfondie les sujets liés aux Smart Grids/Smart Metering en général et à l'Intégration des Sources d'Energie renouvelable (SER) sur les réseaux électriques de distribution. Dans ce but, ORES finance une Chaire couvrant ce domaine et localisée à la Faculté Polytechnique de Mons.

ORES initiera en 2011 une étude intégrant différents scénarii et ayant pour but d'estimer au mieux les montants et types d'investissements à réaliser.

ORES participe à la plate-forme REDI – groupe de réflexion sur le développement de Réseaux Electriques Durables et Intelligents – mise en place en Région wallonne et dont les travaux intégreront certainement cette dimension économique.



⁷ « Prosumer » contraction des termes « producer » et « consumer » utilisés en anglais

Rapport d'activités

Vers l'installation d'une nouvelle 'Clearinghouse'

Dans le marché libéralisé de l'Énergie, les différents acteurs (fournisseurs, gestionnaires de réseau de distribution, transporteurs) doivent s'échanger certaines informations. Lorsqu'un client change de fournisseur, par exemple, le nouveau fournisseur informe le GRD concerné ; celui-ci enregistre le changement dans le registre d'accès, informe l'ancien fournisseur et lance le relevé des index, dont il communiquera le résultat à l'ancien et au nouveau fournisseur.

Les échanges d'information entre les différents opérateurs du marché sont régis par un langage commun, défini dans un protocole de communication baptisé MIG (Message Implementation Guide).

Le MIG fixe toutes les procédures d'échange d'informations et de données entre les fournisseurs et les GRD dans le contexte des processus de marché, dont notamment la structure des messages informatiques à échanger.

Il permet donc de véhiculer des informations capitales.

Au centre de ces échanges, on trouve une Clearinghouse où transitent les messages émanant tant des fournisseurs que des GRD.

Jusqu'à ce jour, ORES et Eandis ont eu une Clearinghouse commune : Indexis.



À la fin de l'année 2008, ORES et Eandis avaient demandé à Indexis de réaliser une pré-étude en vue du remplacement des applications informatiques liées à ces échanges d'information.

En effet, depuis l'ouverture des marchés de l'Énergie, ces applications ont atteint un point critique. Elles étaient devenues très complexes à modifier avec, pour conséquence, des coûts et risques plus élevés à chaque nouvelle version du MIG.

Par ailleurs, le développement d'une nouvelle plateforme informatique « Clearinghouse » pour certains GRD offrait l'opportunité d'une révision fondamentale du MIG.

Le MIG a connu une croissance organique et est devenu par conséquent très complexe. Tous les GRD belges se sont associés début 2009 dans une initiative baptisée MIG 2012. L'objectif était la simplification du MIG et sa préparation à l'évolution des technologies avec l'avènement futur des compteurs et réseaux intelligents – soit rendre le MIG « Smartmeter Ready ».

En juillet 2009, les GRD ont communiqué leur liste de propositions d'amélioration aux fournisseurs.

En septembre 2009, les discussions entre les GRD et les fournisseurs ont démarré dans des groupes de travail. Ces discussions se sont avérées très difficiles vu que les régions n'ont pas aujourd'hui une vue commune sur l'approche « Smart ». De plus, malgré le fait que le nouveau MIG et la constitution d'une Clearinghouse unique soient deux dossiers séparés, les deux discussions se sont vite emmêlées.

En janvier 2010, une nouvelle proposition a été mise sur la table : l'abandon du MIG 2012 et l'implémentation du nouveau MIG en deux phases. La première phase est le MIG 5 prévu pour 2012 qui vise quelques améliorations des processus de marché actuels. La deuxième phase est le MIG 6 qui vise à simplifier les processus de marché et rendre les processus de marché « Smartmeter Ready », et dont l'implémentation est prévue pour 2015.

En parallèle des discussions sur la création d'une plateforme unique Clearinghouse ont progressé entre Eandis, ORES, Infrac et Sibelga, si bien que le 22 septembre 2010 les quatre opérateurs ont signé un *Memorandum of Understanding* – ou protocole d'entente – qui prévoit la création d'une clearing house commune et uniforme pour la mi-2015, sur la base du MIG 6.

Ce développement en commun présentera non seulement des avantages en termes de réduction des coûts pour les quatre opérateurs mais sera également profitable aux fournisseurs d'énergie qui n'auront plus qu'un seul point de contact pour la quasi-totalité du territoire belge.

Cette nouvelle Clearinghouse se nomme *Atrias*, en référence à l'atrium de la Rome antique, la cour intérieure centrale donnant accès à toutes les autres pièces de la maison.

Rapport d'activités

Proximité et accessibilité

Le client est au cœur des préoccupations d'ORES, société filiale chargée de l'exploitation journalière et opérationnelle d'IEH. En 2011, les collaborateurs de l'entreprise seront davantage encore mobilisés en ce sens. L'un des objectifs majeurs vise à accroître la facilité d'accès aux services d'ORES pour tous les clients et à améliorer la qualité des services rendus.

Pour ce faire, plusieurs projets ont été lancés en 2010 dans le cadre du programme Accessibilité. ORES entend répondre aux attentes des clients et partenaires des GRD en recherche d'un contact personnalisé et interactif, via le canal de communication le plus approprié. Ces projets touchent à quatre domaines spécifiques:

- **Dynamisation du site Internet**

À côté des sites web des GRD, le site web d'ORES va être entièrement repensé sur la base d'une approche différenciée selon les catégories de clients : le marché résidentiel, le marché professionnel, les partenaires institutionnels et les fournisseurs d'énergie.

Dans un premier temps, les clients y retrouveront une information personnalisée sur les services qu'ORES peut leur apporter : demande de travaux, relève de compteur, règlement d'un déménagement, primes, etc. Les informations seront plus accessibles grâce à une navigation plus aisée et la mise à disposition de services en ligne. Dans une seconde phase, le site www.ores.net proposera de nouvelles fonctionnalités et davantage d'interactivité, par exemple dans le suivi des dossiers.

Actuellement, le site web de la filiale des GRD enregistre près de 700.000 visites par an, un chiffre en constante augmentation.

- **Amélioration de l'accessibilité téléphonique**

En 2010, le centre d'appel d'ORES a enregistré près d'un million d'appels. Plusieurs aménagements ont déjà été mis en place dans le sens d'une meilleure accessibilité, notamment :

- * la création, en mai 2010, d'un accès spécifique pour les partenaires professionnels d'ORES et des GRD (électriciens, chauffagistes, architectes);
- * la possibilité pour l'ensemble des clients d'être recontactés par téléphone pour toute demande de travaux ;

- * une interface informatique permettant au personnel chargé de conseiller la clientèle d'accéder aux informations des clients plus rapidement et ainsi, de traiter les appels dans un laps de temps plus court.

« L'accessibilité souhaitée par les clients, la qualité du service en plus ! »

ORES entend aller encore plus loin et améliorer son service téléphonique, tant au niveau de la qualité de la réponse donnée que du temps de traitement. Pour ce faire, ce projet identifiera les actions complémentaires à mettre en place, notamment sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des clients.

- **Des personnes de contact pour les travaux spécifiques**

Dans des situations particulières qui sortent des travaux dits standards, comme par exemple les raccordements d'immeubles collectifs, la construction de lotissements ou encore les raccordements en haute tension, il est important d'offrir un suivi plus spécifique. Les clients d'IEH ainsi que les partenaires professionnels disposeront bientôt d'un interlocuteur qui pourra prendre en charge leurs questions techniques et administratives dans le cadre des travaux. Globalement, en 2010, le volume y correspondant représentait plus de 215.000 demandes de travail.

- **Un réseau de points de contact plus étendu**

Les moments d'interaction physique avec les clients sont aussi visés par le programme Accessibilité. ORES a la volonté d'offrir aux clients des GRD un service de proximité avec des points de contact où une information sur la filiale et ses services sera disponible. Outre les bureaux d'accueil, dont la vocation et l'aménagement vont être repensés, l'entreprise envisage d'installer dans de nombreuses communes des « stands infos » où le grand public pourra trouver toute une série de documents utiles.

En plus de ces développements, un dispositif complet permet de mesurer la satisfaction des clients. Depuis le tout premier contact jusqu'à l'intervention des services techniques et le paiement de la facture, le processus d'interaction fait l'objet d'un suivi. Cela permet à ORES, conformément à sa stratégie de proximité, de proposer et de faire évoluer des solutions adaptées à chaque segment de clientèle.

Rapport d'activités

Indice de satisfaction d'ORES

Questions posées	Résultats
Le traitement de votre demande par nos services (offre, informations communiquées, délai de réponse, rencontre de vos attentes...) ?	78,08%
La qualité des travaux que nous avons effectués (qualité des finitions, propreté, réfection des trottoirs...) ?	84,06%
Notre personnel (amabilité, professionnalisme...) ?	91,53%
Comment jugez-vous la qualité de notre service ?	86,36%



Rapport d'activités

Nouveau siège social d'ORES

La fin des années 1990 a vu la création d'une structure organisationnelle au niveau de la Région wallonne.

La libéralisation du secteur de la distribution d'électricité et de gaz et la création d'ORES ont complété ce processus.

Sur proposition de son Comité de direction, le Conseil d'administration d'ORES a décidé :

- de regrouper sur trois sites ses services centralisés opérationnels : Namur (en rachetant les installations d'ELIA), Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne) ;
- de regrouper sur un site les services informatiques : Louvain-la-Neuve ;
- de créer un nouveau siège social regroupant pour l'essentiel l'ensemble des services support ;

tout en maintenant les sept services régionaux d'exploitation.

Le choix de l'implantation de ce nouveau siège social s'est porté sur le site de l'Aéropole de Gosselies (Charleroi).

La proposition faite aux Conseils d'administration des intercommunales mixtes a été de poursuivre la politique qui a prévalu pour les sites de Aye et Strépy. A savoir l'achat et la construction en copropriété des GRD mixtes wallons, des installations qui abritent exclusivement des services centralisés.



*Activités de
l'intercommunale*

Activités de l'intercommunale

IEH – Territoire desservi, villes et communes associées

**N° Communes**

1	Aiseau-Presles
2	Anderlues
3	Antoing
4	Ath
5	Beloil
6	Bernissart
7	Binche
8	Boussu
9	Brugelette
10	Brunehaut
11	Celles
12	Chapelle-lez-Herlaimont
13	Charleroi
14	Châtelet
15	Chièvres
16	Colfontaine
17	Courcelles
18	Dour
19	Ellezelles
20	Enghien
21	Erquelinnes
22	Estinnes
23	Farciennes
24	Fleurus
25	Flobecq
26	Fontaine-l'Évêque
27	Frameries
28	Frasnes-lez-Anvaing

N° Communes

29	Ham-sur-Heure
30	Hensies
31	Honnelles
32	Jurbise
33	La Louvière
34	Le Roeulx
35	Lens
36	Lessines
37	Leuze
38	Lobbès
39	Manage
40	Merbes-le-Château
41	Mons
42	Montigny-le-Tilleul
43	Morlanwelz
44	Pecq
45	Peruwelz
46	Pont-à-Celles
47	Quaregnon
48	Quévy
49	Quiévrain
50	Saint-Ghislain
51	Seneffe
52	Silly
53	Soignies
54	Thuin
55	Tournai

Activités de l'intercommunale

Synthèse des investissements réalisés en 2010

Réseau Moyenne et Basse Tension

Cabines de dispersion et de transformation MT/BT

Au niveau des cabines :

Des travaux en bâtiments ont notamment été réalisés à :

- Havay – rue de la Chapelle St-Jean (nouvelle cabine pour remplacer PTA 1575 rue du moulin)
- Gilly – rue Joseph Wauters (nouvelle cabine pour remplacer PTA 3702 Wauters)
- Cambron-St-Vincent – rue Haute (nouvelle cabine pour remplacer PTA)
- Ghlin – rue de la Barrière
- Feluy – rue St-Ethon
- St-Vaast, rue des Fonds Gaillard (nouvelle cabine Litho)
- ...

Au niveau des équipements, des travaux ont été réalisés notamment à :

- Montignies-Sur-Sambre, rue Grimard (Trace 108504)
- Hensies, rue des Sartis (Trace 127738)
- Ghislenghien, chée de Bruxelles (Trace 116340)
- Basècles, Pré-à-Parchon (Trace 102050)
- Tongres-Notre-Dame, rue du Vert Buisson (Trace 127766)
- La Louvière, rue Coopération (Trace 108917)
- Solre-Sur-Sambre, rue de France (Trace 105147)
- Farciennes, Grand-Place (Trace 115090)
- Obigies, diverses cabines suite cession à Simogel (Trace 121211)
- Péruwelz, rue du Ponsart (Trace 102446)
- Ressaix, rue F. Gobiet (Trace 104857)
- La Louvière, rue de l'Olive (Trace 116595)
- Gilly, chée de Charleroi (Trace 118680)
- Ath, rue du Centenaire (Trace 115282)
- ...

Au niveau des transfos :

Il a été placé 18 transfos et remplacé 44 transfos.

En assainissement, il a été remplacé :

- 31 transfos 250 KVA
- 10 transfos 400 KVA
- 3 transfos 630 KVA

En extension, les travaux ont été réalisés à :

- Chièvres, rue du Bois (transfo 160 Kva)
- Ransart, rue de Gominroux (transfo 250 Kva)
- Jumet, rue de Condé (transfo 250 Kva)

- Bouffiuoux, rue de Presles et rue d'Ormont (2 transfo 250 Kva)
- Souvret, rue longue Haie (transfo 250 Kva)
- Villers-St-Ghislain, chée du Roi Baudoin (transfo 250 Kva)
- Solre-Sur-Sambre, rue Mont de Solre (transfo 250 Kva)
- Lodelinsart, chée de Bruxelles (transfo 250 Kva)
- Wanfercée-Baulet, rue des Couturelles (transfo 250 Kva)
- Péruwelz, rue du Berceau (transfo 250 Kva)
- Gilly, chée de Charleroi (transfo 400 Kva)
- Frameries, rue de la Station (transfo 400 Kva)
- Baudour, rue Ferrer (transfo 400 Kva)
- Fleurus, rue de la Ginguette (transfo 400 Kva)
- Péruwelz, rue Neuve Chaussée (transfo 400 Kva)
- Mons, chemin de l'Inquiétude (transfo 630 Kva)
- Houdeng-Goegnies, chée Paul Houtart (transfo 630 Kva)

Réseau BT

Nous avons **remplacé** 31,1 km de lignes aériennes dont :

- 15,6 km pour cause de vétusté :
 - * 2,3 km à Flobecq, Bichurées
 - * 2,1 km à Thullies, rue de la Victoire
 - * 1,6 km à Bernissart, rue de Valenciennes
 - * 1,0 km à Braffe, Grand'Route
 - * 1,0 km à Erquelines, rue Saucelle
 - * 1,0 km à Lamain, rue Abbé Masurelle
 - * 0,5 km à Wangenies, route de Gosselies
 - * 0,4 km à Esplechin, rue du Cornuhaut
 - * ...
- 3,3 km dans le cadre d'amélioration de sites :
 - * 1,1 km à Quevaucamps, rue Vandervelde
 - * 0,9 km à Blaton, rue Emile Carlier
 - * 0,3 km à St-Maur, rue Colonel Dettmer
 - * ...
- 1,3 km dans le cadre d'augmentation de consommation et pointe de charge :
 - * 0,4 km à Mons, rue de l'Université
 - * 0,4 km à Chapelle-à-Oie, rue de la Galterie
 - * 0,3 km à Noirchain, rue de l'Abbé Quinet
 - * ...
- 4,8 km suite problèmes de chute de tension :
 - * 1,6 km à Gages, rue de Silly
 - * 1,4 km à Bernissart, rue Sénéchal
 - * 0,6 km à Ath, rue de la Cense au Bois
 - * 0,4 km à Ramegnies-Chin, rue de la Libération
- Le solde a été remplacé dans le cadre de motivations diverses.

Activités de l'intercommunale

Il a également été posé 17,4 km de **nouveau** réseau aérien :

- 6,9 km pour l'alimentation de nouveaux clients résidentiels
 - * 0,5 km à Beloeil, rue des Viviers-au-Bois
 - * 0,4 km à Chapelle-a-Wattines, rue de Ligne
 - * 0,4 km à Ladeuze, rue de la Gare
 - * 0,3 km à Ligne, rue de la Brasserie
 - * 0,3 km à Wodecq, Vieux Moulin
 - * ...
- 5,0 km suite à l'augmentation de consommation et pointe de charge
 - * 0,3 km à Monceau-sur-Sambre, Gué du Hameau
 - * 0,3 km à Thiméon, rue Vandervelde
 - * 0,3 km à Houdeng-Aimeries, rue du Trieu-à-Vallée
 - * 0,3 km à Sirault, rue Jean Lenoir
 - * ...
- 1,3 km pour les problèmes suite à chute de tension
 - * 0,5 km à Ransart, rue Georges Lemoine
 - * 0,3 km à Mons, Avenue de L'Hôpital
 - * 0,2 km à Flénu, Courte Voie
 - * ...
- 1,0 km pour amélioration de site :
 - * 1,0 km à Gosselies, Faubourg de Charleroi
 - * ...

Le solde, à savoir 3,2 km, a été réalisé dans le cadre de motivations diverses.

Au niveau du réseau souterrain :

Il a été remplacé 14 km de câbles :

- 8,1 km dans le cadre de l'amélioration de sites
 - * 2,1 km à Farciennes, Grand-Place
 - * 1,0 km à Charleroi, rue de Bruxelles
 - * 0,8 km à Jumet, chée de Bruxelles
 - * 0,8 km à Gosselies, Faubourg de Bruxelles
 - * 0,8 km à Tournai, rue Perdue
 - * 0,7 km à Lodelinsart, chée de Châtelet
 - * ...
- 2,3 km pour cause de vétusté
 - * 0,4 km à Courcelles, rue de Sart-Lez-Moulin
 - * 0,3 km à Péruwelz, Grand-Place
 - * 0,3 km à Maurage, Avenue Arthur Pouplier
 - * 0,2 km à Quaregnon, Grand-Place
 - * ...
- 0,5 km pour cause d'augmentation de consommation et pointe de charge :
 - * 0,2 km à Charleroi, rue du Collège
 - * 0,2 km à Gilly, rue Joseph Wauters

Il a également été posé 58,6 km de nouveau réseau souterrain :

- 9,4 km suite à l'augmentation de consommations et pointe de charge :
 - * 0,9 km à Solre-sur-Sambre, rue Mont de Solre
 - * 0,9 km à Ville-Sur-Haine, rue de Ville
 - * 0,6 km à Ville-Sur-Haine, chaussée de Mons
 - * 0,5 km à Mont-Sur-Marchienne, rue de Marcinelle
 - * 0,4 km à Gilly, Chaussée de Fleurus
 - * 0,4 km à Obourg, rue de l'Obrechoeul
 - * 0,4 km à Mons, avenue de l'Université
 - * 0,3 km à Anderlues, rue du Calvaire
 - * 0,3 km à Quiévrain, rue du Tombois
 - * 0,3 km à Soignies, rue du Nouveau Monde
 - * 0,3 km à Baudour, circuit de la Clairière
 - * 0,3 km à Tertre, Bruyère du Moulin
 - * ...
- 18,5 km dans le cadre de l'alimentation de nouveaux clients résidentiels :
 - * 1,8 km à Marcinelle, avenue Eugène Mascaux
 - * 1,3 km à Mons, rue des Canoniers
 - * 0,9 km à Mons, avenue de la Sapinette
 - * 0,9 km à Mons, rue de Strasbourg
 - * 0,8 km à Petit-Enghien, rue des Déportés
 - * 0,8 km à Enghien, rue du Béguinage
 - * 0,6 km à Eugies, chemin Duriaux
 - * 0,5 km à Tournai, rue de la Citadelle
 - * 0,5 km à Beloeil, résidence Moulin à Vent
 - * 0,4 km à Manage, rue Albert 1er
 - * 0,3 km à Bonsecours, rue Degave
 - * 0,3 km à Horrués, chemin de Lessines
 - * 0,3 km à Ath, rue du Chapelin
 - * 0,2 km à Angreau, rue de la Brasserie
 - * 0,2 km à Havré, rue de Boussoit
 - * 0,2 km à La Louvière, rue de l'Olive
 - * 0,2 km à Feluy, chée de Marche
 - * 0,2 km à Roucourt, Place de Roucourt
 - * ...
- 16,6 km dans le cadre de nouveaux zonings ou résidentiels importants :
 - * 3,3 km à Hornu, rue de Mignaux
 - * 2,2 km à Leuze-en-Hainaut, avenue des Héros Leuzois
 - * 1,7 km à Quaregnon, sentier du Brulé
 - * 1,1 km à Mons, chemin de l'Inquiétude
 - * 0,8 km à La Hestre, rue de Bellecourt
 - * 0,7 km à La Bouverie, rue des Quatres Bonniers
 - * 0,4 km à Leuze-en-Hainaut, chemin du Berger
 - * 0,4 km à Montignies-sur-Sambre, rue Grimard
 - * 0,3 km à Masnuy-St-Jean, chée de Brunehaut
 - * 0,3 km à Pommeroeul, chée de Belle-Vue
 - * ...

Activités de l'intercommunale

- 2,0 km dans le cadre de nouveaux gros clients industriels :
 - * 0,6 km à Naast, rue des Blaviers pour alimentation client « Carrières de la Pierre Bleue »
 - * 0,4 km à La Louvière, rue de la Coopération pour alimentation du client « Décathlon »
 - * 0,3 km à Arquennes, chée de Bornival pour alimentation du client « SPRL Vidagri »
 - * 0,3 km à Houdeng-Goegnies, Gare au Centre pour alimentation du client « Michel Logistic »
 - * 0,2 km à Châtelet, rue de Namur pour alimentation du client « Pompes Funèbres Henin »
 - * ...
- 1,5 km dans le cadre de travaux d'amélioration de sites :
 - * 0,3 km à Tournai, Quai des Salines
 - * 0,3 km à Anderlues, Place Paul Pastur
 - * 0,2 km à Frameries, rue de Mons
 - * 0,2 km à Dampremy, chée de Bruxelles
 - * 0,2 km à Tournai, rue Sainte-Croix
 - * 0,2 km à Mont-Sur-Marchienne, rue des Goutteaux
 - * ...
- 2,3 km dans le cadre de problèmes de chutes de tension :
 - * 0,9 km à Marcinelle, Allée C
 - * 0,6 km à Wasmes, rue de Marcasse
 - * 0,3 km à Wasmes, rue Vincent Van Gogh
 - * 0,2 km à Flénu, rue du Haut Flénu
 - * 0,2 km à Hyon, rue de la Licorne
 - * ...
- 0,6 km dans le cadre de coupures en MT :
 - * 0,6 km à Bouffiuolx, rue de Presse
- 0,9 km dans le cadre de l'efficacité du réseau (bouclage) :
 - * 0,3 km à La Louvière, rue Hamoir
 - * 0,3 km à Pâturages, Avenue Germinal
 - * ...
- Le solde, à savoir 6,8 km, a été réalisé dans le cadre de petites poses diverses.

Raccordements et compteurs BT

Raccordements :

Il a été procédé au remplacement de 452 raccordements aériens ainsi qu'au remplacement de 293 raccordements souterrains.

Il a également été réalisé 6.335 nouveaux raccordements souterrains ainsi que 485 nouveaux raccordements aériens.

Compteurs :

Il a été procédé au remplacement de 3.541 compteurs et au placement de 4.748 nouveaux compteurs.

Compteurs à budget :

Il a été procédé au placement de 5.280 compteurs à budget.

Réseau Haute tension

Travaux dans les postes (sous-station)

Remplacement

- Poste de Jumet – remplacement cellules, télécontrôles et protections
- Poste de Monceau-sur-Sambre – remplacement cellules
- Poste de Liberchies – remplacement cellules et télécontrôles
- Poste de Quevaucamps – remplacement cellules, télécontrôles et protections

Extension

Les dossiers qui ont été réalisés sont :

- Poste de Cibly – nouveau bâtiment + télécontrôle + cellule
- Poste de Deux-Acren – nouveau télécontrôle
- Poste de Tournai – Kain – nouveau télécontrôle
- Poste de Farciennes – nouveau télécontrôle
- Poste de Thuillies – nouveau télécontrôle
- Poste de Maisières – nouveau télécontrôle
- Poste de Ghlin – nouvelles cellules + télécontrôle & protection
- Poste de Gosselies – nouveau télécontrôle + cellules
- Poste de Jumet – nouvelles cellules
- Poste de Gilly – nouvelles cellules & protection
- Poste de Fleurus – nouveau télécontrôle
- Poste de Obourg – nouveau télécontrôle
- Poste de Mons – nouveau télécontrôle
- Poste de Paturages – nouveau télécontrôle
- Poste de Ligne – nouvelles cellules + télécontrôle & protection
- Poste d'Antoing - nouvelles cellules + télécontrôle & protection
- Poste de Leuze - nouveau bâtiment + télécontrôle + cellule
- Poste les Bergeronnettes - nouvelles cellules

Activités de l'intercommunale

Réseau MT (aérien et souterrain)

118 km de réseau MT et de signalisation ont été posés ou remplacés :

Remplacement

50,3 km de réseau MT et de signalisation ont été remplacés :

- 8,1 km ont été posés pour les remplacements pour cause de vétusté :
 - * 1,5 km à Montignies-Le-Tilleul – rue de Marchienne
 - * 0,6 km à Feluy – route Bacara
 - * 0,6 km à Bray – rue de Maurage
 - * 0,3 km à Quievrain – rue Debast
 - * 0,2 km à Cuesmes – rue E. Vandeveldel
 - * ...
- 8,7 km ont été posés dans le cadre de l'enfouissement de lignes aériennes vétustes :
 - * 1,6 km à Buzet – rue diverses
 - * 1,2 km à Chièvres – rue de Ladeuze
 - * 1,2 km à Papignies – rue des Pires
 - * 1,1 km à Solre-Sur-Sambre – rue de France
 - * ...
- 11,1 km ont été posés dans le cadre de coupures MT :
 - * 3,1 km à Chatelineau – rue de Taillis-Pre
 - * 1,4 km à Trazegnies – rue de Chapelle
 - * 1,2 km à Chatelineau – rue Gendebien
 - * 1,1 km à Lodelinsart – rue de la station
 - * 0,9 km à Marcinelle – avenue de la petite Suisse
 - * 0,8 km à Courcelles – rue du général De Gaulle
 - * ...
- 1,3 km ont été posés afin de faire face à l'augmentation des pointes de charge :
 - * 1,1 km à Montignies-Sur-Sambre – rue diverses
 - * ...
- 11,4 km ont été posés dans le cadre de l'amélioration de sites :
 - * 3,7 km à Jumet – rue des Fusillés
 - * 1,6 km à Gosselies – rue de Roux
 - * 0,9 km à Chatelineau – rue du Wainage
 - * 0,9 km à Frameries – rue de Mons
 - * 0,6 km à Tournai – rue Perdue
 - * 0,5 km à Tournai – quai des Salines
 - * 0,5 km à Jumet – rue Bastin Hubert
 - * ...
- 3,2 km ont été posés dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité du réseau (bouclage) :

- * 1,1 km à Solre-sur Sambre – rue de France
- * 0,7 km à Soignies – rue du Nouveau Monde
- * 0,4 km à Audregnies – chée de Brunehaut
- * 0,4 km à Aiseau – rue du Faubourg
- * ...

- 0,2 km ont été posés dans le cadre de l'harmonisation des plans de tension (Tournai – rue Paul Pastur).

- 6,3 km de petites poses diverses...

Extension

68 km de nouveaux câbles ont été posés :

- 14,0 km de câble ont été posés afin de satisfaire la demande d'extension de nouveaux lotissements résidentiels et zonings industriels :
 - * 3,3 km à Ghislenghien – chée de Grammont & rues diverses pour l'alimentation du zoning de Ghislenghien.
 - * 2,9 km posés à Lessines – rue R. Magritte pour l'alimentation du zoning de Ghislenghien.
 - * 2,0 km à Chapelle-à-Wattinies – Chemin de Hacquemont
 - * 1,7 km à Hornu – rue de Miniaux pour alimentation d'un zoning IDEA.
 - * 1,1 km à Leuze-en-Ht – av des Héros Leuzois pour l'alimentation du zoning de l'Europe.
 - * 0,9 km à Merbes-le-Château – rue de Boustaine.
 - * 0,9 km à Ghlin – rue de l'Orbette.
 - * 0,5 km à La Hestre- rue de Bellecourt pour alimentation d'un zoning IDEA.
 - * ...
- 14,3 km sont planifiés pour l'alimentation de nouveaux gros clients industriels :
 - * 4,1 km à Peruwelz – rue de l'Europe pour l'alimentation de Ecofrost
 - * 3,6 km à Roux – rue de Gosselies pour l'alimentation de AGC
 - * 3,2 km à Lodelinsart – rue des Aulniats pour l'hôpital CHU
 - * 1,9 km à Mons – Grand Large pour alimentation de la Piscine
 - * 1,0 km à Farciennes – rue de Tergnée
 - * ...
- 3,0 km ont été posés dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité du réseau :
 - * 2,2 km à Leuze-en-Hainaut – Avenue des Héros Leuzois
 - * ...
- 5,6 km ont été posés dans le cadre de l'augmentation de la consommation et pointe de charge :
 - * 1,3 km à Ville-sur-Haine – Chaussée de Mons

Activités de l'intercommunale

- * 1,0 km à Montignies-Sur-Sambre – rue diverses
- * 0,9 km à Bernissart – rue des Iguanodons
- * 0,8 km à Chièvres – rue du Bois
- * 0,7 km à Gosselies – rue de la Pépinière
- * ...
- 4,8 km ont été posés dans le cadre de nouveaux producteurs
 - * 2,4 km à Asquillies – implantation d'éoliennes
 - * 2,4 km à Bruyelles – implantation d'éoliennes
- 14,7 km ont été posés dans le cadre de la politique d'enfouissement
 - * 4,6 km à Erbisoeul – rue diverses
 - * 4,5 km à Givry – rue de Pâturages
 - * 2,6 km à Frasnes-Lez-Gosselies – rue J. Hoebeke
 - * 2,4 km à Feluy – Chemin de la Claire Haie
 - * ...
- 3,8 km ont été posés pour l'alimentation de nouveaux clients résidentiels :
 - * 0,9 km à Heppignies – rue de Ransart.
 - * 0,4 km à Ath – rue du Centenaire.
 - * 0,4 km à Mons – rue de Strasbourg
 - * 0,4 km à Bonsecours – rue Degave
 - * ...
- 0,6 km est affecté à l'amélioration de sites
 - * 0,4 km à Farciennes – Grand-Place
 - * ...
- 4,3 km est affecté aux problèmes de congestion du réseau
 - * 3,5 km à Bonsecours – route de Grandglise
 - * 0,8 km à Soignies – chemin des Aulnées
- 0,7 km est affecté aux coupures MT
 - * 0,7 km à Bouffioulx – Rue de Presles
- 2,2 km de petites poses diverses...

Raccordements et compteurs MT

Le dépassement est principalement imputable à la venue de plusieurs nouveaux parcs éoliens ainsi que le raccordement du client Ecofrost.

Au niveau des **compteurs**, il a été remplacé :

- 57 compteurs télé-relevés
- 4 compteurs d'échange
- 120 compteurs standards

et placé :

- 158 compteurs télé-relevés
- 8 compteurs d'échange
- 35 compteurs standards

En **raccordement**, il a été posé 44,1 km de câbles :

- 13,5 km à Roux – rue de Gosselies pour l'alimentation d'AGC
- 8,3 km à Peruwelz – rue de l'Europe pour l'alimentation d'Ecofrost
- 4,9 km à Asquillies – route provinciale pour raccorder le parc éolien
- 4,6 km à Bruyelle – Chaussée de Tournai pour raccorder le parc éolien
- 2,2 km à Lodelinsart – rue des Aulniats pour raccorder le nouvel hôpital
- 1,7 km à Erbisoeul – rue du Bois D'Arras pour client IDEA
- 1,1 km à Chapelle-Lez-Herlaimont – rue du Vent de Bise pour alimentation cabine Balteau
- 0,9 km à Courcelles – rue du Port pour alimentation client Keyser
- 0,7 km à Givry – route de Beaumont pour le raccordement du Aldi
- 0,7 km à Obourg – rue de L'Obrechoeul pour la station d'épuration d'IDEA
- 0,7 km à Elouges – rue d'Audregnies pour raccorder le parc éolien
- 0,5 km à Basècles – Pré-A-Parchon pour station d'épuration Ipalle



Activités de l'intercommunale

Plan d'investissement 2011-13

Les enveloppes budgétaires annuelles prises en considération lors de l'élaboration des plans d'adaptation et d'extension du GRD sont données ci-dessous et s'appuient sur une hypothèse de taux annuel d'inflation de 1,9 % sur la période 2010-2012* (montants exprimés en k€).

	2011 budget	2012 budget	2013 budget
"A" Remplacement	24.595	25.769	26.079
"B" Extension	21.998	19.013	19.628
Total BRUT réseau	46.593	44.782	45.708
Interventions (-)	- 16.711	- 14.434	- 14.051
Total NET réseau	29.883	30.348	31.657
Investissement hors réseau	3.579	2.498	2.498
Co-propriété	513	513	513
Total NET	33.975	33.359	34.667
dont en "A" - AR 02/06/2008 ⁽¹⁾	7.205	7.206	7.408
dont en "A" - OSP ⁽²⁾	2.060	2.099	2.139

⁽¹⁾ enveloppe supplémentaire pour faire face aux dépenses liées à la modification du cadre légal (AR 02/06/2008)
⁽²⁾ Compteurs à budget

« A » : investissements de remplacement. Peut donner lieu à une désaffectation comptable si le matériel remplacé n'est pas complètement amorti.
« B » : investissements d'extension du réseau.



* Conformément aux hypothèses admises actuellement par la CREG. Si l'inflation devait être significativement différente, les budgets devraient être revus en conséquence.

Activités de l'intercommunale

Plan CWaPE 2011-2013

Le plan d'adaptation 2010-12 a été remis à la CWaPE en mai 2010 et s'articule comme suit :

BESOINS EN CAPACITE

Augmentation de consommation

ELIA, à partir d'un modèle qui lui est propre, estime sur base de l'évolution naturelle de la consommation (0,6% en moyenne par an d'ici à 2013) et des demandes officielles des clients industriels telles que relayées par le GRD (et pour autant qu'elles se matérialisent toutes), l'augmentation maximale possible de la consommation à 1,9% en moyenne par an d'ici à 2013.

IEH retient ici, et par mesure de prudence, une hypothèse d'augmentation de +/- 2% par an.

Cette hypothèse est en ligne avec les taux moyens d'accroissement observés ces dernières années.

IEH prévoit une enveloppe conséquente pour des travaux HT ou BT imprévus à réaliser dans le cadre de cette motivation lors de chaque exercice.

Les postes d'injection

Plusieurs points d'attention sont à mettre en évidence en ce qui concerne la capacité des postes :

1. Poste de Jumet :

Un élément important est la reprise par le GRD depuis ce poste de l'alimentation de l'usine « AGC » à Roux en 2008 (6 MVA). La puissance prélevée devrait ensuite passer approximativement de 10 à 16 MVA cette année (2010).

Si pour 2009, les capacités sont bien disponibles au travers d'une nouvelle répartition des charges entre les postes de Gilly et de Jumet (transfert de 5 MVA de Jumet à Gilly), il n'en sera plus de même au delà de 2010 (pour autant qu'AGC prélève effectivement les puissances demandées).

C'est pourquoi un projet de rénovation et d'extension du poste est inscrit au plan (projet 8616).

2. Poste de Deux-Acren :

On notera également une forte croissance sur ce poste avec la croissance des activités sur les zonings de Ghislenghien qui entraînera la mise en œuvre d'un poste déporté (PODE- projet 9593).

3. Poste de Gosselies :

Le placement par ELIA d'un transfo supplémentaire de 40 MVA est en cours. Ce travail a été demandé de manière pressante par le GRD afin de solutionner le problème d'exploitation devenu difficile sur ce poste, notamment par la montée en puissance de clients industriels tels que AGC.

4. Poste de Fontaine-l'Évêque :

La situation reste préoccupante, le remplacement du transfo de 20 MVA par un transfo de 40 MVA étant reporté en 2013 (initialement prévu en 2010).

5. Poste d'Antoing :

Des travaux sont envisagés de longue date en coordination avec le GRT, mais sont tributaires de la décision des cimentiers CBR et HOLCIM (projet 10366) de procéder ou non à des investissements conséquents. L'arrivée de parcs éoliens (projet 10404 de Ventis) ne fait que renforcer la nécessité de rénover et agrandir le poste, pour pouvoir raccorder ces nouveaux URD.

Ce dossier fait actuellement l'objet de concertation régulière entre le GRT et le GRD.

Les travaux de rénovation de ce poste non conforme à l'A.R. du 02/06/08 sont prévus en 2013 (projet 10306).

6. Poste de Quevaucamps :

Des travaux sont envisagés en coordination avec le GRT, suite à l'arrivée de nouveaux clients sur le zoning « Polaris » (voir §3.3). Les travaux de rénovation et d'extension de ce poste non conforme à l'A.R. du 02/06/08 sont prévus en 2011 (projets 8625 et 10536).

Les feeders

Les charges maximales des départs des postes et sous-stations télé-contrôlés mesurées en 2009/2010 ont été extrapolées jusqu'en 2013 avec l'hypothèse d'augmentation annuelle reprise ci-dessus.

Compte tenu de l'hypothèse de croissance retenue (2%), et à configuration du réseau inchangée, aucun départ vers une cabine de distribution ne devrait avoir une charge supérieure à 80% de la valeur de réglage du disjoncteur en 2013.

Les cabines de distribution

La surveillance des cabines est assurée de manière régulière par des visites des agents de l'exploitation haute tension. Lors de ces visites, les agents vérifient l'état de l'appareillage et de l'enveloppe.

Activités de l'intercommunale

Les transformateurs des cabines de distribution

La surveillance de la charge des transformateurs est assurée par une mesure en basse tension via un ampèremètre à maxima. Cette mesure est relevée lors du passage des agents de l'exploitation haute tension. Une fois par an, une synthèse de ces mesures est établie et un programme de mutation de transformateurs est mis en place pour assurer la conformité de la charge par rapport à la capacité du transformateur.

Nouveaux producteurs ou clients industriels

Nouveaux producteurs prioritaires

Divers projets d'implantation d'éoliennes sont à l'étude sur le territoire d'IEH.

3 projets sont ainsi retenus en Région de Tournai à Leuze, Ath et Antoing.

Nouveaux gros clients industriels

L'alimentation du nouveau C.H.U. de Charleroi (7 MVA) était initialement prévue en 2007-2008 sur la région de Charleroi. Ce projet a effectivement démarré en 2009 et devrait se terminer en 2010.

Un projet d'implantation de centre *multifonctionnel* à Farciennes sur le site du Wainage – « Citaverde » est abandonné.

INFRABEL envisage le renforcement de l'alimentation de la ligne Bruxelles-Charleroi. Une injection de 15 MVA à partir du poste de Liberchies est actuellement envisagée. De plus INFRABEL devra transférer son alimentation de la boucle 30kV vers le poste de Montignies.

Quelques projets sont à l'étude en région de Mons-La Louvière mais sans précision de puissances et de délais connus à ce jour.

Le projet d'alimentation des auxiliaires de la future centrale TGV NUON à Manage est retardé jusqu'en 2013.

En région de Tournai, on notera le projet d'alimentation de HOLCIM.

Un projet lié aux sports dits « de glisse » avait été précédemment envisagé pour 2012 près d'Antoing⁹. Le promoteur ayant revu à la baisse sa demande de puissance, il n'est plus repris nominativement dans le plan.

La concentration des services hospitaliers de Tournai sur le site de la rue des Sports induira quelques adaptations du réseau haute tension repris sous les projets 9890, 10376 10377 et 10378 des plans stratégique et d'adaptation de l'intercommunale.

Nouveaux zonings industriels ou résidentiels importants

En région de Charleroi :

7 projets de zoning menés par IGRETEC sont connus pour la période 2011-2013 :

- PAE Charleroi-Serna (2011)
- PAE Charleroi-Airport (2011-2012)
- PAE Thuin-Lobbès (2012)
- PAE Ecopôle (2011-2014)

En région de Tournai :

Quatre projets de zoning IDETA sont à mentionner :

- Leuze (PAE de l'Europe)
L'équipement du zoning de Leuze (9611) est prévu en 2011.
L'alimentation de celui-ci nécessitera la création d'une cabine PODE et la pose d'un nouveau feeder.
- Ghislenghien III et IV
L'équipement de ce zoning se fera en plusieurs étapes dont une en 2011 et l'autre en 2012.
L'alimentation de celui-ci a nécessité la création d'un poste déporté (PODE 2009) et la pose d'un nouveau feeder depuis le poste de Deux-Acres.
- Tournai III, II et I
Pour Tournai I et II, il ne s'agit que de petites extensions de voirie. Pour Tournai III, il s'agit d'un nouveau développement.
- Péruwelz (Polaris)
Le zoning « Polaris » (Péruwelz/Beloeil) est prévu fin 2012 (équipement et alimentation). Il nécessitera également la réalisation d'une cabine PODE pour son alimentation. Pour cette dernière, la pose d'un nouveau feeder est en cours.

Les autres projets repris par IDETA sont toujours au stade de la pré-étude et leur réalisation n'est pas à envisager dans le cadre de ce plan.

En région de Mons-La-Louvière :

Plusieurs projets de l'IDEA sont à mentionner :

- Soignies
Une extension du zoning existant est prévue en 2011 (équipement et alimentation) ;

⁹ Projet 9891 dans le plan 2010-2012

Activités de l'intercommunale

- Strépy - Sud
Une extension du zoning de Strépy est prévue en 2011 (équipement et alimentation) ;
- Frameries - Crachet
Une extension du zoning existant est prévue en 2011 (équipement et alimentation).

Divers autres projets de PAE sont également en cours d'étude à l'IDEA, sans autres précisions quant à leur portée et à leur calendrier de réalisation à ce jour.

Un important projet de revitalisation urbaine (création de logements et de commerces) est également envisagé dans le centre de La Louvière (10403).

Il est bien évident que ces projets ne seront mis en réalisation que si les zonings précités devaient effectivement se réaliser et si les besoins de puissance exprimés à ce jour devaient se confirmer.

Petites autoproductions < 10kVA

A ce stade, la situation actuelle ne pose pas encore de problèmes techniques particuliers.

Toutefois, si la croissance du nombre d'auto-producteurs enregistrée ces derniers mois devait se poursuivre, le GRD sera amené à devoir faire des investissements d'adaptation du réseau beaucoup plus conséquents et sans frais pour le demandeur (renforcement ou dédoublement de circuits BT, modification des points de sectionnement¹⁰, etc.). Actuellement, il nous est impossible d'identifier précisément les lieux de ces adaptations.

Problèmes de congestion

La congestion est une difficulté anormale de reprendre la charge lorsque l'alimentation normale n'est plus disponible.

La structure généralement en boucle du réseau permet également le secours pour la charge demandée. Toutefois, certaines parties du réseau, vu leur éloignement, sont alimentées en antenne. Dans ce cas, sauf impossibilité technique, des groupes électrogènes sont raccordés en cas de panne.

Les travaux décidés suite à des problèmes de congestion sont le plus souvent le résultat des analyses faites du réseau, de la connaissance et de l'historique de celui-ci ainsi que des défauts rencontrés ces dernières années.

On notera deux projets en région de Tournai :

- nouveau feeder pour alimenter le nord de Ath en 2012-2013

¹⁰ Sur base de retours d'expérience et de modèles théoriques de calcul, seuls les réseaux BT de faible section pourraient poser problème en présence de concentration de telles productions.

- nouvelle cabine PODE suite au développement du zoning de Peruwelz.

Chutes de tension

La majorité des plaintes clients relatives à des chutes de tension s'avère non fondée (normes respectées ou réseau du Gestionnaire du **Réseau de Distribution** non concerné) ou aboutit à des mesures correctives immédiates.

Les critères déterminants pour IEH sont les suivants : les variations de tension doivent, pendant 95 % du temps de mesure, se situer dans la plage $U_n - 10\%$ et $U_n + 6\%$, la valeur normalisée U_n étant de 230 V. Toutes les variations de tension efficace moyennées sur 10 minutes doivent se situer entre -15% et $+10\%$ de U_n . Ces critères sont plus exigeants que ceux de la norme EN50160¹¹.

En outre, si des travaux sont nécessaires, ils sont le plus souvent réalisés dans l'année et sont couverts par une enveloppe provisionnelle prévue au plan d'adaptation.

Statistiques des coupures non planifiées

Coupures en basse tension

Les réseaux BT de IEH ne sont pas de manière générale affectés par des coupures BT anormalement longues nécessitant des investissements dans ce cadre précis.

Les chiffres clés à retenir pour 2009 sont :

- 10,53 pannes par 1.000 points d'accès¹²
- 54,02 pannes par 100 km de réseau BT

Ces chiffres sont fort semblables à ceux de 2008.

L'essentiel des problèmes détectés a fait l'objet d'actions correctrices dans l'année de leur occurrence. Les problèmes rencontrés sur Soignies font l'objet d'une attention particulière.

Coupures en moyenne tension

Nous avons enregistré 510 incidents moyenne tension en 2009 (contre 512 en 2007 et 515 en 2008) dont 346 sur câbles, 32 sur lignes aériennes et 67 en cabines. L'indisponibilité du réseau due à la moyenne tension est de 47 minutes.

La durée de rétablissement est de 46 minutes. Ces chiffres sont fort semblables à ceux de 2009.

¹¹ La norme EN 50160 impose, pour chaque période d'une semaine, que 95 % des valeurs efficaces de la tension fournie moyennées sur 10' doivent se situer dans la plage $U_n \pm 10\%$.

Toutes les valeurs efficaces de la tension fournie moyennées sur 10' doivent se situer dans la plage $U_n + 10\%$ et $U_n - 15\%$.

¹² Par convention, 1 point d'accès = 1 code EAN.

Activités de l'intercommunale

Incidents sur câbles souterrains

La plupart des incidents n'ont pas exigé de travaux d'investissement significatifs à mentionner dans le plan d'adaptation (exemples : boîte de jonction, remplacement d'équipement MT, petites poses de câble immédiates).

En cas de concentration de plusieurs défauts (3 ou plus) sur un tronçon limité entre 2 cabines, le remplacement dudit tronçon est envisagé systématiquement, l'objectif étant d'éviter une multiplication future de défauts au même endroit.

Les points suivants entrent en ligne de compte pour le choix de décision :

- l'historique des défauts sur le tronçon ;
- la nature des défauts (corrosion, manipulation par tiers) constatée lors de la réparation ;
- le type de câble ;
- l'âge du câble et tension d'isolement de fabrication ;
- la charge du câble.

Incidents sur lignes aériennes

La plupart des incidents n'ont pas exigé de travaux d'investissement significatifs à mentionner dans le plan d'adaptation (exemples : isolateurs remplacés, bretelles renouvelées, élagage, etc.).

Les points suivants entrent en ligne de compte pour le choix des décisions :

- le type et l'état des armatures et des supports ;
- la nature des conducteurs ;
- l'âge des lignes ;
- la proximité des habitations.

Tronçons MT en défaut

Trois projets nominatifs sont repris sous la motivation coupure en MT. Il s'agit en région de Charleroi des projets 8708 (remplacement liaisons), 8673 (remplacement câble en défaut) et 8711 (remplacement Thuin 2 entre 9920 Lobbes et 98 Thuin ouest) déjà mentionnés au plan 2010-2012.

Qualité de l'onde de tension

Aucune plainte pour la qualité de l'onde de tension n'a été relevé en 2009.

Des appareils de mesure QWAVE sont installés dans la majorité des postes HT/MT et permettent de surveiller en permanence la qualité de l'onde de tension. Les derniers postes n'étant pas encore équipés de ces appareils l'ont été en 2008 (Postes de Villerot et de Deux-Acres).

AUTRES ASPECTS A PRENDRE EN COMPTE

Remplacement pour cause de vétusté

Réseau MT

Fin 2009, le réseau électrique MT d'IEH comportait :

- 618 km de réseau aérien MT¹³
- 5.620 km de réseau souterrain

L'état de vétusté¹⁴ des réseaux MT d'IEH n'est pas répertorié de manière exhaustive.

Deux points entrent dès lors en ligne de compte pour le remplacement éventuel d'un tronçon vétuste : la « manifestation » de celui-ci par des défauts successifs ainsi que l'expérience et la bonne connaissance du réseau.

Pour cause de vétusté, il n'est pas prévu de remplacer des réseaux aériens MT par du souterrain, sauf pour raisons d'exploitation.

Cependant, des remplacements interviendront dans le cadre d'autres motivations comme la sécurité, la politique générale d'enfouissement ou des problèmes de congestion, essentiellement en région de Tournai.

Cabines

Il s'agit du remplacement d'équipement cabine arrivé en fin de vie.

Réseaux BT

Fin 2009, le réseau électrique BT d'IEH comportait :

- 2.521 km de réseau souterrain ;
- 7.834 km de réseau aérien, dont **1.227** km de réseau en cuivre nu (16 %) répartis comme suit :

- * Tournai : 476 km (estimation : 70 % sain)
- * Mons-La Louvière : 332 km (estimation : 80 % sain)
- * Charleroi : 418 km (estimation : 80 % sain)

IEH dispose de deux indicateurs statistiques relatifs à la qualité du réseau basse tension :

- les interventions suite aux appels de la clientèle, à l'exclusion des appels pour les

¹³ qui se répartissent comme suit : Almelec < 54² : 127 km // ≥ 54² : 248 km

Cuivre ≤ 25² : 177 km // >25² : 64 km

Tressé : 2 km

¹⁴ Le réseau aérien puisque soumis à une inspection annuelle par un organisme de contrôle et à un programme de grand entretien tous les 25 ans, peut être donc globalement considéré comme sain.

Activités de l'intercommunale

incidents sur raccordements et comptages ou pour les installations intérieures des clients ;

- les anomalies relevées sur le réseau cuivre, à la demande du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Les pannes sur les réseaux pré-assemblés et cuivre sont réparées immédiatement. Les anomalies sur réseau cuivre sont quant à elles éliminées soit par la réparation sans modification (travaux d'exploitation), soit par le remplacement du réseau existant en réseau pré-assemblé.

Ce remplacement est en cours depuis 2000 et se prolongera encore pendant de très nombreuses années. Il se décline par région comme suit :

- Tournai : remplacement anticipé de +/- 15 km/an
- Mons-La Louvière : remplacement anticipé de +/- 5 km/an
- Charleroi : remplacement anticipé de +/- 7 km/an

Il est important de noter que le réseau aérien en cuivre n'est en général sain et qu'il n'y a pas lieu d'envisager un programme de remplacement accéléré de celui-ci.

Poste HT

Des travaux sont prévus dans plusieurs postes sur le territoire d'IEH.

Pour ces différents cas, le matériel, qui date du début des années 60, devient vétuste et ne répond plus aux standards (AR 02/06/2008), en particulier en ce qui concerne le matériel « ouvert ».

L'ensemble des travaux nominatifs programmés en 2011-2013 sont repris en annexe 3 des plans d'adaptation et stratégique de l'intercommunale.

Sécurité

Visites de contrôle par organismes agréés

Conformément aux prescriptions du RGPT (art. 262) et du RGIE (art. 272), l'organisme agréé Vinçotte effectue des visites de contrôle annuelles de l'ensemble des cabines de dispersion, distribution et sectionnement.

Ces visites débouchent sur des procès-verbaux reprenant les observations effectuées et les infractions constatées. Ces dernières sont corrigées au fur et à mesure dans l'année par les agents d'exploitation.

Les infractions sont quasi exclusivement mineures (continuité terre, éclairage, accès, panneaux d'instruction, nettoyage, etc.) et n'exigent pas de travaux d'investissement significatifs à mentionner dans le plan d'adaptation.

Lignes MT aériennes

Conformément aux prescriptions du RGPT (art. 262) et du RGIE (art. 272), l'organisme agréé Vinçotte effectue des visites de contrôle annuelles de l'ensemble des lignes MT.

Ces visites débouchent sur des procès-verbaux reprenant les observations effectuées et les infractions constatées. Ces dernières sont corrigées au fur et à mesure dans l'année par les agents d'exploitation.

La législation impose par ailleurs un grand entretien des lignes aériennes de plus de 25 ans.

En région de Charleroi, aucune ligne aérienne n'entre dans les critères requis.

En région de Mons-La Louvière, il est prévu de procéder au grand entretien des lignes dans les entités de Binche, Estinnes, Saint-Ghislain, Soignies et Seneffe à raison de plus ou moins 15 km/an.

En région de Tournai, l'entretien de plus ou moins 15 km/an est prévu.

Equipements MT en Cabine

Chaque année, IEH dédie une part importante de son budget dans des investissements de remplacement préventifs d'équipements de cabine ne répondant plus aux normes de sécurité.

En région de Charleroi, IEH prévoit le remplacement des équipements de cabine type « Bloc Acec » (IAC dans le libellé des projets) ainsi que certaines rénovations profondes de cabines (n°195, 216, 726, 1032). Ces cabines sont de conception ancienne, avec des équipements MT ouverts obsolètes qui ont la particularité de ne pouvoir être manipulés que comme sectionneurs.

En outre, il est difficile de contrôler la présence de tension, de placer un dispositif de mise à la terre et de court-circuit, et, de ce fait, de respecter les 5 règles d'or de sécurité.

L'installation de cabines en lieu et place de certains PTAs répond à des demandes de puissance croissantes (impossibilité de placer des transformateurs de puissance > 160 kVA sur un PTA) ainsi qu'à l'élimination de situations dangereuses (en terme de manoeuvrabilité).

D'autres sectionneurs sont remplacés (I capacitif) car ils ne permettent pas d'être manoeuvrés ni en charge, ni sous tension de par l'importance de la capacité électrique des câbles situés en aval.

En région de Mons et de Tournai, les équipements de cabine type « Minotor » sont remplacés pour les mêmes raisons par du matériel compact.

Activités de l'intercommunale

L'ensemble des travaux nominatifs programmés en 2011-2013 sont repris en annexe 3 des plans d'adaptation et stratégique de l'intercommunale.

AR 02.06.2008

Un important texte législatif (Arrêté Royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques¹⁵ sur les lieux de travail) a été publié le 19 juin 2008.

Dans le cadre des dispositions réglementaires rappelées par cet Arrêté Royal, une analyse de risque individuelle et *in situ*¹⁶ est à réaliser dans les 5 ans pour toutes les cabines dont la construction est antérieure à 1983.

Cette analyse de risques peut conduire le GRD à devoir remplacer partiellement ou complètement le matériel mis en œuvre. Ce sera particulièrement le cas des cabines équipées de matériel dit ouvert (interrupteurs et sectionneurs avec ou sans disjoncteurs).

Les informations collectées à cette occasion donneront des précisions quant à l'état des équipements mais aussi quant aux conditions de fonctionnement (présence d'humidité ou de poussières, intensité, etc.) permettant une évaluation correcte, et objectivée par des mesures, des priorités à dégager et, de ce fait, l'utilisation optimale des ressources allouées.

Le programme nominatif prévu pour 2011 s'appuie en partie sur le résultat de ces analyses avec comme priorité le remplacement du matériel dit « ouvert ». Il est repris en annexe 3 des plans d'adaptation et stratégique de l'intercommunale.

Compte tenu du caractère dynamique du processus mis en place, le programme nominatif pour 2012 ne sera précisé qu'en 2011.

Sur base des premières analyses faites, on peut estimer l'impact de ces nouvelles dispositions à un surcroît de dépenses de l'ordre de **7,3 m€/an** pendant 20 ans¹⁷.

Environnement

Politique générale

Les extensions de réseau moyenne tension sont exclusivement réalisées en câbles souterrains. Aucune dérogation ne sera dès lors demandée dans ce cadre. IEH envisage d'enfouir progressivement l'ensemble des lignes aériennes MT en cuivre nu dans les 20

prochaines années en analysant les priorités au cas par cas.

Les lignes avec conducteur « Almelec » généralement de type nappe-voûte de conception plus récente ne font pas l'objet d'un programme systématique d'enfouissement. Des synergies (pose simultanée de conduites de gaz, d'eau, etc.) peuvent cependant entraîner un enfouissement.

En région de Charleroi, l'enfouissement de lignes moyenne tension est actuellement en cours dans les localités de Buzet et de Luttre, ce qui représente près de 16 km de câble à poser. Cette adaptation du réseau se fait en synergie avec une extension du réseau gaz d'IGH dans la commune des Bons-Villers¹⁸.

En région de Mons, l'enfouissement de lignes moyenne tension est prévu dans les localités de Le Roeulx (2862), Seneffe (8932), Fontaine-l'Evêque (8989) et Mons (8933, 8990), ce qui représente près de 8 km de câble à poser.

En région de Tournai, un important programme d'enfouissement de lignes moyenne tension est également prévu (projets à Ath, Chièvres, Frasnes, Lens, Lessines, Jurbise et Silly - 8950 à 8960) parfois en synergie avec une extension du réseau gaz d'IGH comme à Jurbise (9851). Au total, près de 20 km de câble seront ainsi posés.

Les longueurs de câbles posées peuvent être sensiblement différentes des longueurs de lignes aériennes. En effet, la topographie des lieux, la densité d'utilisateurs de réseau, la recherche de parcelles pour la construction des futures cabines remplaçant les PTA aériens influencent directement le tracé.

Toutes les extensions basse tension sont prévues en souterrain. S'il s'avérait impossible de le faire, une demande de dérogation sera introduite à la CWaPE suivant les canevas définis.

Pour les autres travaux (remplacement et renforcement), ceux-ci seront réalisés généralement en aérien, vu les surcoûts à charge des différents propriétaires d'installations (éclairage public et réseau basse tension proprement dit).

Actions spécifiques

A ce jour, aucune demande environnementale spécifique n'a été introduite pour 2011-2013, que ce soit, entre autres, par les Communes ou par la Division du Patrimoine de la Région wallonne (Monuments et Sites).

A ce jour, un projet de déplacement d'installations est repris dans le plan :

- réhabilitation du centre ville de Tournai (projet 9581) sur 2010-2012

¹⁵ Soit de manière simpliste les cabines électriques antérieures à 1983.

¹⁶ Une application informatique ad hoc – sur terminal mobile - a été développée à cet effet.

Fin avril 2010, 197 cabines sur un total de 7.287 cabines (dont près de 2.500 d'avant 1983) avaient fait l'objet d'une visite in situ dans le cadre de l'analyse de risques.

¹⁷ Soit une centaine de cabines par an.

¹⁸ Voir plan 2010-2012 : projets 9931 & 9932.

Activités de l'intercommunale

Les éventuelles autres demandes seront traitées au coup par coup (critères esthétiques, etc.).

Élimination des PCB

Un décret de la Région Wallonne du 25 mars 1999, décret modifiant, sans le remplacer, l'Arrêté royal du 9 juillet 1986 impose l'élimination des transformateurs et condensateurs aux PCB avant le 31 décembre 2010. Tous les transformateurs ont été retirés du réseau pour cette échéance. En ce qui concerne les condensateurs présents sur le réseau d'IEH, aucun ne contient de PCB.

Harmonisation des plans de tension

En région de Charleroi, le réseau MT comprend deux plans de tension différents, 6 kV et 11 kV. Il n'y a pas de projet d'harmonisation de ces plans de tension, du fait que le réseau 6 kV est confiné dans un seul site industriel (ex-complexe des ACEC).

En région de Mons-La Louvière, il n'y a pas non plus de projet d'harmonisation des tensions. Le réseau MT est en 10,5 kV dans sa quasi-globalité. Seules trois petites « enclaves » sont en 15 kV :

- les communes de Casteau, Neufvilles, Horrues et Chaussée-Notre-Dame-de-Louvignies, alimentées via le poste de Lens ;
- les communes de Feluy et Marche-lez-Ecaussinnes, alimentées au départ des postes de Feluy et Marche-lez-Ecaussinnes ;
- les communes de Villerot et Hautrage alimentées au départ du poste de Villerot 15 kV.

En région de Tournai, les réseaux moyenne tension se composent historiquement de trois niveaux de tension (6, 13,5 et 15 kV). Un plan d'harmonisation progressive est en cours depuis plusieurs années.

L'attention est concentrée sur le passage des réseaux 6 kV vers 15 kV pour les raisons suivantes :

- Les feeders sous 6 kV occasionnent des chutes de tension proportionnellement plus importantes que sous 15 kV. Les limites admissibles sont graduellement atteintes sur plusieurs feeders du poste d'Antoing.
- Les capacités de transport sont également inférieures et des problèmes apparaissent sur certains feeders du poste de Tournai.
- Les câbles datent des débuts du développement des réseaux électriques et se concentrent sur les régions de Tournai et Antoing. Leur vétusté va de pair, entraînant avec les charges un niveau de risque de défaut plus important.

- Enfin, la disparité des tensions complique très sensiblement l'exploitation des réseaux. Les reprises de charge en cas de défaut (réseaux bouclés) sont rendues complexes.

En conséquence, un plan sur plusieurs années est actuellement mis en œuvre pour harmoniser les réseaux de la ville de Tournai à 15 kV (projets 8969, 8970, 8972, 8975, 10364 & 10388).

L'ensemble des travaux nominatifs programmés dans ce cadre en 2011-2013 est repris en annexe 3 par région (motivation 2.4)

Investissements en postes Elia

Des travaux en postes peuvent être prévus :

- suite à des demandes d'ELIA, avec un impact sur le Gestionnaire du Réseau de Distribution ;
- suite à une décision du Gestionnaire du Réseau de Distribution lui-même.

Certaines adaptations sont rendues nécessaires de commun accord entre ELIA et IEH. Il s'agit principalement de remplacements de cellules ou de placements de nouveaux transformateurs suite à :

- l'augmentation de charge à prévoir ;
- d'autres raisons (vétusté, technologique, facilité d'exploitation, etc.)

On notera les travaux prévus aux postes de Ligne (8617), de Montignies (8622) et de Manège (8620 - restructuration du 30kV d'ELIA). Ces projets entrent également dans le champ d'application de l'A.R. du 02.06.08.

L'ensemble des travaux nominatifs programmés en 2011-2013 est repris en annexe 3 du plan par région (motivation 2.5).

Amélioration de l'efficacité du réseau

En matière de réduction des pertes réseau, le GRD a pour politique de privilégier :

- l'utilisation de transformateurs de puissance à très faibles pertes pour les cabines de transformation qu'il gère. (tous les transfo achetés entrent dans cette catégorie).
- le remplacement des réseaux BT aériens de faible section, réseaux où les dissipations par effet Joule sont particulièrement importantes. Rappelons néanmoins, que le remplacement de lignes ou câbles dans le seul but de réduire les pertes n'est jamais rentable s'il n'est associé à une autre motivation (fiabilité, sécurité).

Activités de l'intercommunale

Les travaux évoqués dans le cadre de l'harmonisation des plans de tension contribuent également à améliorer l'efficacité du réseau.

Par ailleurs, afin de garantir une meilleure gestion du réseau, du nouveau matériel de télécontrôle (« RTU » dans le libellé des projets) sera installé ou remplacé dans une vingtaine de poste du réseau d'IEH (projets 8609, 8613 et 8619). Ces installations permettent une surveillance directe et permanente du bon fonctionnement du matériel électrique de ces postes par le Centre de Conduite Distribution de Namur.

Cette surveillance se fait actuellement de manière indirecte par le biais d'ELIA.

La mise en service de ces équipements permettra par ailleurs une diminution substantielle de nos frais d'exploitation, par l'élimination de redevances à ELIA.

On notera en particulier :

En région de Mons-La Louvière :

Projet 2815 : Bouclage entre les cabines 10852 et 12322 à Binche.

Ce bouclage de 1.300 m permettra la suppression d'un magnéfix MD (10844).

Projet 9927 : Bouclage de la cabine 12736 avec les cabines 10968 et 11886 à Fontaine-l'Éveque.

Ce bouclage de 1.200 m permettra la suppression de câble 10² en défaut.

Projet 9927 : Bouclage de 250 m entre les cabines 12314 et 11076 à Fontaine-l'Éveque.

En région de Tournai :

Projet 9951 : Suppression et enfouissement de 6.800 m de réseau aérien à Erbisoeul.

Ce réseau en Almelec et en Cuivre nu surplombe des habitations et est difficile d'accès en cas d'intervention. Nous en profitons pour remplacer trois Postes de Transformation Aériens, PTA.

L'ensemble des travaux nominatifs programmés en 2011-2013 est repris en annexe 3 du plan par région (à la motivation 2.6).

Compteurs

Comptage

Le Service de la Métrologie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie demande au GRD de procéder régulièrement à des prélèvements de compteurs sur le réseau et identifie les modèles ne répondant plus aux critères minimaux de précision. Les séries incriminées doivent alors être retirées du réseau dans un délai imposé par le Service de la Métrologie. Parallèlement à ces campagnes métrologiques et ce, de notre propre initiative, nous procédons progressivement

au remplacement des compteurs équipés de cadrans à quatre roues. Ce type de compteur peut présenter des litiges de facturation (consommation de plus de 9.999 kWh sur une année).

Leur remplacement s'effectue au gré des opportunités et en fonction des consommations enregistrées les années précédentes.

Compteurs à budget

Au 31/12/09, le parc de compteurs¹⁹ à budget installés s'élevait à 36.414 unités. Il est prévu d'installer près de 5.500 compteurs supplémentaires par an.

Compteurs « intelligents »

Les premières conclusions des études de faisabilité économique et technique menées à ce jour tendent à démontrer que cette approche n'est pas, dans les circonstances actuelles, viable économiquement pour les GRD.

Toutefois, dans l'attente des standards européens en matière de fonctionnalités et de protocole de communication, les GRD mixtes wallons entreprennent une expérience-pilote visant à

- étudier la qualité des communications entre les compteurs installés chez les particuliers, les cabines de transformation et les systèmes informatiques centraux. Différents canaux de communication seront testés dans plusieurs configurations de réseau.
- vérifier, sur base d'échantillons représentatifs des différents types de réseau BT (aérien, souterrain, mixte, urbain, rural etc..), les hypothèses faites en matière de travaux à réaliser, en particulier l'aménagement des raccordements individuels.

Ce pilote²⁰ porte sur l'installation de près de 1.500²¹ compteurs en 2010-2011. Il permettra aussi aux GRD mixtes d'apporter des éléments objectifs aux instances chargées d'établir l'évaluation technico-économique robuste demandée par la Commission Européenne pour septembre 2012.

Il n'entre donc pas dans les intentions du GRD - dans l'horizon de ce plan - de mettre en œuvre industriellement ce type de compteur.

¹⁹ Voir également le rapport qui vous a été transmis le 31.03.2010 (données à caractère social relatives à l'année 2008).

²⁰ Ce pilote - commun aux GRD mixtes - n'est pas considéré comme un investissement. Aucun projet nominatif correspondant n'est donc repris au plan.

²¹ Dont 250 compteurs gaz.

Activités de l'intercommunale

Réseau intelligent

Des études conceptuelles²² sont menées pour :

- évaluer l'impact des nouvelles productions décentralisées sur l'architecture du réseau,
- assurer l'organisation optimale des capacités d'accueil de celles-ci,
- déterminer les moyens éventuels à mettre en œuvre pour optimiser la gestion du réseau (i.e. mesure des charges, protection des installations, transfo auto-adaptatif, etc.).

Dans ce cadre, les GRD mixtes wallons participent activement à deux projets de recherche européens et suivent les résultats d'autres projets.

Plus particulièrement, on trouvera ici l'état des réflexions concernant certains aspects de cette problématique fort complexe :

Instruments de mesure permettant d'appréhender l'état instantané du réseau

De nouveaux capteurs de mesure devront vraisemblablement être installés sur le réseau qu'il s'agisse d'enregistreurs de tension, de courant voire de flux de puissance.

Le type de capteurs n'est pas encore connu à l'heure actuelle, mais ils pourraient être utilisés à deux fins :

- Pour renseigner l'exploitant sur les flux d'énergie qui transitent sur le réseau ; ce seront alors plutôt des équipements MT installés dans les cabines de distribution (mesure de sens des flux d'énergie), Cette idée est, pour le moment, à l'étude.
- Pour « piloter » le transformateur en agissant sur le rapport de transformation afin de maximiser la quantité d'énergie injectée. Il s'agit d'un concept à tester et qui requiert, cette fois, des mesures de tension à certains endroits du réseau BT.

Collecte et exploitation des mesures fournies

S'il est un aspect sur lequel l'ensemble des acteurs impliqués dans cette transformation des réseaux de distribution sont d'accord, c'est celui de la création d'un réseau de communication « superposé » au réseau d'énergie. Capturer davantage d'informations permettant de connaître le comportement du réseau d'énergie sollicité dans des circonstances de plus en

plus complexes et utiliser ces informations dans un estimateur d'état devra aider au maintien de la qualité de fonctionnement du réseau, voire anticiper des problèmes d'exploitation comme les congestions.

Système de pilotage en temps réel / Recours à des techniques de stockage

En matière de pilotage en temps réel des réseaux au départ de ces données, les recherches n'en sont qu'à leur début rendant, de ce fait, prématurée toute description. Nous pouvons néanmoins déjà affirmer qu'étant donné les rendements imposés par les cycles de charge et de décharge des batteries – et indépendamment de leur coût très élevé – de tels stockages ne sont pas à l'étude actuellement pour nos réseaux.

Équipement pour véhicules électriques

Pour ceux-ci, il est essentiel de connaître le type de charge de batteries que les fabricants de véhicules retiendront car c'est eux qui dicteront leur standard; choisiront-ils la location de batteries et le remplacement rapide d'un rack de batteries, auquel cas l'alimentation électrique du point de rechargement sera de type MT, ou opteront-ils pour une charge lente au domicile durant la nuit, ce qui peut entraîner une surcharge de certains circuits BT ? La question n'est pas tranchée. Pour éviter d'exposer les usagers à des investissements coûteux inutiles, nous étudions la possibilité de généraliser des charges BT délestables, comme le sont les chauffages à accumulation.

Méthodes de gestion active de la demande

En matière de gestion active sur les réseaux de distribution, plusieurs pistes sont envisagées. Certaines requièrent un consensus fédéral car elles concernent le mécanisme de marché en lui-même (SLP par time-frame, période fixe d'heures creuses en dehors des nuits), d'autres peuvent être initiées dès à présent notamment par le canal de Synergrid (contrat de raccordement conditionnel ou interruptible, optimisation de fonctionnalités que permet la TCC).

Politique de communication avec les URD

Une concertation et une profonde collaboration avec les fournisseurs est indispensable si on veut garantir une cohérence de l'information dont ils vont être abreuvés. Le danger d'une inconsistance des messages envoyés aux usagers est grand et pourrait les conduire à rejeter, par crainte d'un mauvais choix, le rôle plus actif qu'on leur destine/imposera.

²² Concept de « Smart Grid » tel que défini par EURELECTRIC à savoir :

« Un Smart Grid est un réseau d'électricité qui intègre intelligemment le comportement et les actions de tous les utilisateurs raccordés au réseau (producteurs et consommateurs) dans le but d'assurer efficacement une fourniture d'électricité durable, économique et ce, en toute sécurité ».

Activités de l'intercommunale

Programme 2011

On trouvera en annexe 3 la liste des travaux nominatifs prévus en 2011-13.

Il s'agit ici d'une prévision, certains travaux étant prévus pour être réalisés en synergie avec d'autres impétrants (Eaux, Belgacom, etc.) ou à l'occasion de programmes communaux de réfection de voirie, peuvent être reportés ou annulés de ce fait.

Un ensemble de projets non-nominatifs vient compléter cette liste, pour former le budget complet.

Ces projets non-nominatifs sont essentiellement des enveloppes pour des travaux récurrents dont le lieu de réalisation ne peut être identifié à l'avance (exemple : travaux de raccordement, petits lotissements, interventions sur panne, etc.).

Le volume de travaux qu'ils représentent constitue une part importante du budget.

Synthèse

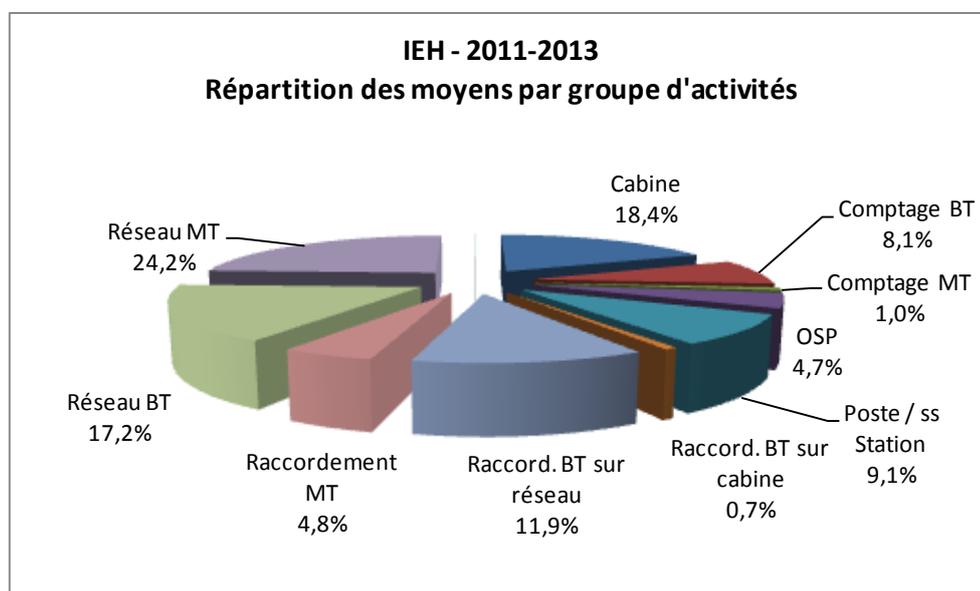
Pour l'ensemble d'IEH, le plan 2011-2013 peut se synthétiser :

- en terme de volume d'activités annuels, en distinguant la classe budgétaire, par le tableau suivant :

Quantités	2011		2011 Total	2012		2012 Total	2013		2013 Total
	A	B		A	B		A	B	
Branchement MT (m)	120	14.050	14.170	120	21.600	21.720	120	17.100	17.220
Branchement BT (pc)	2.225	2.820	5.045	2.225	2.855	5.080	2.225	2.915	5.140
BT Aérien (m)	30.560	14.600	45.160	36.960	13.900	50.860	32.925	14.180	47.105
BT Souterrain (m)	24.550	49.720	74.270	26.550	51.470	78.020	30.480	54.030	84.510
Cabine Bâtiment (pc)	45	20	65	35	14	49	26	16	42
Cabine Equipement (pc)	285	81	366	270	58	328	221	62	283
Compteurs à budget (pc)	5.235		5.235	5.235		5.235	5.235		5.235
Compteurs BT (pc)	3.210	7.380	10.590	3.210	7.560	10.770	3.260	7.710	10.970
Compteurs MT (pc)	208	101	309	208	101	309	208	107	315
MT Aérien (m)	30.450		30.450	35.600		35.600	36.300		36.300
MT Souterrain (m)	51.800	43.350	95.150	53.310	24.990	78.300	57.942	27.060	85.002
Poste (Cellule)	39	8	47	55	3	58	43	4	47
Raccordement Cabine (pc)	1	32	33	1	32	33	1	32	33
Signalisation (m)	3.750	5.600	9.350	3.200	6.940	10.140	300	5.640	5.940
Transfo (pc)	75	27	102	64	17	81	65	18	83

Activités de l'intercommunale

- en terme de répartition des moyens budgétaires, et par famille d'activités techniques :



- les principaux travaux à exécuter en 2011 sont:

En extension :

9946 & 9959	Alimentation de la PAE de Leuze Europe	TOURNAI
10538	Alimentation de la PAE de Soignies	MONS
10403	Alimentation zone résidentielle LaLouvière	MONS
8609, 8613 & 8619	Placement des RTU - ext. équip. électron. Poste	3 REGIONS

En assainissement :

E.2.2.2	Mise en conformité - Remplacement matériel de cabine	3 REGIONS
8617 & 8625	Travaux de renouvellement aux postes de Ligne et de Quevaucamps	TOURNAI
8969, 8970, 8972 & 19388	Passage 6-15 kV équipements cabines sur Tournai	TOURNAI
2862, 8932 & 8933	Suppression réseau aérien	MONS
8616	Poste de Jumet – renouvellement des cellules	CHARLEROI
10367 => 10372	Remplacement BTA Cuivre nu par pré-assemblé	CHARLEROI
8973, 10384, 10385 & 10387	Mise en souterrain de lignes HT cuivre	TOURNAI



Rapport de gestion
Comptes annuels

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice social 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

REMCI, COUTS et ACTIF REGULATOIRE :

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la **rémunération équitable** qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « **REMCI** ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit **RAB**) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable dans les cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)

$$(a) 33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \text{alfa}) * \{(OLOn) + (Rp * \text{Beta})\} +$$

$$(b) \{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})\}$$

Avec :

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
- Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- (1 + alfa) = 1,2 = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour S <= 33%
- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la

prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

- (b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule $\{(OLOn + 70 \text{ points de base})\}$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non gérables des coûts gérables.

Les coûts non gérables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts gérables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts (proposition tarifaire).

Les soldes relatifs aux coûts non gérables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif régulateur ou déficit constaté**) soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD. La créance ou dette de la période 2008 à 2012 sera récupérable ou restituable de 2013 à 2016. L'affectation de ces soldes et écarts sera déterminée par période régulateur via arrêté délibéré en Conseil des Ministres.

La différence annuelle entre les coûts réels gérables et les coûts estimés gérables fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 31 des statuts si les coûts réels gérables sont inférieurs aux coûts gérables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

Rapport de gestion

RESULTATS ANALYTIQUES :

Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2010

L'intercommunale bénéficie en 2010, aux REMCI suivantes :

- 28.082.911 €

Les résultats comptables d'IEH en 2010 s'élèvent à :

- 41.942.024 €

Les écarts sur coûts contrôlables 2010 sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- 6.414.053 €

Des excédents ont donc été comptabilisés en 2010 ; ceux-ci s'élèvent à :

- 41.942.024 € – 28.082.911 € – 6.414.053 €
soit 7.445.059 €

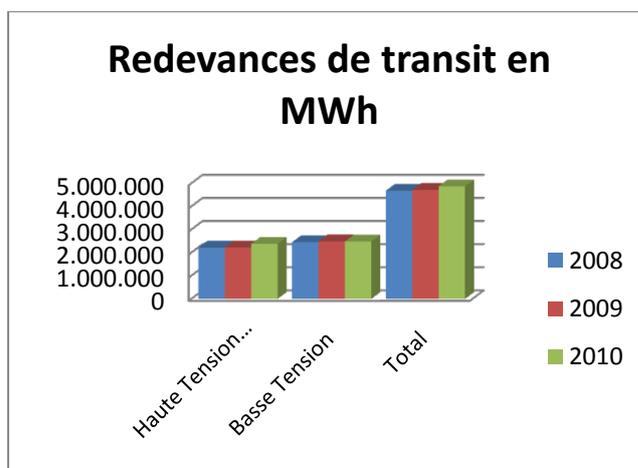
Le cumul des excédents / déficits des exercices 2008 à 2010 est le suivant :

Excédent (-) / Déficit (+)	
- Exercice 2008	7.702.895
- Exercice 2009	27.152.803
- Exercice 2010	- 7.445.059
Cumul 2008 à 2010	27.410.639

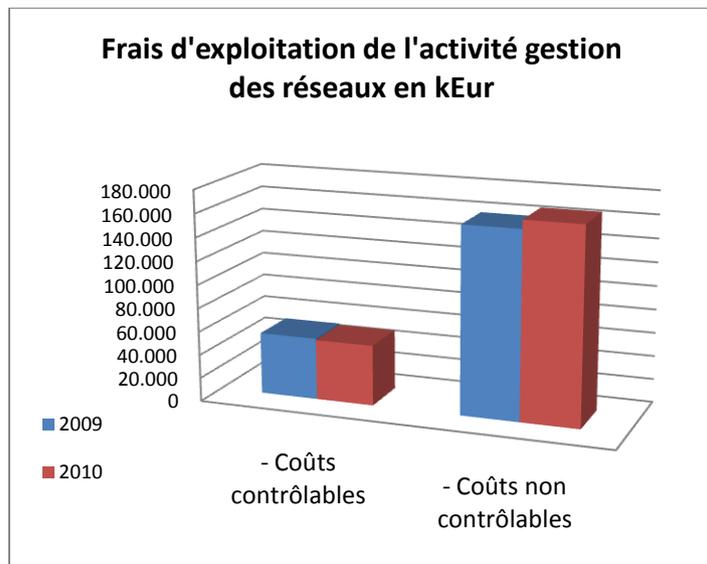
Activité « Gestion réseau »

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (34.497 k€ contre 43.137 k€ en 2009) est constitué :

- des produits (252.913 k€) suivants :
 - * les redevances de transit facturées (260.358 k€ contre 220.328 k€ en 2009) comprennent la RTNR (redevance transit non relevée). IEH a transporté en 2010 4.876.582 MWh, en augmentation de 154.295 MWh par rapport à 2009 (4.722.287 MWh).



- les actifs / passifs réglementaires :
 - * en 2010 : - 7.445 k€.
 - * en 2009 : + 34.907 k€.
 - exercice 2008 : + 7.754 k€.
 - exercice 2009 : + 27.153 k€.
- de frais d'exploitation (218.416 k€ contre 212.097 k€ en 2009) en hausse de 6.319 k€ par rapport à l'exercice 2009. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 51.531 k€ en diminution de 1.136 k€ soit 2,16% et de coûts non contrôlables d'un montant de 166.886 k€ en augmentation de 7.455 k€.



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

Rapport de gestion

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- l'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 16.260 k€ (impact de la cotisation fédérale facturée par Elia depuis juillet 2009);
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 132 k€ ;
- le coût de la compensation des pertes en réseau sont en diminution en 2010 de 10.462 k€ en raison de la diminution du coût d'achat de l'énergie ;
- les amortissements et résultats sur désaffectations d'installations en baisse de 228 k€ suite à d'importantes désaffectations survenues en 2009;
- la charge financière en hausse de 1.576 k€ : les intérêts payés sur l'emprunt contracté fin juin 2009 pour financer la réduction des fonds propres impactent les comptes pour 3.107 k€ en 2010 contre 1.155 k€ pour les 6 derniers mois de 2009 .
- l'ajustement des provisions pour risques et charges.

Activité « Fourniture »

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 1.063 k€ contre 6.381 k€ en 2009.

Activité « Résultats »

Le résultat 2010, après un prélèvement sur réserves disponibles de 2.043 k€ (suite à l'extourne de 25% du déficit 2007) s'élève à 37.603 k€ contre 37.018 k€ en 2009, soit une augmentation de 584 k€.

Les dividendes 2010 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 25.510 k€
- Electrabel : 12.092 k€

Informations complémentaires

- 1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.**
« néant »
- 2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.**
« néant »

- 3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.**
« néant »

- 4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.**
« néant »

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

- 5. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.**
« néant »

- 6. L'utilisation des instruments financiers par la société.**

IEH dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, IEH conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

Description des risques et incertitudes

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

Risques réglementaires et réglementaires

La transposition des premières directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges a déterminé le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les nouvelles directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen (« Troisième Paquet Energie »), qui auraient du être transposées dans le droit belge pour le 3 mars 2011, devraient avoir plus que probablement un impact réglementaire sur la future organisation et fonctionnement du marché de l'énergie.

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable,

Rapport de gestion

humaine et solidaire » dont un chapitre est consacré à l'Énergie avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration pourrait amener à des modifications de la législation régionale du marché.

L'Arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail imposent des mises en conformité qui ont des conséquences financières importantes endéans les 20 prochaines années. Un recours au Conseil d'État a été introduit par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel. En parallèle, ORES poursuit la concertation avec le Ministre concerné.

La principale source du revenu des GRD est la rémunération équitable fixée par la loi, et plus précisément par les Arrêtés royaux tarifaires pluri-annuels du 2 septembre 2008. Cette rémunération sera influencée chaque année, positivement ou négativement, d'une part par l'évolution des paramètres annuels (par exemple, l'évolution du taux des obligations linéaires (OLO) ou les volumes d'énergie transitant sur les réseaux) et d'autre part par les soldes des exercices déterminés et contrôlés par la CREG (notamment par les actifs ou passifs régulateurs tels que leur comptabilisation est présentée dans les règles d'évaluation) et le Conseil des Ministres. Quant à ORES, elle s'est engagée à travailler pour les GRD en bon père de famille, dans les règles de l'art et à prix de revient.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent également la société ORES – filiale des GRD mixtes wallons- chargée de l'exploitation journalière et opérationnelle des réseaux de distribution.

Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1^{er} janvier 2011. Vu le nombre important d'arrêtés d'exécution à promulguer, ORES et les GRD ont entrepris en 2010 des contacts avec les instances concernées en concertation avec les autres impétrants. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011 pour notre intercommunale.

Un avant-projet de lignes directrices en matière d'indemnisation des clients finals a été communiqué par la CWaPE en décembre 2010. Cet avant-projet porte notamment sur les matière suivantes : retard de raccordement, non-conformité des fournitures, coupures suite à une erreur administrative. Le document est étudié par les services d'ORES qui remettra un avis juridique en 2011 sur la base d'arguments techniques.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatifs aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteur à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce système a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant signalé à ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après le 1^{er} janvier 2013, ORES a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

Risques technologiques

L'augmentation du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. *Smart meters, smart grids*, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un *business plan*, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courant porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Rapport de gestion

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données sont également en cours.

Enfin, dans le cadre du Smart Grid, ORES est membre fondateur de l'asbl européenne « EDSO for Smart Grids ».

Risque environnemental

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, les mesures appropriées sont prises en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Les décisions peuvent aller jusqu'à l'assainissement en cas de pollution avérée du sol, au regard des valeurs de référence fixées par ce décret.

Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités des GRD confiées à ORES. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

Risques IT

Afin d'améliorer son efficacité et réduire les risques informatiques, ORES a décidé de renforcer son département Informatique:

- par une profonde réorganisation des équipes ;
- par la mise en place de nouveaux processus de gouvernance et de gestion ;
- par le recrutement de nouvelles compétences informatiques (architectes, analystes et chefs de projet).

Risque RH

Un nombre important d'engagements a été réalisé en ORES ces dernières années – plus d'une personne par jour ouvrable – suite à l'inversion de la pyramide des âges de l'entreprise, ainsi qu'aux nouvelles missions confiées aux GRD notamment en matière d'obligations de service public. Pour faire face à ses besoins, et dans un contexte difficile de pénurie de certains profils principalement techniques, ORES a finalisé en 2010 l'implémentation d'un plan d'action permettant d'optimiser sa politique de recherche de talents.

Risques en matière de Sécurité et Bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent

avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

En 2010, ORES a également arrêté son Plan global de Prévention pour la période 2010-2015.

Enfin, le centre de formation de Strépy-Bracquegnies a étendu ses capacités de formation en électricité.

En résumé, les risques opérationnels des GRD sont gérés et contrôlés par ORES.

Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. Le renforcement du département Audit d'ORES en 2009 a permis de remplir intégralement les missions d'évaluation interne à la demande du Comité de Direction en 2010. Ce travail, en liaison avec le Comité d'Audit et les certificateurs externes, s'intègre dans le planning de couverture de l'ensemble des processus via les audits de certification, les audits opérationnels et les audits de conformité. Le Comité de Direction d'ORES délègue à ses membres la responsabilité de piloter ces processus, afin de veiller à leur efficacité et à leur amélioration permanente. L'ensemble de cette politique de contrôle interne a débouché en novembre 2010 sur la recertification ISO:9001 (version 2008) de toutes les activités qu'ORES effectue pour le compte des GRD et ce, pour une période de trois ans.

Risques financiers

Risque de crédit

Aucun emprunt n'a été souscrit par ORES. L'encours est comptabilisé dans les GRD. La ligne de crédit court terme, souscrite par ORES et non utilisée à ce jour, a été renouvelée fin 2010 pour une période d'un an.

Risques de taux d'intérêts

Une modification des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, IEH et ORES appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La

Rapport de gestion

politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs.

Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, IEH utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme) ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement grâce à l'acquisition d'un logiciel spécialisé.

Risques de patrimoine et de liquidité

ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation leur permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, le Conseil d'administration d'ORES a décidé de restreindre les placements à des produits sans risque de type produits de trésorerie, comptes à terme, ... auprès de quatre grandes banques. Les GRD opèrent dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe régulatoire.

EVOLUTIONS BILANTAIRES

Le bilan s'élève à 877.902 k€ contre 890.940 k€ au 31 décembre 2009.

ACTIF

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 3.248 k€ du fait des investissements de l'exercice de 34.805 k€, compensés par la cession de Pecq à Simogel pour 2.252 k€, par les amortissements de 22.474 k€, les désaffectations d'installations de 2.008 k€ ainsi que la désaffectation forfaitaire de la plus-value RAB de 5.106 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory Asset Base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, IEH l'a, en raison de la nature spécifique de cette différence, comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté Royal du 02 septembre 2008. Nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

Les **immobilisations financières** : IEH détient 64 parts d'ORES et 1 part de LABORELEC.

Les **stocks et commandes en cours d'exécution** sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les **créances commerciales** s'élèvent à 37.056 k€ en diminution de 2.081 k€ par rapport à la situation au 31 décembre 2009. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous fournisseur X.

La rubrique **autres créances** comprend le fonds énergie wallon (784 k€), la TVA à récupérer (392 k€), le compte courant avec ORES (25.243 k€), les dégâts aux réseaux (501 k€) et les autres créances (164 k€).

Les **comptes de régularisation** comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 47.010 k€, les actifs régulateurs (déficits) (31.554 k€) ainsi que la RTNR (Redevance de Transit Non Relevée), le stock de Certificats Verts et l'ENR (Energie Non Relevée).

PASSIF

Le **capital** souscrit s'élève à 167.335 k€.

Les **réserves** augmentent de 3.991 k€. Cette augmentation s'explique par :

- l'amortissement de la plus-value de réévaluation qui engendre un transfert vers les réserves indisponibles (5.106 k€) ;
- le prélèvement sur réserves disponibles pour un montant de -2.043 k€ (Déficit 2007) ;
- plus-value liée à la cession de Pecq (946 k€).

Les **provisions pour risques et charges** passent de 8.513 k€ à 8.714 k€ en 2010. Cette augmentation s'explique par la dotation due aux litiges trottoirs et par la mise à jour des provisions pour « sols pollués »

Les **dettes à plus d'un an** diminuent de 20.641 k€ à 288.716 k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit ainsi que les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement (2.747 k€).

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** sont constituées par le capital des emprunts DEXIA, ING, CBC & BNP Paribas (20.381 k€) à rembourser en 2011.

Rapport de gestion

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des **dettes commerciales**.

Les **acomptes reçus sur commande** (2.422 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur X (OSP), et les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

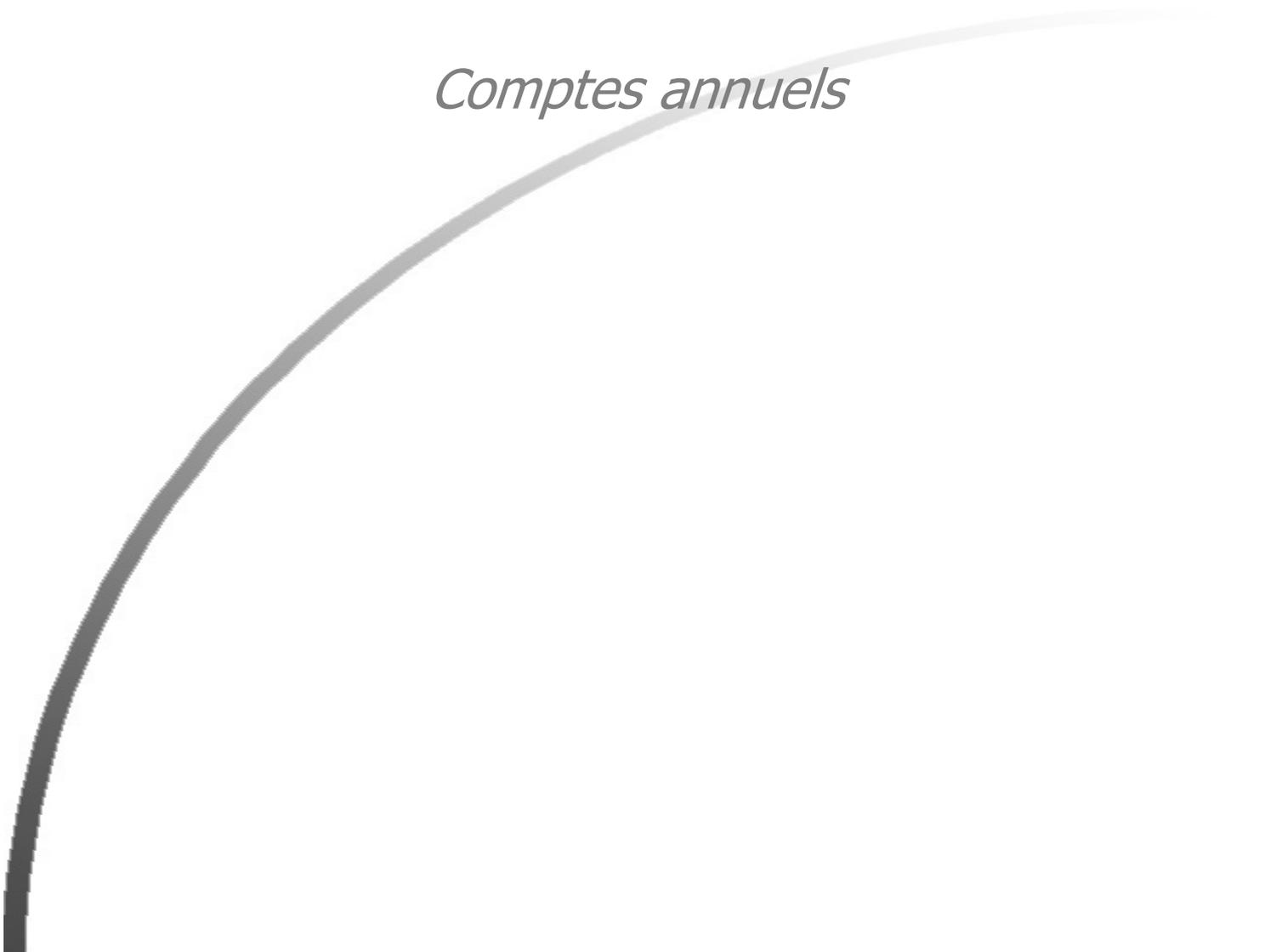
La cotisation fédérale (53 k€) constitue l'essentiel des **dettes fiscales**.

La rubrique **autres dettes** (20.328 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2010 à payer aux associés après l'assemblée générale ordinaire (19.427 k€).

Les **comptes de régularisation** du passif sont principalement de la neutralisation des écarts entre

charges et produits pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (9.915 k€).

Nous renvoyons le lecteur au chapitre relatif aux comptes du présent rapport pour l'inventaire détaillé de chacune des rubriques du bilan.



Comptes annuels

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 3
----	-----------------	-----

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	287.530.048,99	296.999.531,49
Chiffre d'affaires	5.10	70	279.567.144,74	286.757.905,43
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-611.693,16	572.526,83
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	8.574.597,41	9.669.099,23
Coût des ventes et des prestations		60/64	241.832.644,91	238.822.907,02
Approvisionnements et marchandises		60	2.656.795,19	3.788.378,14
Achats		600/8	2.656.795,19	3.788.378,14
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	199.676.990,06	204.103.811,84
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	27.580.040,64	21.843.898,39
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	8.535.542,89	3.142.403,34
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	200.675,34	-2.691.719,36
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	3.182.600,79	8.636.134,67
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	45.697.404,08	58.176.624,47
Produits financiers		75	538.844,91	735.807,84
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	515.592,8	719.949,06
Autres produits financiers	5.11	752/9	23.252,11	15.859,78
Charges financières	5.11	65	10.614.693,13	9.317.084,39
Charges des dettes		650	10.591.546,98	9.297.813,34
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	23.146,15	19.271,05
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	35.621.555,86	49.595.347,92
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	35.621.555,86	49.595.347,92
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	61.480,48	77.100,54
Impôts		670/3	61.480,48	77.100,54

Comptes annuels

N°		BE 0223.414.061		C 3	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77			
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	35.560.075,38	49.518.247,38	
Prélèvements sur les réserves immunisées		789			
Transfert aux réserves immunisées		689			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	35.560.075,38	49.518.247,38	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 2.1
----	-----------------	-------

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>709.905.175,66</u>	<u>706.700.496,37</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	707.434.100,68	704.185.885,17
Terrains et constructions		22	25.115.130,37	28.696.871,47
Installations, machines et outillage		23	669.921.575,21	666.710.845,33
Mobilier et matériel roulant		24	7.336.621,74	7.787.830,45
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	5.060.773,36	990.337,92
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	2.471.074,98	2.514.611,2
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	2.455.798,71	2.455.798,71
Participations		282	2.455.798,71	2.455.798,71
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	15.276,27	58.812,49
Actions et parts		284	15.161,94	15.161,94
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	114,33	43.650,55
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>167.996.335,82</u>	<u>184.239.706,72</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	4.137.635,81	4.749.328,97
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	4.137.635,81	4.749.328,97
Créances à un an au plus		40/41	64.139.987,35	84.239.018,31
Créances commerciales		40	37.055.862,45	39.136.829,65
Autres créances		41	27.084.124,9	45.102.188,66
Placements de trésorerie	5.5.1/5.8	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		97.533,59
Comptes de régularisation	5.8	490/1	99.718.712,66	95.153.825,85
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>877.901.511,48</u>	<u>890.940.203,09</u>

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 2.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>498.860.589,35</u>	<u>500.921.730,69</u>
Capital	5.7	10	167.335.089,68	167.335.080,42
Capital souscrit		100	167.335.089,68	207.678.872,18
Capital non appelé		101		40.343.791,76
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	239.996.691,7	246.048.930,65
Réserves		13	91.528.807,97	87.537.719,62
Réserve légale		130	37.184,67	37.184,67
Réserves indisponibles		131	72.864.094,26	66.830.427,78
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	72.864.094,26	66.830.427,78
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	18.627.529,04	20.670.107,17
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>8.714.132,28</u>	<u>8.513.456,94</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	8.714.132,28	8.513.456,94
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	8.714.132,28	8.513.456,94
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>370.326.789,85</u>	<u>381.505.015,46</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	288.716.057,56	309.357.183,65
Dettes financières		170/4	285.969.205,42	306.350.325,1
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	285.969.205,42	306.350.325,1
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.746.852,14	3.006.858,55
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	71.471.771,78	69.412.859,04
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	20.381.119,68	20.314.405,87
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	28.281.376,59	25.517.199,88
Fournisseurs		440/4	28.281.376,59	25.517.199,88
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	2.421.592,54	2.780.267,55
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	59.574,39	2.427.332,97
Impôts		450/3	59.574,39	2.427.332,97
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	20.328.108,58	18.373.652,77
Comptes de régularisation	5.9	492/3	10.138.960,51	2.734.972,77
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>877.901.511,48</u>	<u>890.940.203,09</u>

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 4
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	35.560.075,38	49.518.247,38
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	35.560.075,38	49.518.247,38
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	2.042.578,13	2.042.578,13
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	2.042.578,13	2.042.578,13
Affectations aux capitaux propres	691/2		14.542.372,8
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		14.542.372,8
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14		
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	37.602.653,51	37.018.452,71
Rémunération du capital	694	37.602.653,51	37.018.452,71
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.3.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	39.521.452,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8181	1.030.141,25	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8181	-5.517.045,55	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	35.034.548,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	3.589.369,07
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	3.589.369,07	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	14.413.950,54
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	660.373,66	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8311	-1.565.536,86	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	13.508.787,34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>25.115.130,37</u>	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.3.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	857.526.537,63
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	32.811.067,74	
Cessions et désaffectations	8172	11.291.730,35	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	879.045.875,02	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	303.492.997,39
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	945.928,31	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	302.547.071,08	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	494.308.689,69
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	24.394.172,81	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	7.031.491,41	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	511.671.370,89	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	669.921.575,21	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.3.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	41.133.939,43
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.909.365,98	
Cessions et désaffectations	8173	137.857,82	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	42.905.447,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	1.244.208,93
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	1.244.208,93	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	34.590.317,91
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	2.360.574,69	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	137.857,82	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	36.813.034,78	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>7.336.621,74</u>	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.3.5
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	2.445.091,58
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	283.846,43	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8185	5.517.045,55	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8.245.983,56	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	1.454.753,66
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	164.919,68	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8315	1.565.536,86	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.185.210,2	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	5.060.773,36	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.4.2
----	-----------------	---------

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	8382		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392		
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	2.455.798,71
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	8442		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8452	2.455.798,71	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	8512		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
	(+)/(-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>2.455.798,71</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	8622		
	(+)/(-)		
Autres	8632		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.4.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8303P	XXXXXXXXXX	15.161,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8303		
Cessions et retraits	8373		
Transférés d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8303	15.161,94	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
	(+)(-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>15.161,94</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>43.650,55</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	8.900,15	
Remboursements	8503	52.436,37	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
	(+)(-)		
Autres	8633		
	(+)(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>114,33</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.6
----	-----------------	-------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8881		
Montant non appelé	8882		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8884		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8886		
de plus d'un mois à un an au plus	8887		
de plus d'un an	8888		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8889		
		Exercice	
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Capitaux pensions			47.009.927,29
Certificats verts			187.909,98
Energie en compteur			2.611.158,65
Redevance de transit non relevée			18.375.344,02
Bonus/Malus			31.554.372,72

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.7
----	-----------------	-------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	207.678.872,18
100	167.335.089,68	

Modifications au cours de l'exercice

Suppression du capital non appelé par dispense de libération
Reprise de la part de Pecq par IPFH

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-40.343.791,76	0
	9,26	0
8702	XXXXXXXXXX	10.776.284
8703	XXXXXXXXXX	

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Secteur public : 7.543.399 parts A - 70€
Secteur privé : 3.232.885 parts A - 30€

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.8
----	-----------------	-------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Ltipe en cours
AIESH
Cotisation énergie

Exercice
4.708.603,69
3.825.492,87
180.035,72

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.9
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	20.381.119,68
8811	
8821	
8831	
8841	20.381.119,68
8851	
8881	
8871	
8881	
8891	
8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42 20.381.119,68

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

8802	81.418.548,46
8812	
8822	
8832	
8842	81.418.548,46
8852	
8882	
8872	
8882	
8892	
8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 81.418.548,46

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

8803	204.550.656,96
8813	
8823	
8833	
8843	204.550.656,96
8853	
8883	
8873	
8883	
8893	
8903	2.746.852,14

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 207.297.509,1

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

8921	149.739.285
8931	
8941	
8951	
8961	149.739.285
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061 149.739.285

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières
Emprunts subordonnés

8922	
8932	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061		C 5.9
	Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts Rémunérations et charges sociales Autres dettes		
	Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	Codes 8042 8052 8062 8072 8082 8092 9002 9012 9022 9032 9042 9052 9062	Exercice
	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
	Impôts Dettes fiscales échues Dettes fiscales non échues Dettes fiscales estimées	9072 9073 450	59.574,39
	Rémunérations et charges sociales Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale Autres dettes salariales et sociales	9076 9077	
	COMPTES DE RÉGULARISATION		
	Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important Ecart Voirie, ELIA, Pensions		Exercice 9.914.817,07

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.10
----	-----------------	--------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	9.258.903,29	3.687.564,1
Reprises	9113	723.360,4	545.160,76
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	765.635	965.035,72
Utilisations et reprises	9116	564.959,66	3.656.755,08
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	2.289,67	614,15
Autres	641/8	3.180.311,12	8.635.520,52
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.11
----	-----------------	--------

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	23.252,11	15.858,78
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	23.146,15	19.270,95

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Autres

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.12
----	-----------------	--------

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	61.480,48
9135	61.480,48
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	47.967.800,91	52.975.200,84
9146	74.068.786,4	70.443.970,46
9147	52.523,08	53.040,49
9148	3.009.475,96	1.957.225,04

Comptes annuels

N° BE 0223.414.061

C 5.13

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
 Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
 Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
 Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés
 Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
 Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Garantie douane et accises : 2.000
 Garantie "pertes" : 1.144.503
 Garantie redevances de transit : 8.000

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.13
----	-----------------	--------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.14
----	-----------------	--------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	12.250.490,38	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	12.250.490,38	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		513.241,88
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	2.455.798,71	2.455.798,71
Participations	282	2.455.798,71	2.455.798,71
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	25.243.154,9	43.275.916,33
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	25.243.154,9	43.275.916,33
Dettes	9352	19.860.681,15	25.684.326,03
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	19.860.681,15	25.684.326,03

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

Comptes annuels

N°	BE 0223.414.061	C 5.15
----	-----------------	--------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées
Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur
Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur
Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable
Aux administrateurs et gérants
Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	169.681,98
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.500
95081	650
95082	
95083	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

IEH – REGLES D'EVALUATION**ACTIF****Immobilisations corporelles :****Valeur d'acquisition.**

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

Frais accessoires.

- Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980.
Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers.

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements.

- Les amortissements actés sont calculés sur base de la méthode linéaire.
Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération, sont les suivants :

Installations	Taux d'amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipement HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outils et mobilier	10
Matériel roulant	20
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusqu'à fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité d'IEH s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à IEH d'établir une proposition tarifaire qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : Weighted Average Cost of Capital ») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par IEH.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\mathbf{RABn = iRAB + investissements\ n - amortissements\ n - désaffectations\ n\ (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Règles d'évaluation

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1er de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Immobilisations financières :

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

Stocks et commandes en cours d'exécution :

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultat lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

Créances à plus d'un an et créances à un an au plus :

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (la clientèle protégée dans l'activité « Gestion réseaux » et la clientèle en relevé mensuel dans l'activité « Fourniture d'énergie »), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2010, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Le marché public relatif aux créances du marché captif qui est arrivé à son terme en 2010 prévoyait une obligation pour les attributaires de récupérer au minimum 30 % des créances entrant dans celui-ci.

Dès lors que le potentiel de récupération est estimé à un minimum de 30%, les créances entrant dans le nouveau marché peuvent être couvertes à concurrence de 70 % en lieu et place de 100%. Après attribution du marché, le montant des réductions de valeur sera adapté en fonction du taux de récupération imposé à l'attributaire.

Règles d'évaluation

PASSIF

Provisions pour risques et charges :

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus :

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation :

A l'actif :

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre. Les consommations « Basse tension » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs réglementaires » ou « déficits » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'Arrêté Royal de septembre

2008 prévoit que les « actifs réglementaires » relatifs à la période 2008-2011 seront récupérables à partir de la période réglementaire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels actifs réglementaires ou déficits sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles et ce pour un montant équivalent à 25 % de ces actifs réglementaires. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs réglementaires » auprès du marché.

Au passif :

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

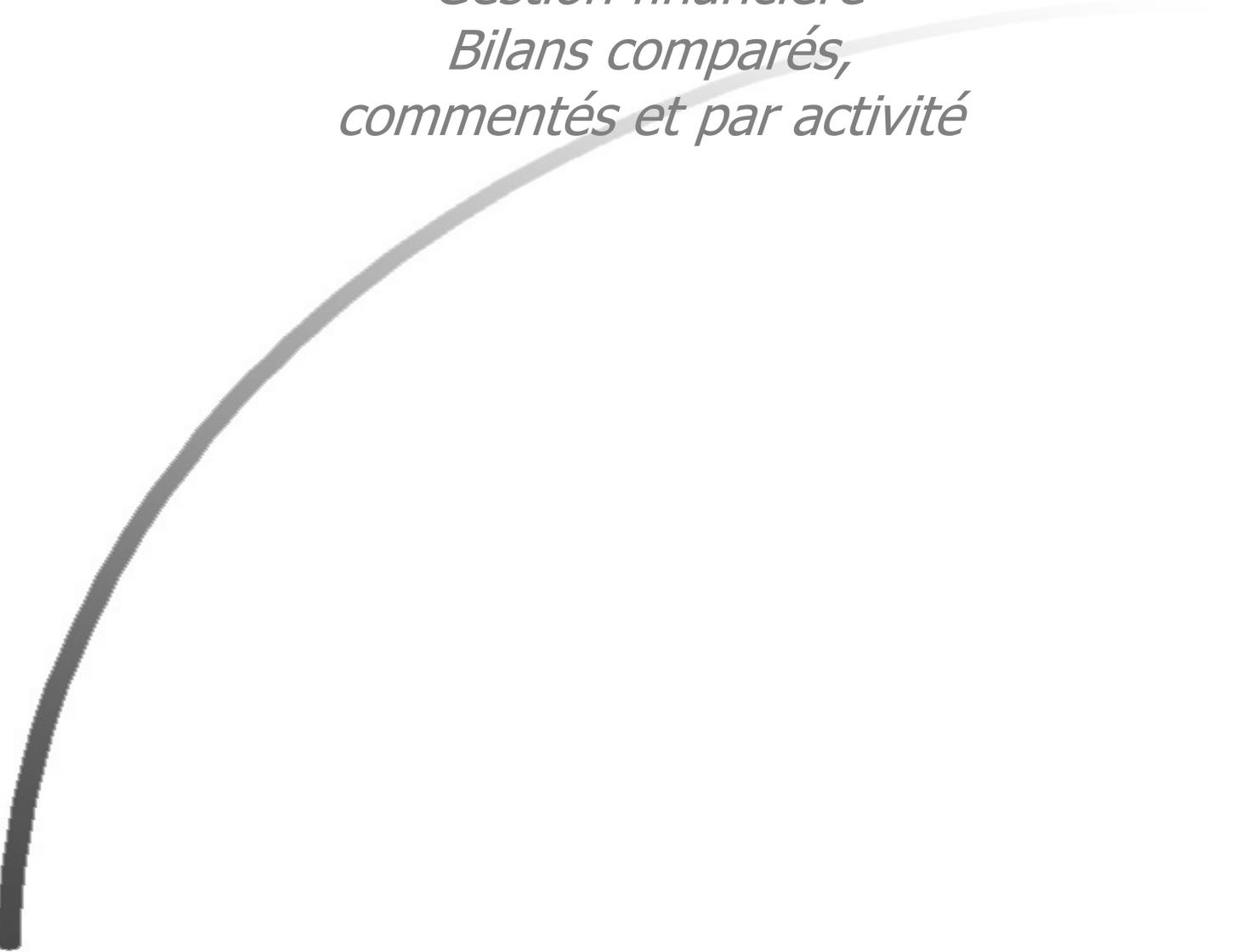
Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs réglementaires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'AR de septembre 2008 prévoit que les « passifs réglementaires » relatifs à la période 2008-2011 devront être restitués au marché à partir de la période réglementaire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels passifs réglementaires ou excédents sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

IEH RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Depuis 1996, les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration sont imputés au « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.



Gestion financière
Bilans comparés,
commentés et par activité

Gestion financière

Bilan comparé au 31 décembre 2010

ACTIF	31.12.2010		au 31.12.2009	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
ACTIFS IMMOBILISES		709.905.175,66		706.700.496,37
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		707.434.100,68		704.185.885,17
A. Terrains et constructions	25.115.130,37		28.696.871,47	
B. Installations techniques et machines	669.921.575,21		666.710.845,33	
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	7.336.621,74		7.787.830,45	
E. Autres immobilisations corporelles	5.060.773,36		990.337,92	
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2.471.074,98		2.514.611,20
B. Autres entreprises avec lien de participation	2.455.798,71		2.455.798,71	
C. Autres immobilisations financières				
1. Actions et parts	15.161,94		15.161,94	
2. Créances et cautionnements en numéraires	114,33		43.650,55	
ACTIFS CIRCULANTS		167.996.335,82		184.239.706,72
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		4.137.635,81		4.749.328,97
B. Commandes en cours d'exécution	4.137.635,81		4.749.328,97	
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		64.139.987,35		84.239.018,31
A. Créances commerciales	37.055.862,45		39.136.829,65	
B. Autres créances	27.084.124,90		45.102.188,66	
IX. VALEURS DISPONIBLES		0,00		97.533,59
X. COMPTES DE REGULARISATION		99.718.712,66		95.153.825,85
TOTAL DE L'ACTIF		877.901.511,48		890.940.203,09

Gestion financière

Bilan comparé au 31 décembre 2010

P A S S I F	31.12.2010		au 31.12.2009	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		498.860.589,35		500.921.730,69
I. <u>CAPITAL</u>		167.335.089,68		167.335.080,42
A. Capital souscrit	167.335.089,68		207.678.872,18	
B. Capital non appelé (-)	0,00		-40.343.791,76	
III. <u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u>		239.996.691,70		246.048.930,65
IV. <u>RESERVES</u>		91.528.807,97		66.867.612,45
A. Réserve légale	37.184,67		37.184,67	
B. Réserves indisponibles				
2. Autres	72.864.094,26		66.830.427,78	
D. Réserves disponibles	18.627.529,04			20.670.107,17
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		8.714.132,28		8.513.456,94
VII. <u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		8.714.132,28		8.513.456,94
D. Autres risques et charges	8.714.132,28		8.513.456,94	
<u>DETTES</u>		370.326.789,85		381.505.015,46
VIII. <u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>		288.716.057,56		309.357.183,65
A. Dettes financières	285.969.205,42		306.350.325,10	
D. Autres dettes	2.746.852,14		3.006.858,55	
IX. <u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		71.471.771,78		69.412.859,04
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	20.381.119,68		20.314.405,87	
C. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs	28.281.376,59		25.517.199,88	
D. Acomptes reçus sur commandes	2.421.592,54		2.780.267,55	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	59.574,39		2.427.332,97	
F. Autres dettes	20.328.108,58		18.373.652,77	
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		10.138.960,51		2.734.972,77
TOTAL DU PASSIF		877.901.511,48		890.940.203,09

Gestion financière

Commentaires du bilan au 31 décembre 2010

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010		31.12.2010	au 31.12.2009
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES		709.905.175,66	706.700.496,37
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		707.434.100,68	704.185.885,17
Valeur comptable rajustée des immobilisations propriété de l'intercommunale			
A. Terrains et constructions		25.115.130,37	28.696.871,47
Valeur d'acquisition :	35.034.548,64 / 39.521.452,94		
Amortissements :	-12.738.046,79 / -13.703.180,75		
Réévaluation :	2.818.628,52 / 2.878.599,28		
B. Installations techniques et machines		669.921.575,21	666.710.845,33
Valeur d'acquisition :	879.045.875,02 / 857.526.537,63		
Amortissements :	-445.810.634,18 / -433.483.832,52		
Réévaluation :	236.686.334,37 / 242.668.140,22		
C. Mobilier, matériel roulant et outillage		7.336.621,74	7.787.830,45
Valeur d'acquisition :	42.905.447,59 / 41.133.939,43		
Amortissements :	-36.060.554,65 / -33.848.300,13		
Réévaluation :	491.728,80 / 502.191,15		
E. Autres immobilisations corporelles (bâtiment de Ath rue de la Sucrierie)		5.060.773,36	990.337,92
Valeur d'acquisition :	8.245.983,56 / 2.445.091,58		
Amortissements :	-3.185.210,20 / -1.454.753,66		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2.471.074,98	2.514.611,20
B. Autres entreprises avec lien de participation			
1. Participations : 642 parts du capital d' ORES		2.455.798,71	2.455.798,71
C. Autres immobilisations financières		15.276,27	58.812,49
1. Actions et parts			
- Souscription de 2.400 parts de 6,20 € au capital d'IGRETEC (développement économique et social)		14.873,61	14.873,61
- Souscription de 1 part du capital de Laborelec		288,33	288,33

Commentaires du bilan au 31 décembre 2010

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010		31.12.2010	au 31.12.2009
ACTIF			
2. Créances et cautionnements versés en numéraire		114,33	43.650,55
Cautionnement poste de Tournai	75,00 / 75,00		
Garantie SNCB	39,33 / 43.575,55		
ACTIFS CIRCULANTS		167.996.335,82	184.239.706,72
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		4.137.635,81	4.749.328,97
B. Commandes en cours d'exécution		4.137.635,81	4.749.328,97
Travaux pour compte de tiers		4.137.635,81	4.749.328,97
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		64.139.987,35	84.239.018,31
A. Créances commerciales		37.055.862,45	39.136.829,65
Cette rubrique comprend :			
- Clientèle		44.850.466,41	36.923.587,37
- Clientèle protégées	270.810,30 / 476.949,52		
- Clientèle "compteur à budget"	10.129.817,12 / 5.269.370,90		
- Créances CREG	1.891.828,68 / 1.094.671,46		
- Clientèle "Travaux divers"	14.040.228,14 / 11.276.087,69		
- Clientèle "Redevances de transit"	18.517.782,17 / 18.806.507,80		
- Créances douteuses :		-13.880.261,01	-4.792.892,50
- Clientèle ordinaire :		<u>-9.605.291,05</u> / <u>-1.740.397,73</u>	
. Solde créances douteuses		0,00 / 0,00	
. Réductions de valeurs actées		-9.605.291,05 / -1.740.397,73	
- Clientèle industrielle :		<u>0,00</u> / <u>0,00</u>	
. Solde créances douteuses		0,00 / 0,00	
. Réduction de valeur		0,00 / 0,00	
- Facturations diverses :		<u>-4.274.969,96</u> / <u>-3.052.494,77</u>	
. Solde créances douteuses		0,00 / 232.101,15	
. Réduction de valeur		-4.274.969,96 / -3.284.595,92	
- Factures à établir :		6.121.868,90	7.311.012,07
- Notes de crédit à établir :		-36.211,85	-304.877,29

Gestion financière

Commentaires du bilan au 31 décembre 2010

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	31.12.2010	au 31.12.2009
ACTIF		
B. <u>Autres créances</u>	27.084.124,90	45.102.188,66
Cette rubrique comprend :		
- TVA à récupérer	391.745,76	0,00
- Cotisation sur énergie payée et à récupérer	0,00	0,00
- Compte-courant de la société exploitante ORES	25.243.154,90	41.660.122,77
- Autres impôts à récupérer	0,00	0,00
- Interventions de l'Etat dans les frais de déplacements d'installations :		
. Travaux subsidiés à 65% par l'Etat et/ou à 100% par le MET et à rétrocéder aux personnes de droit public après paiement par les pouvoirs subsidiaires.	0,00	207.690,37
. Travaux indemnisés à 100%	0,00	384.526,94
- Débiteurs pour dégâts aux réseaux	501.155,03	515.840,30
- Réduction valeurs actées	-323.330,82	-643.055,29
- Autres créances diverses	1.271.400,03	2.977.063,57
IX. <u>VALEURS DISPONIBLES</u>	0,00	97.533,59
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	99.718.712,66	95.153.825,85
- Charges à reporter	47.746.974,61	52.901.715,73
- Capitaux pensions :	47.009.927,29 / 52.331.021,36	
- Autres	737.047,32 / 570.694,37	
- Produits acquis		
- Complément sur facturations annuelles : ce compte représente principalement l'estimation de l'énergie fournie mais non relevée dans le cadre des "OSP"	2.611.158,65	3.290.302,24
- Autres produits acquis	49.360.579,40	38.961.807,88
<i>Cette rubrique comprend : déficits / excédents</i>		
TOTAL DE L'ACTIF	877.901.511,48	890.940.203,09

Gestion financière

Commentaires du bilan au 31 décembre 2010

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010		31.12.2010	au 31.12.2009
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		498.860.589,35	500.921.730,69
I.	CAPITAL	167.335.089,68	167.335.080,42
	A. Capital souscrit :	167.335.089,68 / 207.678.872,18	
	B. Capital non appelé :	0,00 / -40.343.791,76	
	Le capital est représenté par :		
		<u>10.776.284 /</u>	<u>10.776.284</u>
	Parts A1 à I.P.F.H. & Communes	7.543.399 /	7.543.399
		70,00%	70,00%
	Parts A2 à ELECTRABEL :	3.232.885 /	3.232.885
		30,00%	30,00%
III.	PLUS-VALUE DE REEVALUATION	239.996.691,70	246.048.930,65
	Plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles représentant la différence initiale entre la RAB (<i>Regulatory Asset Base</i>) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations		

Gestion financière

Commentaires du bilan au 31 décembre 2010

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	31.12.2010	au 31.12.2009
PASSIF		
IV. <u>RESERVES</u>	91.528.807,97	87.537.719,62
A. <u>Réserve légale</u>	37.184,67	37.184,67
B. <u>Réserves indisponibles</u>	72.864.094,26	66.830.427,78
<u>2. Autres</u>	72.864.094,26	66.830.427,78
Représente :		
a) la quote-part de la dotation d'amortissement afférente à la réévaluation	62.259.072,17	62.277.644,64
b) la quotité de réévaluation relative aux installations cédées et/ou désaffectées	29.665.706,87	23.613.467,92
c) Autres (<i>réserves indisponibles remboursées suite réductions du capital</i>)	-19.060.684,78	-19.060.684,78
D. <u>Réserves disponibles</u>	18.627.529,04	20.670.107,17
Déficit 2007	4.085.156,24	
Déficit 2008	7.754.172,00	
25% Déficit 2009	6.788.200,80	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8.714.132,28	8.513.456,94
VII.A. <u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	8.714.132,28	8.513.456,94
4. <u>Autres risques et charges</u>	8.714.132,28	8.513.456,94
- Autres	8.714.132,28	8.513.456,94
DETTES	370.326.789,85	381.505.015,46
VIII. <u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>	288.716.057,56	309.357.183,65
A. <u>Dettes financières</u>		
Etablissements de crédit :		
- <i>emprunts auprès de DEXIA, CBC, ING</i>	285.969.205,42	306.350.325,10
D. <u>Autres dettes</u>	2.746.852,14	3.006.858,55
Garanties et cautionnements déposés par des tiers (<i>Garanties reçues des lotisseurs à rembourser suivant conventions</i>)	2.746.852,14	3.006.858,55
IX. <u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>	71.471.771,78	69.412.859,04
A. <u>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</u>	20.381.119,68	20.314.405,87
Dettes de location - financement et assimilé - fraction des versements échéant dans les exercices N et N-1 (<i>emprunts</i>)		

Gestion financière

Commentaires du bilan au 31 décembre 2010

I.E.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	31.12.2010	au 31.12.2009
PASSIF		
C. <u>Dettes commerciales</u>	28.281.376,59	25.517.199,88
1. <u>Fournisseurs</u>	28.281.376,59	25.517.199,88
- Fournisseurs	12.520.194,30	9.851.797,28
- Factures à recevoir	15.761.182,29	15.724.386,59
- Notes de crédit à recevoir	0,00	-58.983,99
D. <u>Acomptes reçus sur les commandes</u>	2.421.592,54	2.780.267,55
- Contrepartie des facturations intermédiaires à la clientèle protégée dans le cadre de la relève annuelle (les factures impayées au 31 décembre figurent au compte "clientèle" à l'actif)	1.625.473,23	1.543.774,73
- Acomptes reçus sur travaux	796.119,31	1.236.492,82
E. <u>Dettes fiscales, salariales et sociales</u>	59.574,39	2.427.332,97
1. <u>Impôts</u>		
- TVA	0,00	2.392.661,75
- Cotisation fédérale	52.894,64	29.298,01
- Cotisation énergie	4.249,55	3.119,80
- Redevance de raccordement	2.430,20	2.253,41
F. <u>Autres dettes</u>	20.328.108,58	18.373.652,77
- Dividende de l'exercice à payer aux partenaires après l'Assemblée Générale		
- Secteur public :	12.899.793,76	11.128.638,37
- Secteur privé :	6.527.174,67	6.472.744,19
- Autres dettes (y compris subsides 65 % reçus de l'Etat et/ou 100 % du MET à rétrocéder aux communes dans le cadre des travaux de déplacement d'installations)	901.140,15	772.270,21
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	10.138.960,51	2.734.972,77
- Charges à imputer : <i>Cette rubrique comprend notamment : "intérêts sur emprunts"</i>	91.801,37	30.160,47
- Produits à reporter : <i>Cette rubrique comprend : "Déplacements MET", Ecart pensions, voirie, Elia</i>	10.047.159,14	2.704.812,30
TOTAL DU PASSIF	877.901.511,48	890.940.203,09

Gestion financière

Activité « Gestion des réseaux » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité	
		2010	2009
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	704.717.251,27	705.695.209,84
III IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	702.261.124,90	703.195.547,250
A. Terrains et constructions	22	25.002.927,95	28.696.871,470
B. Installations techniques et machines	23	669.921.575,21	666.710.845,330
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	24	7.336.621,74	7.787.830,450
IV IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	2.456.126,37	2.499.662,59
B. Autres entreprises avec lien de participation			
1. Participations	282	2.455.798,71	2.455.798,710
C. Autres immobilisations financières			
1. Actions et parts	284	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	39,33	43.575,550
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	171.907.231,63	177.040.419,850
VI STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3	4.137.635,81	4.749.328,970
B. Commandes en cours d'exécution	37	4.137.635,81	4.749.328,970
VII CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	68.050.883,16	77.039.731,440
A. Créances commerciales	40	36.894.391,70	37.363.642,520
B. Autres créances	41	31.156.491,46	39.676.088,920
IX VALEURS DISPONIBLES	54/58	-	97.533,590
X COMPTES DE REGULARISATION	490/1	99.718.712,66	95.153.825.850
TOTAL DE L'ACTIF		876.624.482,90	882.735.629,69

Gestion financière

Activité « Gestion des réseaux » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

PASSIF	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité	
		2010	2009
CAPITAUX PROPRES	10/15	498.860.589,35	500.921.730,69
I CAPITAL	10	167.335.089,68	167.335.080,42
A. Capital souscrit	100	167.335.089,68	207.678.872,68
B. Capital non appelé	101	-	-40.343.791,76
III PLUS-VALUE DE REEVALUATION	12	239.996.691,70	246.048.930,65
IV RESERVES	13	91.528.807,97	87.537.719,62
A. Réserve légale	130	37.184,67	37.184,67
B. Réserves indisponibles	131		
2. Autres	1311	72.864.094,26	66.830.427,78
D. Réserves indisponibles	133	18.627.529,04	20.670.107,17
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	8.534.096,54	8.333.421,20
VII PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	8.534.096,54	8.333.421,20
A. Provisions pour risques et charges	16		
4. Autres risques et charges	163/5	8.534.096,54	8.333.421,20
DETTES	17/49	369.229.797,01	373.480.477,80
VIII DETTES A PLUS D'UN AN	17	288.716.057,56	309.357.183,65
A. Dettes financières	170/4	285.969.205,42	306.350.325,10
B. Autres dettes	178/9	2.746.852,14	3.006.858,55
IX DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	70.374.778,94	61.388.321,38
A. Dettes + 1an échéant dans l'année	42	20.381.119,68	20.314.405,87
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4	28.275.061,50	24.341.881,47
D. Acomptes reçus sur commandes	46	2.421.592,54	2.780.267,55
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	59.568,09	2.095.505,78
F. Autres dettes	47/48	19.237.437,13	11.856.260,71
X COMPTES DE REGULARISATION	492/3	10.138.960,51	2.734.972,77
TOTAL DU PASSIF		876.624.482,90	882.735.629,69

Gestion financière

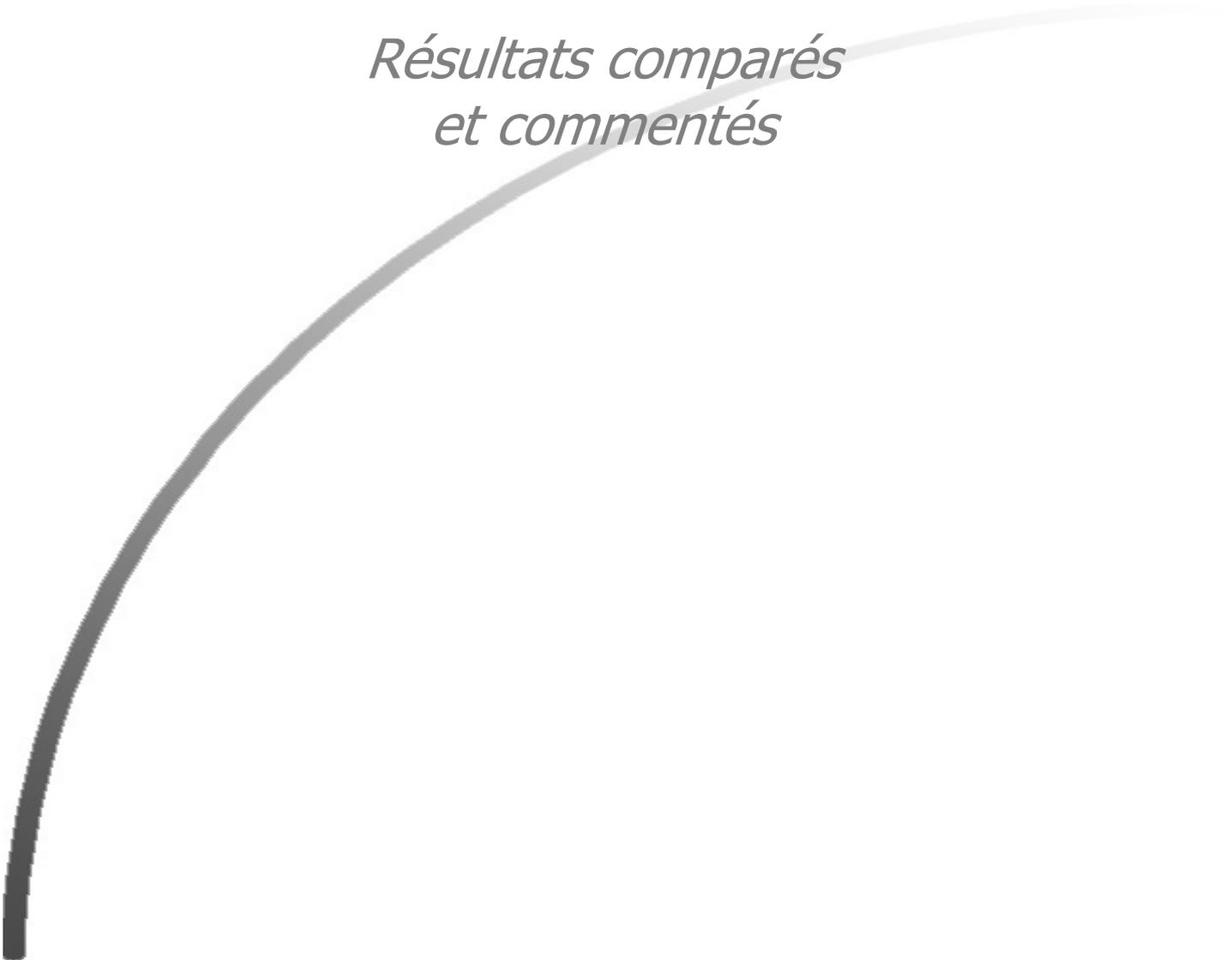
Activité « Fourniture » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

ACTIF	Codes	Autres activités	
		2010	2009
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	5.187.924,39	1.005.286,53
III IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	5.172.975,78	990.337,92
A. Terrains et constructions	22	112.202,42	-
E. Installations techniques et machines	26	5.060.773,36	990.337,92
IV IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	14.948,61	14.948,61
C. Autres immobilisations financières			
1. Actions et parts	284	14.873,61	14.873,61
2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	75,00	75,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	-3.910.895,81	7.199.286,87
VII CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	-3.910.895,81	7.199.286,87
A. Créances commerciales	40	161.470,75	1.773.187,13
B. Autres créances	41	-4.072.366,56	5.426.099,74
TOTAL DE L'ACTIF		1.277.028,58	8.204.573,40

Gestion financière

Activité « Fourniture » - Bilan comparé au 31 décembre 2010

PASSIF	Codes	Autres activités	
		2010	2009
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	180.035,74	180.035,74
VII PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	180.035,74	180.035,74
A. Provisions pour risques et charges			
4. Autres risques et charges	163/5	180.035,74	180.035,74
DETTES	17/49	1.096.992,84	8.024.537,66
IX DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	1.096.992,84	8.024.537,66
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4	6.315,09	1.175.318,41
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	6,30	331.827,19
F. Autres dettes	47/48	1.090.671,45	6.517.392,06
TOTAL DU PASSIF		1.277.028,58	8.204.573,40



*Résultats comparés
et commentés*

Gestion financière

I.E.H.	Réalité 2010 par rapport à la réalité 2009			
	2010 (1)	2009 (2)	Ecart (1) - (2)	%
Résultat de l'activité de fourniture d'électricité (1)	1.063.110,04	6.380.951,85	-5.317.841,81	-83,34
Produits de l'activité de gestion réseaux	252.913.314,66	255.234.498,67	-2.321.184,01	-0,91
Redevances d'utilisation du réseau	260.358.373,84	220.327.523,37	40.030.850,47	18,17
Excédents (+) / Déficits (-) de l'exercice	-7.445.059,18	34.906.975,30	-42.352.034,48	
Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux	-218.416.349,32	-212.097.203,14	-6.319.146,18	2,98
Coûts contrôlables reprennent :	-51.530.792,38	-52.666.813,35	1.136.020,97	-2,16
les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.				
Coûts non contrôlables :	-166.885.556,94	-159.430.389,79	-7.455.167,15	4,68
- Utilisation du réseau de transport ELIA et de tiers	-67.551.895,87	-51.291.486,27	-16.260.409,60	31,70
- Obligation de Services Publics	-18.948.176,11	-18.816.366,21	-131.809,90	0,70
- Redevance de voirie	-9.583.492,28	-9.648.846,98	65.354,70	-0,68
- Compensation des pertes	-22.893.769,53	-33.356.188,73	10.462.419,20	-31,37
- Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-195.066,91	-111.299,53	-83.767,38	75,26
- Charges de pensions non capitalisées	-12.357.491,50	-13.033.029,84	675.538,34	-5,18
- Résultats financiers (hors pension et OSP)	-7.805.594,30	-6.229.295,29	-1.576.299,01	25,30
- Amortissements et désaffectations	-22.243.082,44	-22.471.329,22	228.246,78	-1,02
- Provisions pour risques et charges	-200.675,34	653.471,74	-854.147,08	
- Amortissement de la plus-value RAB	-5.106.312,66	-5.126.019,46	19.706,80	-0,38
Résultat de l'activité "Gestion des réseaux" électricité (2)	34.496.965,34	43.137.295,53	-8.640.330,19	-20,03
Mouvements sur les réserves (3)	2.042.578,13	-12.499.794,67	14.542.372,80	
Activité fourniture	-	-	-	-
Activité gestion du réseau	2.042.578,13	-12.499.794,67	14.542.372,80	
RESULTATS DE L'EXERCICE (1) + (2) + (3)	37.602.653,51	37.018.452,71	584.200,80	1,58

Gestion financière

I.E.H.	Réalité 2010 par rapport au budget 2010			
	Réalité 2010	Budget 2010	Ecart (1) - (2)	%
Produits de l'activité de gestion réseaux	(1) 252.913.314,66	(2) 246.275.975,53	6.637.339,13	2,70
Redevances d'utilisation du réseau	260.358.373,84	246.275.975,53	14.082.398,31	5,72
Excédents (+) / Déficits (-) de l'exercice	-7.445.059,18	-	-7.445.059,18	-
Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux	-218.416.349,32	-218.110.157,67	-306.191,65	0,14
Coûts contrôlables reprennent :	-51.530.792,38	-57.944.846,37	6.414.053,99	-11,07
les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.				
Coûts non contrôlables :	-166.885.556,94	-160.165.311,30	-6.720.245,64	4,20
- Utilisation du réseau de transport ELIA et de tiers	-67.551.895,87	-58.685.522,30	-8.866.373,57	15,11
- Obligation de Services Publics	-18.948.176,11	-16.321.655,09	-2.626.521,02	16,09
- Redevance de voirie	-9.583.492,28	-9.527.990,41	-55.501,87	0,58
- Compensation des pertes	-22.893.769,53	-25.653.896,00	2.760.126,47	-10,76
- Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-195.066,91	-135.523,89	-59.543,02	43,94
- Charges de pensions non capitalisées	-12.357.491,50	-13.025.363,05	667.871,55	-5,13
- Résultats financiers (hors pension et OSP)	-7.805.594,30	-9.341.561,98	1.535.967,68	-16,44
- Amortissements et désaffectations	-22.243.082,44	-21.946.494,15	-296.588,29	1,35
- Provisions pour risques et charges	-200.675,34	-401.285,04	200.609,70	-49,99
- Amortissement de la plus-value RAB	-5.106.312,66	-5.126.019,39	19.706,73	
RESULTATS DE L'EXERCICE	34.496.965,34	28.165.817,86	6.331.147,48	22,48

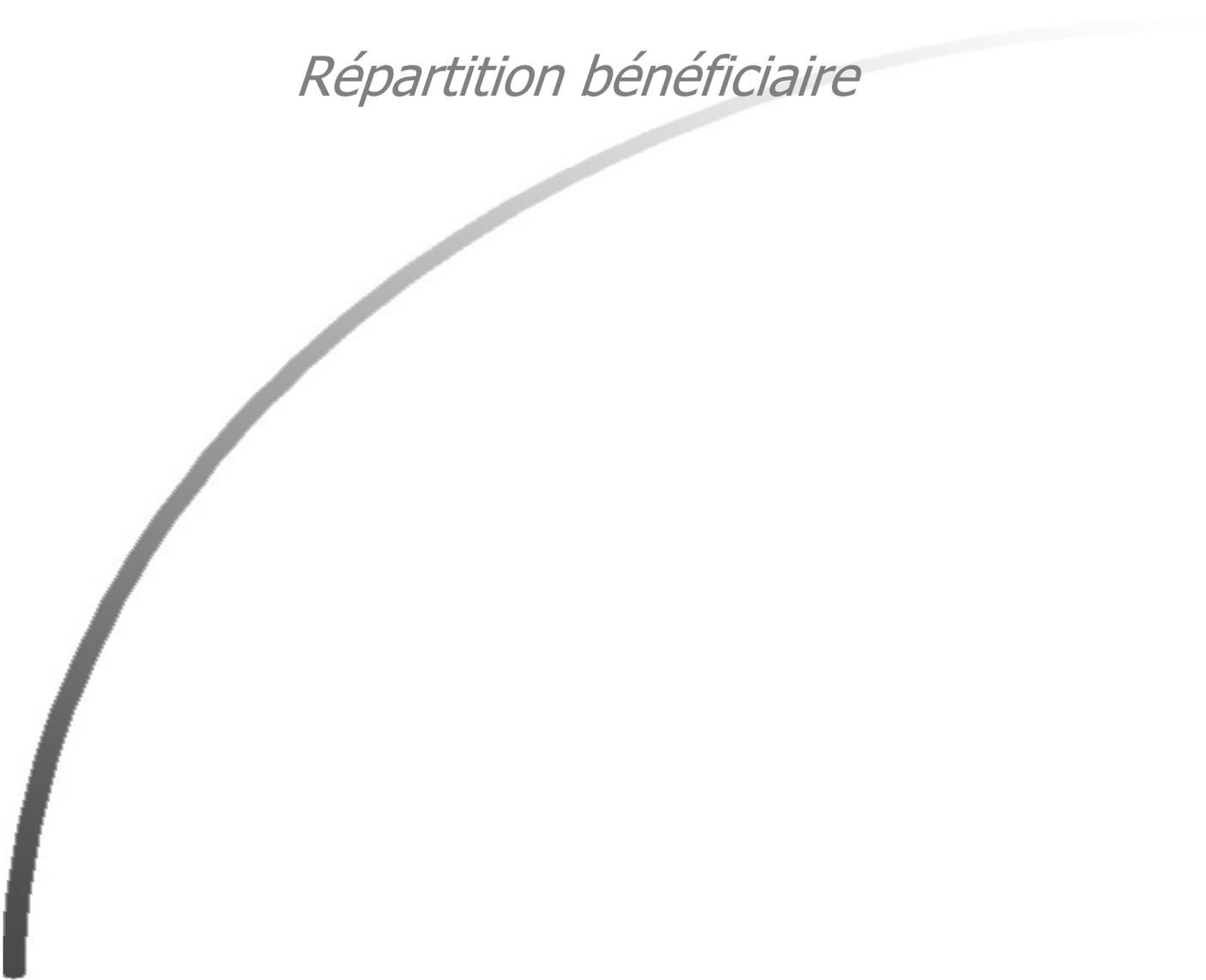
Gestion financière

Etats financiers par secteurs d'activité suivant disposition de l'article 22 de la loi "Electricité" du 29.04.1999 et de l'article 8 du décret du Ministère de la Région wallonne relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

INTERCOMMUNALE I.E.H. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Gestion Réseau de distribution Electricité		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2009	2010	2009	2010	2009	2010
I. Ventes et prestation		290.970.764,38	285.761.728,94	6.028.767,11	1.768.320,05	296.999.531,49	287.530.048,99
A. Chiffre d'affaires	70	282.814.507,45	279.560.589,43	3.943.397,98	6.555,31	286.757.905,43	279.567.144,74
B. Variation des commandes en cours	71	572.526,83	-611.693,16	0,00	0,00	572.526,83	-611.693,16
D. Autres produits d'exploitation	74	7.583.730,10	6.812.832,67	2.085.369,13	1.761.764,74	9.669.099,23	8.574.597,41
II. Coûts des ventes et prestations	60/64	-238.945.577,37	-241.026.578,46	122.670,35	-806.066,45	-238.822.907,02	-241.832.644,91
A. Approvisionnements et marchandises	60	-2.850.337,65	-2.656.795,19	-938.040,49	0,00	-3.788.378,14	-2.656.795,19
B. Services et biens divers	61	-203.487.775,21	-199.554.610,62	-616.036,63	-122.379,44	-204.103.811,84	-199.676.990,06
D. Amortissements	630	-21.794.996,55	-27.415.120,96	-48.901,84	-164.919,68	-21.843.898,39	-27.580.040,64
E. Réductions de valeur	631/4	-3.489.464,58	-8.461.654,09	347.061,24	-73.888,80	-3.142.403,34	-8.535.542,89
F. Provisions pour risques et charges	635/7	653.471,74	-200.675,34	2.038.247,62	0,00	2.691.719,36	-200.675,34
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-7.976.475,12	-2.737.722,26	-659.659,55	-444.878,53	-8.636.134,67	-3.182.600,79
IV. Produits financiers	75	500.961,20	437.465,88	234.846,64	101.379,03	735.807,84	538.844,91
B. Produits des actifs circulants	751	485.102,42	414.213,77	234.846,64	101.379,03	719.949,06	515.592,80
C. Autres produits financiers	752/9	15.858,78	23.252,11	0,00	0,00	15.858,78	23.252,11
V. Charges financières	65	-9.317.084,40	-10.614.693,13	0,01	0,00	-9.317.084,39	-10.614.693,13
A. Charges des dettes	650	-9.297.813,34	-10.591.546,98	0,00	0,00	-9.297.813,34	-10.591.546,98
C. Autres charges financières	652/9	-19.271,06	-23.146,15	0,01	0,00	-19.271,05	-23.146,15
X. Impôts	67/77	-71.768,28	-60.957,89	-5.332,26	-522,59	-77.100,54	-61.480,48
A. Impôts	670/3	-71.768,28	-60.957,89	-5.332,26	-522,59	-77.100,54	-61.480,48
XI Bénéfice de l'exercice	7-6	43.137.295,53	34.496.965,34	6.380.951,85	1.063.110,04	49.518.247,38	35.560.075,38

Répartition bénéficiaire



Répartition bénéficiaire

IEH - répartition bénéficiaire 2010**Activité "Gestion des réseaux"**

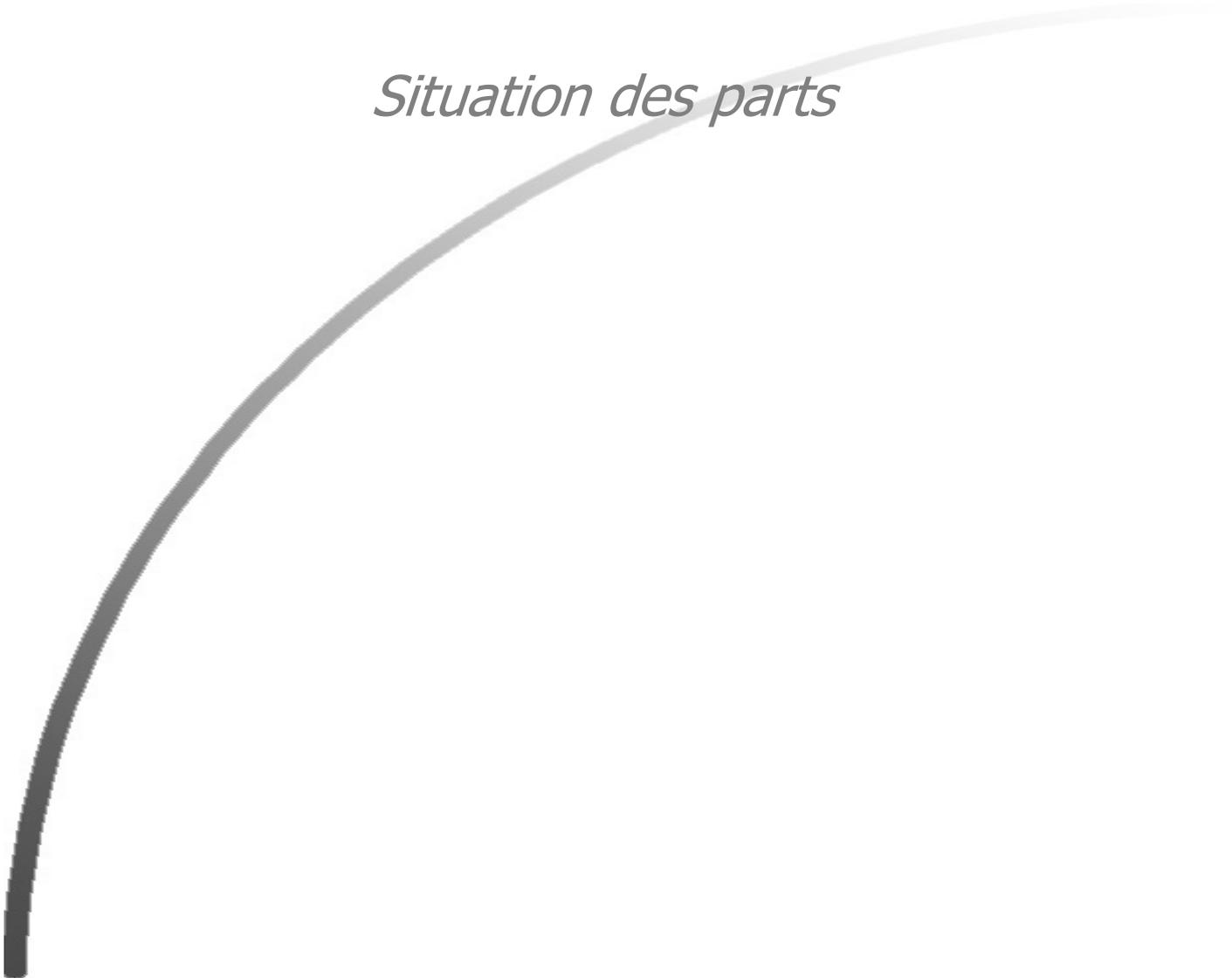
Associés	Dividendes
IPFH	24.844.481,13 €
IGRETEC	6,59 €
Communes	16.528,09 €
Secteur public	24.861.015,81 €
ELECTRABEL	11.678.527,66 €
Dividende Activité "Gestion des réseaux"	36.539.543,47 €

Activité "Fourniture"

Associés	Dividendes
IPFH	649.303,21 €
IGRETEC	0,00 €
Communes	0,17 €
Secteur public	649.303,38 €
ELECTRABEL	413.806,66 €
Dividende Activité "Fourniture"	1.063.110,04 €

TOTAL

Associés	Dividendes
IPFH	25.493.784,34 €
IGRETEC	6,59 €
Communes	16.528,26 €
Secteur public	25.510.319,19 €
ELECTRABEL	12.092.334,32 €
Dividende total	37.602.653,51 €



Situation des parts

Situation des parts A

Associés	Parts A (part fixe du capital)
AISEAU-PRESLES	42
ANDERLUES	57
ANTOING	1
ATH	1
BELOEIL	1
BERNISSART	1
BINCHE	166
BOUSSU	127
BRUGELETTE	1
BRUNEHAUT	1
CELLES	1
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	79
CHARLEROI	1.407
CHATELET	185
CHIEVRES	1
COLFONTAINE	135
COURCELLES	280
DOUR	106
ELLEZELLES	1
ENGHIEN	1
ERQUELINNES	51
ESTINNES	33
FARCIENNES	1
FLEURUS	1
FLOBECQ	1
FONTAINE-L'EVEQUE	109
FRAMERIES	136
FRASNES-LEZ-ANVAING	1
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	60
HENSIES	26
HONNELLES	32
JURBISE	1
LA LOUVIERE	380
LE ROEULX	38
LENS	1
LESSINES	1
LEUZE EN HAINAUT	1
LOBBES	27
MANAGE	103
MERBES-LE-CHÂTEAU	21
MONS	585
MONTIGNY-LE-TILLEUL	96
MORLANWELZ	87
PERUWELZ	1
PONT-A-CELLES	140
QUAREGNON	119
QUEVY	41
QUIEVRAIN	43
SAINT-GHISLAIN	133
SENEFFE	64
SILLY	1
SOIGNIES	17
THUIN	69
TOURNAI	1
TOTAL DES COMMUNES	5.015
IPFH	7.538.382
IGRETEC	2
TOTAL SECTEUR PUBLIC	7.543.399 70,0%
ELECTRABEL	3.232.885 30,0%
TOTAL GENERAL	10.776.284



*Rapport du Contrôleur
aux comptes*

Rapport du Contrôleur aux Comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE
DE LA SOCIETE « I.E.H. »
AU 31 OCTOBRE 2010
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN
ACOMPTE SUR LE DIVIDENDE**

RSM InterAudit SC SCRL
réviseurs d'entreprises
boulevard Sainctelette 97 B - B 7000 Mons
T +32 (0)65 31 12 63 - F +32 (0)65 36 37 07
insecaudit@rsm-belgium.be
7714 705 0111 001 100 - 0701 001 100

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be

RSM Belgium is an independent member
firm of **RSM International**
an affiliation of independent accounting
and consulting firms



I. MISSION

En respect de l'article 31, alinéa 2 de ses statuts, le Conseil d'Administration de la société coopérative « I.E.H. » décidera de procéder à l'octroi d'un acompte sur dividende.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, je soussigné Thierry LEJUSTE, Réviseur d'Entreprises, représentant la SCRL RSM - InterAudit commissaire de la société coopérative I.E.H., dont les bureaux sont établis au n° 8, Rue Clément Ader à 6041 Gosselies, ai été mandaté par le Conseil d'Administration en vue d'établir le rapport requis par la loi.

) Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 3 mois. Une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2010 nous a été remise à cet effet.

L'article 31, alinéa 2 des statuts se résume comme suit :

« En outre, le Conseil d'Administration peut attribuer aux parts sociales A et A sous composante Y un acompte sur dividendes prévu au point 1 du présent article à mi-décembre de chaque exercice, dans la mesure où le Conseil d'Administration constate sur le vu d'un état vérifié par le Collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté et diminué des réserves à constituer en contre - partie de l'ajustement de la valeur des installations, est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte. »

Rapport du Contrôleur aux Comptes

II. CONSTATATIONS

L'état résumant la situation active et passive fait apparaître, au 31 octobre 2010, un bénéfice répartisable de 33.096.440,33 €.

Le principe qui sera arrêté par le Conseil d'Administration en vue de déterminer l'acompte sur le dividende 2010 est le suivant :

- Pour l'activité « gestion des réseaux », un acompte équivalent à 65 % de la marge équitable imposée par la CREG recalculée pour 2010 ;
- Pour l'activité « fournitures », il n'y a pas de distribution d'acompte sur dividende.

Il est donc proposé d'attribuer sous forme d'acompte sur dividendes un montant de 18.175.685,09 € se ventilant comme suit :

	<u>Total</u>
Gestion des réseaux	18.175.685,09 €
Activité de fourniture	0,00 €
Total	18.175.685,09 €

A la date d'aujourd'hui, le bénéfice envisagé pour la fin de l'exercice 2010 ne compromet pas cette proposition d'acompte sur dividendes.

Rapport du Contrôleur aux Comptes



III. CONCLUSIONS

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseur d'Entreprises, nous avons procédé à une revue limitée de la situation active et passive au 31 octobre 2010 de la S.C. « I.E.H. ».

Cette revue limitée ne débouche toutefois pas sur la certification de la situation comptable en question.

Au terme de cet examen, nous estimons que la situation active et passive établie au 31 octobre 2010, présentant un bénéfice répartisable de 33.096.440,33 € peut servir de base au Conseil d'Administration pour sa décision de distribuer un acompte à imputer sur les dividendes de l'exercice 2010 à concurrence de 18.175.685,09 €.

Fait à Gosselies, le 7 décembre 2010

RSM InterAudit
Commissaire

Représentée par
Thierry LEJUSTE
Reviseur d'entreprises.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ASSOCIES DE L'INTERCOMMUNALE D'ELECTRICITE, I.E.H.,
EN ABREGE, SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2010**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 877.901.511,48 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 35.560.075,38

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RSM InterAudit SC SCRL
réviseurs d'entreprises
rue Clément Ader 8 - 1^{er} étage - B 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0436391.122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be

RSM Belgium is an independent member
firm of RSM International
an affiliation of independent accounting
and consulting firms



Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Toutefois, les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31.12.2010 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé ;
- Sans préjudice d'autres aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Gosselies, le 5 mai 2011.

RSM – INTERAUDIT SCRL

Commissaire

Représentée par :

Thierry LEJUSTE,
Reviseur d'entreprises - Associé



*Liste des adjudicataires
de marchés de travaux,
de fournitures et/ou de services*

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
1	ARM0110194+B 3:B226	Fourniture armoire de distribution	Jean MULLER GmbH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
2	ARM0110196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
3	ARM0210196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
4	ARM0310196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
5	ARM0410194	Fourniture armoire de distribution	Jean MULLER GmbH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
6	ARM0410196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
7	FCRE900751	Fourniture coffrets basse tension	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
8	FRTC610968	Fourniture de relais de télécommande centralisée	LANDIS & GYR SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
9	FREG014582	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GE INDUSTRIAL BELGIUM SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
10	FREG020751	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
11	FTAB010751	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
12	FOUT100564	Fourniture d'outillage	EMMER SERVICE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
13	FOUT100665	Fourniture d'outillage	GALLER METALEN NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
14	FOUT100751	Fourniture d'outillage	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
15	FOUT101554	Fourniture d'outillage	VIGOTEC NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
16	FOUT109841	Fourniture d'outillage	INFRATECH NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
17	FOUT111466	Fourniture d'outillage	SICAME BENELUX NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
18	FOUT113683	Fourniture d'outillage	UFTTOOLS-UFTLAS bvba	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
19	FOUT113684	Fourniture d'outillage	JANSSENS NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
20	FOUT113685	Fourniture d'outillage	CYNERPRO NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
21	FMT8012207	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	AREVA T&D BELGIUM SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
22	FMT9000093	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	ABB SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
23	FMT9004898	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	SIEMENS SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
24	FMT9012303	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	LITHOBEON NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
25	FMT9012403	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	AREVA T&D SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
26	FVIS912423	Fourniture de boulons et vis	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
27	CHIO112195	Fourniture de produits chimiques	BAUDOIN GROUP NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
28	FCAB000256	Fourniture de câbles	CABLERIE D'EUPEN SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
29	FCAB001228	Fourniture de câbles	B-CABLES SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
30	FCAB001477	Fourniture de câbles	TELEC SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
31	FCAB001825	Fourniture de câbles	NEXANS BENELUX SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
32	FCAB007668	Fourniture de câbles	GENERAL CABLE CELCAT SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
33	FCAB008717	Fourniture de câbles	NKT KABELS GmbH	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
34	BOIWA11197	Services de mise à disposition de boissons	AUTOBAR BELGIUM NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
35	COE10189	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	LANDIS & GYR SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
36	COE10193	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	CONTIGEA SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
37	COE1091	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	ELECOM SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
38	POT0013210	Fourniture de poteaux en béton précontraint	BELGIAN POLES MANUFACTURERS Soc Mom	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
39	RTC0513189	Fourniture de récepteurs de télécommande centralisée	LANDIS & GYR SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
40	FTRA800254	Fourniture de transformateurs de distribution	SADINTER NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
41	FTRA807794	Fourniture de transformateurs de distribution	IEO TRANSFORMATOREN bv	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
42	TRA0014215	Fourniture de transformateurs de distribution	IEO TRANSFORMATOREN bv	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
43	TRA0014224	Fourniture de transformateurs de distribution	SIEMENS SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
44	TRA0014247	Fourniture de transformateurs de distribution	CG POWER SYSTEMS BELGIUM NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
45	TRA0014248	Fourniture de transformateurs de distribution	ABB SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
46	TRA0014249	Fourniture de transformateurs de distribution	FRANCE TRANSFO sas	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
47	TRA0014250	Fourniture de transformateurs de distribution	SADINTER NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
48	FCAB150256	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	CABLERIE D'EUPEN SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
49	FCAB151228	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	B-CABLES SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
50	FCAB151477	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	TELEC SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
51	FCAB151825	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	NEXANS BENELUX SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
52	FCAB157668	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	GENERAL CABLE CELCAT SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
53	FCAB158717	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	NKT KABELS GmbH	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
54	XAEARL9100	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	LA LORRAINE SCRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
55	XAEARL9126	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	ARBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
56	XAEEMA9095	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
57	XAEMAR9095	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
58	XAEMAR9126	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	ARBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
59	XAEMOR9095	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
60	XAETAR9095	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
61	XAEVER9095	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
62	XAEZBS9094	Services d'élagage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	ARBOTAILLE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
63	EXTLO01115	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
64	EXTLO02115	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
65	GBAAU10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
66	GBAFE10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
67	GBALO08131	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
68	GBAMU10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
69	GBATA10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
70	SGBAMO7115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
71	SGBANA7115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
72	SGBAST3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
73	XGBCHR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
74	XGBCHR3116	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	ISS SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
75	XGBMAR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
76	XGBMOR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
77	XGBMOR6784	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	IRIS CLEANING SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
78	XGBVER4115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
79	SLGEBW2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
80	SLGECH2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
81	SLGELG2180	Location de groupes électrogènes	DUTRY POWER LUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
82	SLGELX2180	Location de groupes électrogènes	DUTRY POWER LUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
83	SLGEMO2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
84	SLGENA2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
85	SLGETM2149	Location de groupes électrogènes	DUTRY POWER LUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
86	SRECWA8187	Recouvrement de créances (avant libéralisation)	CONTENTIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
87	SRECWA8188	Recouvrement de créances (avant libéralisation)	IURIS-LINK cvba	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
88	XTOPZE0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
89	XTOPZE0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
90	XTOPZE0161	Service de topographie planimétrique	GO & LO SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
91	XTOPZO0120	Service de topographie planimétrique	A.E.T.-MINEUR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
92	XTOPZO0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
93	XTOPZO0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
94	STRWA11178	Transport et manutention de matériel	MONDIA EUPEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
95	ECEBW0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
96	ECECH0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
97	ECECH0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
98	ECELG0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
99	ECELX0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
100	ECEMO0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
101	ECEMO0183	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	MEI ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
102	ECENA0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
103	ECETM0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
104	ECETM0183	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	MEI ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
105	CSBWA0006	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
106	CSBWA0058	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	BEPHONIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
107	CSBWA0186	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	HICHAM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
108	BAACH12006	Travaux Basse tension dans la région de Charleroi	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
109	BAACH12010	Travaux Basse tension dans la région de Charleroi	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
110	BAACH12041	Travaux Basse tension dans la région de Charleroi	LITHOBEON NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
111	BAACH12047	Travaux Basse tension dans la région de Charleroi	SAFALEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
112	BAACH12164	Travaux Basse tension dans la région de Charleroi	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
113	BAAMU11023	Travaux aériens basse tension dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
114	BAATA11006	Travaux aériens basse tension dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
115	BAATA11010	Travaux aériens basse tension dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
116	BAATA11023	Travaux aériens basse tension dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
117	BAATA11041	Travaux aériens basse tension dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	LITHOBETON NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
118	BAATA11054	Travaux aériens basse tension dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	VANO-ELECTRO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
119	CPTBW11006	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
120	CPTBW11071	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	WAUTHIER CTP SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
121	CPTBW11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
122	CPTBW11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
123	CPTCH11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
124	CPTCH11157	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ABLEC SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
125	CPTCH11164	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
126	CPTCH11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
127	CPTLG11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
128	CPTLG11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
129	CPTLX11010	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
130	CPTLX11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
131	CPTMO11041	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	LITHOBEON NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
132	CPTMO11164	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
133	CPTMO11168	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CLE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
134	CPTNA11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
135	CPTNA11157	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ABLEC SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
136	CPTNA11164	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
137	CPTNA11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
138	CPTTM11010	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
139	CPTTM11054	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VANO-ELECTRO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
140	CPTTM11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
141	ESACH10006	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
142	ESACH10008	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	GENETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
143	ESACH10025	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
144	ESACH10028	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	COLLIGNON SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
145	ESACH10037	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	ECODI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
146	ESPCH10010	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
147	ESPCH10028	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	COLLIGNON SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
148	ESPCH10039	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	GREBAT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
149	ESPCH10063	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Charleroi	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
150	ESAMO10006	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
151	ESAMO10015	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
152	ESAMO10017	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
153	ESAMO10037	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	ECODI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
154	ESAMO10039	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	GREBAT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
155	ESAMO10046	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
156	ESAMO10051	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	TRAVOCO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
157	ESPMO10032	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	CARRIERES ET TERRASSEMENTS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
158	ESPMO10051	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	TRAVOCO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
159	ESPMO10063	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de La Louvière/Mons	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
160	ESATM10017	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
		l'entité de Mouscron		
161	ESATM10032	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	CARRIERES ET TERRASSEMENTS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
162	ESATM10046	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
163	ESATM10051	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	TRAVOCO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
164	ESATM10204	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	VAN DEN BERG NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
165	ESPTM10046	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
166	ESPTM10051	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	TRAVOCO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
167	ESPTM10054	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	VANO-ELECTRO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
168	AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
169	AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
170	age14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
171	BUR140232	Fournitures de bureau	LYRECO BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
172	CBTWA14196	Fourniture coffrets basse tension	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
173	CBTWA14292	Fourniture coffrets basse tension	GE INDUSTRIAL BELGIUM SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
174	FELEV70347	Fourniture et maintenance d'élévateurs à nacelle	COMET SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
175	FENE111589	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
176	FENE111657	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	S.P.E Luminus SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
177	GEN11368	Fourniture de générateurs TCC	CONTIGEA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
178	GPS1100241	Fourniture de GPS	GARMIN BELUX SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
179	ICD0211227	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	NORTROLL BNL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
180	ICD0311228	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	ELECTRO ENGINEERING JANSEN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
181	ICD0411230	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
182	ICD0611230	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
183	FOR1W11171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
184	FOR1W11242	Travaux de forages dirigés	GEFOR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
185	FOR1W11243	Travaux de forages dirigés	VHL TECHNICS SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
186	FOR2W11171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
187	FOR2W11242	Travaux de forages dirigés	GEFOR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
188	PAR0010240	Fourniture de parafoudres à oxydes de Zinc pour réseaux de distribution MT	TYCO ELECTRONICS RAYCHEM GmbH	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
189	PCE0110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
190	PCE0210199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
191	PCE0310199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
192	PCE0410199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
193	PCE0510199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
194	PCE0810199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
195	PCE0910198	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	DEVILLE J. SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
196	PCE1010199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
197	PCE1110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
198	FEPE001616	Achats électricité pour compenser les pertes	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
199	FEPE011657	Achats électricité pour compenser les pertes	S.P.E Luminus SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
200	FEPE012826	Achats électricité pour compenser les pertes	NUON BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
201	BIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
202	CHE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
203	CNYL14560	Fourniture de boulonnerie et visserie	EMAS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
204	CSE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
205	TIFI14103	Fourniture de boulonnerie et visserie	ATELIER DERUELLE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
206	VIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
207	VPL0114303	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	RENAULT V.I. BELGIQUE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
208	VPL0214301	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	IVECO BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
209	HAACH0006	Travaux aériens MT Charleroi	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
210	HAAMO10006	Travaux aériens MT La Louvière/Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
211	HAATA0054	Travaux aériens MT Tournai	VANO-ELECTRO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
212	LAACH11006	Eclairage public dans la région de Charleroi	ETEC SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
213	LAACH11107	Eclairage public dans la région de Charleroi	VD CABLING SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
214	LAAMO11006	Eclairage public dans la région de La Louvière - Mons	ETEC SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
215	LAATM11006	Eclairage public dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	ETEC SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
216	LAATM11035	Eclairage public dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	DEMOL SPRL	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
217	LAATM11054	Eclairage public dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	VANO-ELECTRO SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
218	LAATM11164	Eclairage public dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	CONSTRUCT TIME SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
219	LAFMO10006	Entretien curatif de l'éclairage public	ETEC SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
220	LAFMO10025	Entretien curatif de l'éclairage public	ETWAL SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
221	BUSMOB10234	Service de mise à disposition d'un véhicule de formation IT avec Formateurs	CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION ASBL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
222	DENMO11190	Marché de services d'épandages de fondants chimiques et déneigements pour le site de Frameries	AGRIVERT SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
223	EDIWA13153	Services d'entretien des disjoncteurs MT	AREVA T&D BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
224	ERSWA13212	Entretien des réseaux de radiocommunication synchrone	ZENITEL BELGIUM NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
225	GSAWA11089	Gestion des sites d'antennes	CONTROLE INDUSTRIEL BELGE ASBL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
226	INFWA09219	Service d'entretien PC	IRIS CLEANING SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
227	MOPMO294	Marché de services pour la location de modules préfabriqués à l'usage de bureaux pour le site de Strépy-Bracquegnies	ALGECO SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Services
228	WSNETCHR6784	Service de nettoyage Fermette	ISS SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
229	NETLO08203	Service de nettoyage Loyers Finances	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
230	NETNA08203	Service de nettoyage Loyers RH	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
231	NETNA08203	Service de nettoyage Loyers RH	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
232	ERBCH10157	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	ABLEC SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
233	XR BCH10007	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FABRICOM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
234	XR BCH10010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
235	XR BCH10014	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	TMS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
236	XR BCH10015	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
237	XR BCH10017	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
238	XR BCH10025	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
239	XR BCH10113	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
240	XR BCH10156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Charleroi	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
241	XR BMO10006	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
242	XR BMO10007	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FABRICOM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
243	XR BMO10010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
244	XRBM010015	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
245	XRBM010025	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
246	XRBM010135	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	TEI-TRAXECO Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
247	XRBM010156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
248	XRBM010171	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
249	XRBM010182	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de La Louvière/Mons	CTL Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
250	ERBTA10010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
251	ERBTA10035	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	DEMOL SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
252	XRBMU10135	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	TEI-TRAXECO Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
253	XRBTA10035	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et	DEMOL SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

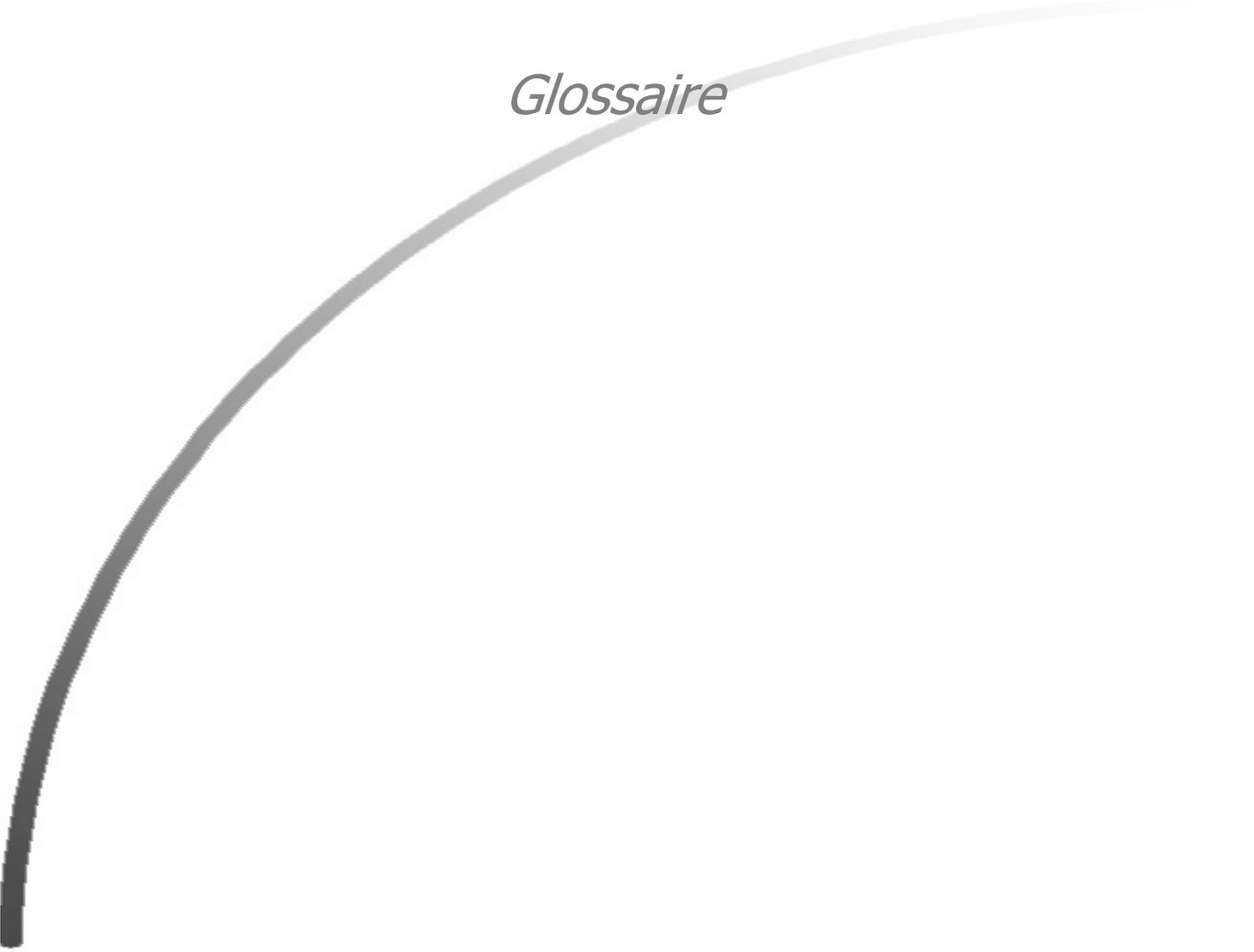
	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
		l'entité de Mouscron		
254	XRBT10156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région de Tournai et l'entité de Mouscron	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
255	XSACH10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
256	XSACH10014	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	TMS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
257	XSACH10015	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
258	XSACH10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
259	XSACH10039	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	GREBAT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
260	XSACH10220	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	DEWALQUE-MARCHAL SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
261	XSACH10221	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	AQUAENERGIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
262	XSPCH10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
263	XSPCH10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
264	XSPCH10025	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
265	XSPCH10039	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	GREBAT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
266	XSPCH10162	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	HOTTON TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
267	XSPCH10221	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Charleroi	AQUAENERGIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
268	XSAER11006	Travaux d'extension du réseau gaz et pose de câbles MT pour remplacer une ligne HT à Erbisoeul	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
269	XSAER11010	Travaux d'extension du réseau gaz et pose de câbles MT pour remplacer une ligne HT à Erbisoeul	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
270	XSAER11221	Travaux d'extension du réseau gaz et pose de câbles MT pour remplacer une ligne HT à Erbisoeul	AQUAENERGIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
271	XSAHL09017	Travaux d'extensions gaz à Chièvres	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
272	XSAHL09046	Travaux d'extensions gaz à Chièvres	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
273	XSAMO10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
274	XSAMO10015	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
275	XSAMO10032	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	CARRIERES ET TERRASSEMENTS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
276	XSAMO10046	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	PLATTEAU CONDUITES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
277	XSAMO10063	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
278	XSAMO10162	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	HOTTON TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
279	XSAMO10226	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	TRAVOCO-VEREECKE Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
280	XSPMO10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
281	XSPMO10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
282	XSPMO10032	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	CARRIERES ET TERRASSEMENTS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
283	XSPMO10063	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
284	XSPMO10226	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de La Louvière-Mons	TRAVOCO-VEREECKE Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
285	XSATA10034	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Tournai	TRAXECO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
286	XSATA10051	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région de Tournai	TRAVOCO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Procédure - Secteurs
287	XSBCH10006	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
288	XSBCH10017	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
289	XSBCH10025	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	ETWAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
290	XSBCH10063	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Charleroi.	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
291	XSBMO11015	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans le région de Mons LL	CAPPAL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
292	XSBMO11017	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans le région de Mons LL	FODETRA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
293	XSBMO11063	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans le région de Mons LL	GONDRY CHRISTIAN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
294	XSBMO11156	Défauts et fuites et pose de canalisations inférieures ou égales à 200 m dans le région de Mons LL	FJC METUBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
295	XSBMU11034	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Tournai et l'Entité de Mouscron	TRAXECO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
296	XSBTA11034	Défauts et fuites + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Tournai et l'Entité de Mouscron	TRAXECO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux



Glossaire

Glossaire

Glossaire

AGW : Arrêté du Gouvernement wallon

A.R.: Arrêté Royal

ASBL: Association sans but lucratif

BT: Basse tension

BTA : Basse tension aérienne

CA : Conseil d'administration

CàB : Compteur à budget

CAP : Le Cap (qui signifie plafond) est une option sur taux d'intérêt qui permet à un emprunteur de se fixer un taux d'intérêt plafond au-delà duquel il juge le coût d'un emprunt prohibitif et recevra le différentiel entre le taux du marché et taux plafond.

CICC : Contact fédéral Informations Câbles et Conduites

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CREG : Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

Organisme autonome, investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz. Par ailleurs, elle surveille et contrôle l'application des lois et réglementations y relatives. En ce qui concerne la partie régulée du marché, la Commission a repris la mission du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz.

CWaPE : Commission wallonne pour l'Energie

Organisme responsable de la régulation du marché du gaz et de l'électricité en Région wallonne.

Droit de Put : Droit de vendre des parts

EANDIS

EANDIS est l'opérateur chargé, notamment, de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour le compte des GRD mixtes flamands.

E.C.S. : ELECTRABEL Customer Solutions

Fournisseur d'électricité et de gaz naturel (au 01.01.2007)

ELIA : Gestionnaire de réseau de transport d'Electricité

E.P. : Eclairage Public

FLUXYS : Gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel

GPRS : Support de transmission de données utilisant la technologie GSM

GRD : Gestionnaire de Réseau de Distribution

GRT : Gestionnaire de Réseau de Transport

HT : Haute Tension

IAC : Cabine Bloc Acec

IDEA : Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire Région Mons-Borinage-Centre

Glossaire

IDEG : Intercommunale de Distribution d'Electricité et de Gaz (Namur)

IDETA : Agence intercommunale de Développement (Wallonie picarde)

INDEX,IS

Société, filiale d'ORES et d'EANDIS. Sa mission consiste à gérer et traiter les données de comptage des GRD associés via l'application informatique IMDMS.

IEH : Intercommunale d'Electricité du Hainaut

IGH : Intercommunale de Gaz du Hainaut

IGRETEC : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques

INFRAx

Opérateur assurant la gestion des réseaux (gaz naturel, électricité, télévision par le câble et/ou réseau d'égouttage) sur le territoire des communes associés en Interelectra, Iveg ou WVEM.

INTEREST : Intercommunale d'Electricité et de Gaz des Régions de l'Est

INTERLUX : Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la province de Luxembourg

INTERMIXT

Fondation d'utilité publique active dans le secteur belge du gaz, de l'électricité qui se concentre sur les intérêts des consommateurs et le secteur public. Elle regroupe des représentants publics des intercommunales mixtes et des intercommunales pures de financement.

INTERMOSANE : Intercommunale mixte de distribution de Gaz et d'Electricité en province de Liège

IPFH : Intercommunale Pure de Financement du Hainaut

I.P.M. : Impôt des Personnes Morales

iRAB : Valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 en électricité et au 31.12.2002 en gaz

ISO : Organisation internationale de normalisation

IT : Réseau informatique

k€ : Milliers d'Euros

Km : Kilomètre

kVA : KilovoltAmpère

kW : Kilowatt

kWh : Kilowattheure

M : Mètres

M€ : Millions d'Euros

MIG : Message Implementation Guide

MoU : Memorandum of Understanding

MT: Moyenne Tension

MVA: MégaVoltAmpère

Glossaire

MWh: Mégawattheure

OLO: Obligation linéaire (Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie) est un emprunt d'Etat belge qui constitue le principal support de la dette négociable du pays.

ORES : Opérateur des réseaux gaz et électricité des GRD mixtes wallons

O.S.P. : Obligations de service public

Obligations imposées par les autorités publiques à une entreprise qui, si elle prenait uniquement en compte ses propres intérêts commerciaux, ne les assumerait pas ou ne les assumerait pas de la même façon ou à des conditions similaires.

PARTS R : Parts bénéficiaires sans droit de vote

PCB : Polychlorobiphényles (dérivés chimiques chlorés)

PICC : Projet Informatique de Cartographie Continue

PME : Petites et moyennes entreprises

PODE : Poste Déporté

P.P.A. : Pouvoirs Publics Associés

PTA : Poste de Transformation Aérien

QWAVE : Appareil intelligent de mesure de la qualité de l'électricité

RAB : Regulated Asset Base – Valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci

REDI : Réseaux Electriques Durables et Intelligents

REMCI : Rémunération équitable des capitaux moyens investis

RGIE : Règlement Général pour les Installations Electriques

RGPT : Règlement Général pour la Protection du Travail

RH : Ressource Humaine

RTNR : Redevance Transit Non Relevée

RTU : Matériel de télécontrôle

SEDILEC : GRD mixte de distribution de gaz et d'électricité d'une partie de la province du Brabant wallon

SER : Sources d'Energie renouvelables

SIBELGA : Gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de la région de Bruxelles-Capitale

SIMOGEL : Intercommunale pour la distribution du gaz et de l'électricité dans la région de Mouscron

SLP : Synthetic Load Profiles – Profils type de consommation. Ils sont utilisés dans le marché de l'électricité et du gaz libéralisé pour l'allocation des prélèvements des consommateurs qui ne sont pas équipés de compteurs télérelevés. 7 Profils SLP (4 pour l'électricité et 3 pour le gaz) ont été établis.

TCC : TéléCommande Centralisée – Signal envoyé au départ des postes HT/MT sur les réseaux électriques pour effectuer notamment les changements de tarif des compteurs bihoraires ou pour activer les compteurs exclusifs de nuit.

TECTEO : Opérateur public wallon regroupant la distribution d'électricité et de gaz en province de Liège et la câblodistribution sur le territoire wallon.

Glossaire

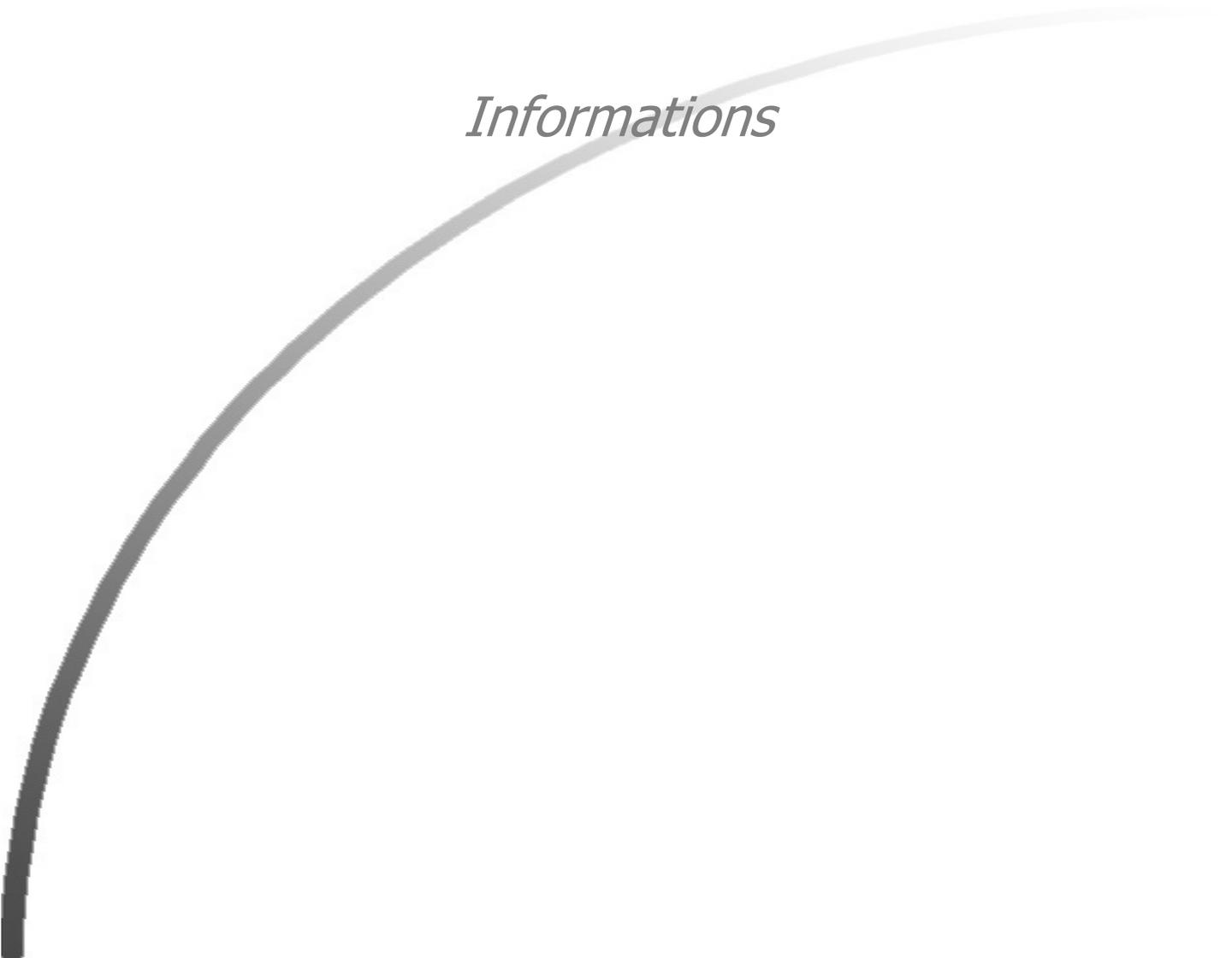
TL : Tubes lumineux

U.R.E. : Utilisation rationnelle de l'énergie

Le terme URE recouvre un ensemble d'actions visant à utiliser au mieux les ressources énergétiques dans les différents champs d'activité de notre société. Par exemple: améliorer la performance énergétique d'équipements existants (machines, bâtiments, etc.) par une gestion efficace; maîtriser, voire diminuer les consommations énergétiques par des mesures comportementales; mettre en oeuvre les technologies et techniques les plus efficaces énergétiquement dans les différentes fonctions d'un bâtiment, d'une entreprise, etc.

URD : Usager de Réseau de Distribution

PAE : Parc d'Activité Economique



Informations

Informations

Informations

Société exploitante :

ORES
Avenue Jean Monnet 2
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 078/15.78.01
<http://www.ores.net>
E-mail : contact@ores.net

Contact :

Anna GUADAGNANO
Secrétaire du Conseil d'administration
Tél : 071/20.28.07
Fax : 071/64.11.64
E-mail : agu@igretec.com

Rosalia TUDISCA
Tél : 071/27.14.59
Fax : 071/27.14.02
E-mail : rosalia.tudisca@ores.net

Quentin PEIFFER
Tél : 071/27.14.59
Fax : 071/27.14.02
E-mail : quentin.peiffer@ores.net

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.ieh.be au format PDF.

Commande :

Pour toute commande d'exemplaire de rapport annuel ou autre documentation :

Siège Social I.E.H.
Boulevard Mayence 1
6000 Charleroi

Secrétariat I.E.H.
Chaussée de Charleroi 395
6061 Montignies-sur-Sambre